



Société anonyme au capital de 4.004.000 €
Siège social : avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach
RCS Sarreguemines B 389 486 754

DOCUMENT DE BASE



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et des dispositions de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 16 novembre 2006 sous le numéro I.06-176. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié *"si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes"*. Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du Document de Base sont disponibles sans frais auprès de D.L.S.I. (avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach) et d'Industrie Bourse International. Le Document de Base peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui d'Industrie Bourse International (www.ibi.fr).

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	p. 5
1.1.	Dénomination du responsable du Document de Base	p. 5
1.2.	Attestation du responsable du Document de Base	p. 5
2.	CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	p. 5
2.1.	Commissaires aux Comptes titulaires	p. 5
2.2.	Commissaires aux Comptes suppléants	p. 5
2.3.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	p. 6
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 6
4.	FACTEURS DE RISQUE	p. 8
4.1.	Risques liés à l'organisation de la Société	p. 8
4.2.	Risques liés à l'activité de la Société	p. 8
4.3.	Risques liés à la propriété intellectuelle	p. 11
4.4.	Risques de marché	p. 11
4.5.	Faits exceptionnels et litiges	p. 12
4.6.	Assurance et couverture des risques	p. 12
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	p. 13
5.1.	Histoire et évolution de la Société	p. 13
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial de la Société</i>	p. 13
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	p. 13
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie de la Société</i>	p. 13
5.1.4.	<i>Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités</i>	p. 13
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités de la Société</i>	p. 13
5.2.	Investissements	p. 15
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés</i>	p. 15
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	p. 15
5.2.3.	<i>Politique d'investissements future</i>	p. 15
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	p. 16
6.1.	Présentation générale de l'activité de la Société	p. 16
6.1.1.	<i>L'offre</i>	p. 16
6.1.2.	<i>La clientèle</i>	p. 20
6.1.3.	<i>L'organisation interne</i>	p. 23
6.1.4.	<i>Les fournisseurs</i>	p. 28
6.2.	Présentation générale du marché de la Société	p. 29
6.2.1.	<i>Les marchés</i>	p. 29
6.2.2.	<i>Les principaux acteurs</i>	p. 34
6.2.3.	<i>Agréments et certifications</i>	p. 35
7.	ORGANIGRAMME	p. 36
7.1.	Description du Groupe	p. 36
7.2.	Principales filiales de l'émetteur	p. 36
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	p. 37
8.1.	Propriétés immobilières louées	p. 38
8.2.	Question environnementale	p. 39
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	p. 40
9.1.	Chiffres consolidés comparés entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 (normes IFRS)	p. 40
9.1.1.	<i>Chiffre d'affaires</i>	p. 40
9.1.2.	<i>Résultat d'exploitation</i>	p. 40
9.1.3.	<i>Résultat financier</i>	p. 40
9.1.4.	<i>Résultat net</i>	p. 40
9.2.	Chiffres consolidés comparés entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 (normes françaises)	p. 40
9.2.1.	<i>Chiffre d'affaires</i>	p. 40
9.2.2.	<i>Résultat d'exploitation</i>	p. 40
9.2.3.	<i>Résultat financier</i>	p. 41
9.2.4.	<i>Résultat net</i>	p. 41

10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 41
10.1.	Capitaux propres de l'émetteur	p. 41
10.2.	Sources et montants des flux de trésorerie	p. 41
10.3.	Conditions d'emprunts et structure de financement	p. 42
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	p. 42
10.5.	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	p. 42
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES, MARQUES	p. 42
11.1.	Recherche et développement	p. 42
11.2.	Brevets, licences et marques	p. 43
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	p. 43
12.1.	Principales tendances constatées depuis le 1 ^{er} juillet 2006	p. 43
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	p. 43
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	p. 43
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	p. 43
14.1.	Dirigeants et administrateurs de la Société	p. 43
14.1.1.	<i>Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs</i>	p. 43
14.1.2.	<i>Autres mandats sociaux et fonctions exercés</i>	p. 44
14.1.3.	<i>Biographie des dirigeants et des administrateurs</i>	p. 44
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 44
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	p. 45
15.1.	Rémunération des administrateurs et dirigeants	p. 45
15.2.	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages	p. 45
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	p. 46
16.1.	Composition du Conseil d'Administration	p. 46
16.2.	Contrats entre les administrateurs et la Société	p. 46
16.3.	Comités d'audit et de rémunération	p. 46
16.4.	Gouvernement d'entreprise	p. 46
16.5.	Contrôle interne	p. 46
16.6.	Composition de l'Equipe de Direction	p. 49
17.	SALARIÉS	p. 50
17.1.	Evolution des effectifs consolidés moyens depuis la création de la Société	p. 50
17.2.	Effectifs par société	p. 50
17.3.	Organisation des effectifs du Groupe	p. 50
17.4.	Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants	p. 51
17.5.	Participation des salariés dans le capital de la Société	p. 51
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p. 52
18.1.	Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société	p. 52
18.2.	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration	p. 52
18.3.	Droits de vote des principaux actionnaires	p. 52
18.4.	Contrôle de la Société	p. 52
18.5.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert	p. 52
18.6.	Nantissement, garantie et sûreté des actions D.L.S.I.	p. 53
18.7.	Nantissement, garantie et sûreté des actifs D.L.S.I.	p. 53
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 53
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	p. 54
20.1.	Informations financières historiques consolidées	p. 54
20.1.1.	<i>Comptes consolidés au 31 décembre 2005 en normes IFRS</i>	p. 54
20.1.2.	<i>Comptes consolidés au 31 décembre 2005 en normes françaises</i>	p. 75
20.1.3.	<i>Informations comptables complémentaires aux comptes consolidés au 31 décembre 2005</i>	p. 84
20.1.4.	<i>Comptes consolidés au 31 décembre 2004 en normes françaises</i>	p. 86
20.1.5.	<i>Informations comptables complémentaires aux comptes consolidés au 31 décembre 2004</i>	p. 94
20.1.6.	<i>Comptes consolidés au 31 décembre 2003 en normes françaises</i>	p. 95
20.1.7.	<i>Informations comptables complémentaires aux comptes consolidés au 31 décembre 2003</i>	p. 102

20.1.8.	<i>Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2005 en normes IFRS</i>	p. 103
20.1.9.	<i>Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2005 en normes françaises</i>	p. 104
20.1.10.	<i>Information complémentaire au rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2005 en normes françaises</i>	p. 105
20.1.11.	<i>Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2004 en normes françaises</i>	p. 106
20.1.12.	<i>Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2003 en normes françaises</i>	p. 107
20.2.	Informations financières historiques consolidées proforma	p. 108
20.3.	Informations financières historiques sociales	p. 108
20.4.	Vérification des informations financière historiques sociales	p. 108
20.5.	Date des dernières informations financières	p. 121
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	p. 121
20.6.1.	<i>Informations financières intermédiaires</i>	p. 121
20.6.1.1.	Comptes consolidés au 30 juin 2006 en normes IFRS	p. 121
20.6.1.2.	Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2006 en normes IFRS	p. 133
20.6.2.	<i>Honoraires des Commissaire aux Comptes et des membres du réseau pris en charge par l'émetteur</i>	p. 134
20.7.	Politique de distribution des dividendes	p. 134
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 134
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 134
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p. 135
21.1.	Capital social	p. 135
21.1.1.	<i>Montant du capital social</i>	p. 135
21.1.2.	<i>Capital autorisé non émis</i>	p. 135
21.1.3.	<i>Titres non représentatifs du capital</i>	p. 135
21.1.4.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte</i>	p. 135
21.1.5.	<i>Capital potentiel</i>	p. 135
21.1.6.	<i>Valeurs mobilières complexes</i>	p. 135
21.1.7.	<i>Options ou accords portant sur le capital de la Société</i>	p. 135
21.1.8.	<i>Evolution du capital social depuis la création de la Société</i>	p. 136
21.2.	Acte constitutif et statuts	p. 138
21.2.1.	<i>Objet social</i>	p. 138
21.2.2.	<i>Exercice social</i>	p. 138
21.2.3.	<i>Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction</i>	p. 138
21.2.4.	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante</i>	p. 141
21.2.5.	<i>Modalités de modification des droits des actionnaires</i>	p. 143
21.2.6.	<i>Assemblées générales d'actionnaires</i>	p. 144
21.2.7.	<i>Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</i>	p. 146
21.2.8.	<i>Franchissements de seuils</i>	p. 146
21.2.9.	<i>Stipulations particulières régissant les modifications du capital</i>	p. 147
22	CONTRATS IMPORTANTS	p. 147
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	p. 147
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 147
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 148

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination du responsable du Document de Base

Monsieur Raymond Doudot, Président Directeur Général de D.L.S.I. (ci-après "D.L.S.I." ou "la Société").

1.2. Attestation du responsable du Document de Base

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Base. Les états financiers consolidés 2005 ont fait l'objet d'un rapport d'audit avec une réserve de la part des Commissaires aux Comptes. Ce rapport figure au paragraphe 20.1.10 du présent Document de Base. Cette réserve indique que « Votre société n'est pas en mesure d'évaluer séparément les éléments identifiables et non identifiables inclus dans la valeur des fonds de commerce et des écarts d'acquisition. Selon le règlement CRC 99-02 actuellement en vigueur, les éléments identifiables sont à affecter aux postes d'immobilisations incorporelles concernés et à amortir, le cas échéant, sur la durée applicable à la catégorie d'actif concerné ; les éléments non identifiables sont à inclure dans les écarts d'acquisition et à amortir sur la durée retenue par votre société pour cette catégorie d'actif. En l'absence d'une telle analyse, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le classement comptable actuel des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition, ainsi que sur la valeur des amortissements de ces actifs. »."

A Forbach, le 16 novembre 2006
Raymond Doudot - Président Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

EC AUDIT, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Nancy, représenté par Laurent Remy

Adresse : 26 rue Pierre de Blarru – 88100 Saint-Dié

Date de première nomination : 23 avril 2002

Date du dernier renouvellement : néant

Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/12/2007

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de six exercices.

ERNST & YOUNG AUDIT, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représenté par Philippe Rahms

Adresse : 11 allée de l'Arche – 92400 Courbevoie

Date de première nomination : 20 juin 2005

Date du dernier renouvellement : néant

Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/12/2010

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

ACCOUNTAUDIT

Adresse : 4 rue Piroux – 54000 Nancy

Date de première nomination : 23 juin 2006

Date du dernier renouvellement : néant

Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/12/2007

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de six années.

Daniel Noël

Adresse : 5 rue des Francs – 67370 Kleinfrankenheim

Date de première nomination : 20 juin 2005

Date du dernier renouvellement : néant

Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/12/2010

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

A l'exception de Laurent Remy qui a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant le 23 juin 2006, aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été écarté ou n'a pas été renouvelé au cours des douze derniers mois précédant l'enregistrement du présent Document de Base. Laurent Rémy a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant car il était à la fois Commissaire aux Comptes titulaire via la société EC AUDIT et Commissaire aux Comptes suppléant en son non propre, ce qui n'est plus autorisé.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont basées sur :

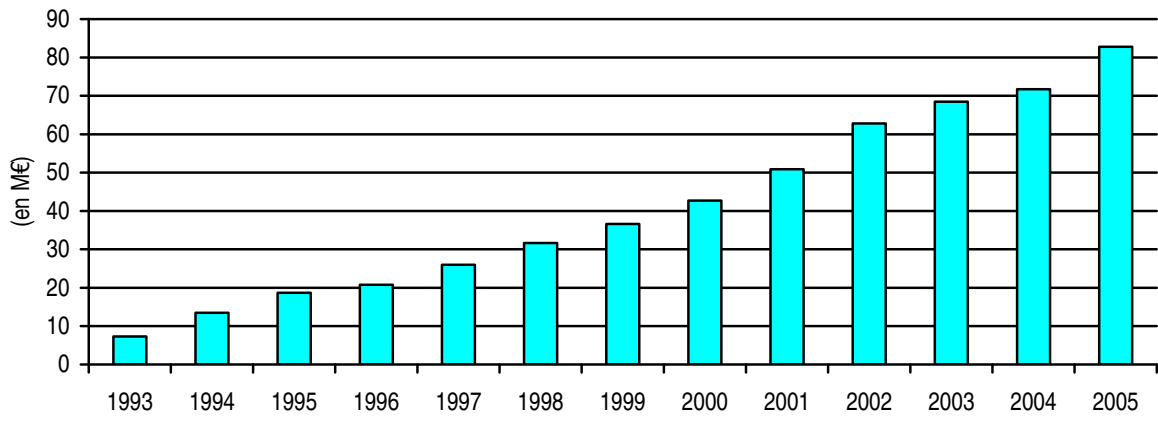
- les comptes consolidés aux 31 décembre 2003 et 2004 en normes françaises,
- les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 en normes IFRS.

En milliers d'euros – Normes françaises	31/12/2003 (12 mois)	31/12/2004 (12 mois)
Chiffre d'affaires	68.516	71.777
<i>Evolution</i>	+ 9,1%	+ 4,8%
Résultat d'exploitation (*)	1.143	1.460
<i>Marge d'exploitation</i>	1,7%	2,0%
Résultat courant avant IS	645	832
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	577	554
<i>Marge nette avant amortissement des écarts d'acquisition</i>	0,8%	0,8%
Résultat net après amortissement des écarts d'acquisition	<44>	<212>
<i>Marge nette après amortissement des écarts d'acquisition</i>	ns	ns
Capitaux propres consolidés (1)	4.706	4.494
Dettes financières (2)	16.253	15.590
Trésorerie (3)	686	2.872
Endettement net (2)-(3) = (4)	15.568	12.717
<i>Gearing (4) / (1)</i>	3,3	2,8

(*) : les résultats d'exploitation présentés intègrent la participation des salariés.

En milliers d'euros – Normes IFRS	31/12/2004 (12 mois)	30/06/2005 (6 mois)	31/12/2005 (12 mois)	30/06/2006 (6 mois)
Chiffre d'affaires	71.777	38.473	82.816	42.204
<i>Evolution</i>	nc	nc	+ 15,4%	+ 9,7%
Résultat opérationnel	1.459	675	2.038	1.340
<i>Marge opérationnelle</i>	2,0%	1,8%	2,5%	3,2%
Résultat avant impôt	834	342	1.397	1.149
Résultat net part du Groupe	556	239	973	804
<i>Marge nette</i>	0,8%	0,6%	1,2%	1,9%
Capitaux propres (1)	4.226	nc	5.171	6.050
Dettes financières (2)	12.567	nc	10.649	11.524
Trésorerie (3)	2.129	nc	723	1.337
Endettement net (2)-(3) = (4)	10.438	nc	9.926	10.187
<i>Gearing (4) / (1)</i>	2,5	nc	1,9	1,7

Evolution du chiffre d'affaires consolidé depuis la création



4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de Base, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document de Base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. Risques liés à l'organisation de la Société

4.1.1. Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

La Direction du Groupe est assurée par Raymond Doudot (Président Directeur Général), Jean-Marie Nantern (Directeur Administratif et Financier), Gérard Schardt (Directeur Commercial Allemagne), Serge Orlandi (Directeur Commercial France), Pascal Batteur (Directeur de Secteur), Eric Bello (Directeur de Secteur), Raymond Birchen (Directeur de Secteur), François Lutz (Directeur de Secteur), Christian Schmidt (Directeur de Secteur), Josiane Caro (Directrice de l'agence de Esch-sur-Alzette), Serge Bottemer (Responsable Assurance Qualité et Sécurité) et Laurent Lutz (Attaché Commercial).

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés, sachant que six des onze collaborateurs de Raymond Doudot sont présents dans le Groupe depuis plus de dix ans, et que neuf des onze collaborateurs de Raymond Doudot sont présents dans le Groupe depuis plus de six ans. Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de son dirigeant et de ses collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif. Aucune assurance homme clé n'a été souscrite.

Afin de fidéliser ses principaux collaborateurs, le Direction Générale du Groupe a décidé de procéder à une émission d'actions gratuites et / ou à une augmentation de capital réservée avant la fin de l'année 2006.

4.1.2. Risques sociaux spécifiques

Le Groupe D.L.S.I. comptait 150 salariés permanents au 30 juin 2006 et considère ne pas être exposé de manière significative à des risques de type sociaux. Aucun jour de grève n'a été constaté lors des trois dernières années.

4.2. Risques liés à l'activité de la Société

4.2.1. Risques commerciaux

D.L.S.I. compte environ 3.000 clients, de toute taille, répartis en quatre grands domaines d'activité : le Bâtiment et les Travaux Publics (gros œuvre et second œuvre), les industries lourdes (constructions aéronautiques, métallurgie, chaudronnerie...), les services (industriels et tertiaires), et les autres secteurs comme l'automobile, la chimie ou la pharmacie.

D.L.S.I. sélectionne ses clients en fonction de leur couverture auprès du Syndicat Français des Assureurs Conseils (S.F.A.C.) : ne sont retenues que les entreprises disposant d'une couverture S.F.A.C. d'un montant minimum de créances commerciales de 10.000 euros. Cette méthode de sélection et le fait que les principaux clients appartiennent à des grands groupes nationaux et internationaux permettent à D.L.S.I. de disposer d'une clientèle relativement solvable. Ainsi, le montant des créances irrécouvrables s'est élevé à 251.912 euros en 2003 (0,4% du chiffre d'affaires consolidé), 47.915 euros en 2004 (0,1% du chiffre d'affaires consolidé) et 616.938 euros en 2005 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé).

Au 31 décembre 2005, le délai moyen de règlement client était de 85 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

Enfin, la Société estime que son risque de dépendance par rapport aux principaux clients est relativement limité, comme l'illustre le tableau suivant présentant le poids des cinquante premiers clients dans le chiffre d'affaires consolidé lors des trois derniers exercices :

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
1 ^{er} client	2,0%	2,2%	3,7%
5 premiers clients	6,9%	6,5%	9,4%
10 premiers clients	11,7%	11,1%	13,9%
20 premiers clients	17,9%	18,2%	21,2%
50 premiers clients	29,3%	31,5%	33,8%

4.2.2. Risques liés aux fournisseurs

D.L.S.I. a recours à une quarantaine de fournisseurs réguliers. Ses achats sont essentiellement composés de quatre grandes familles de produits : les loyers des agences, la téléphonie, la formation et les fournitures de bureau. Le choix des fournisseurs est effectué par la Direction Générale. Chaque nouveau fournisseur significatif fait l'objet d'une vérification de ses principaux éléments financiers de la part de la Direction Générale avant d'être référencé.

Part des principaux fournisseurs dans les achats T.T.C.	1 ^{er}	5 premiers	10 premiers	20 premiers
Au 31 décembre 2005	5,0%	14,6%	20,1%	25,5%
Au 31 décembre 2004	5,8%	16,9%	23,9%	28,9%
Au 31 décembre 2003	4,4%	15,3%	24,5%	31,1%

Pour chaque type de prestations, D.L.S.I. dispose de plusieurs fournisseurs qu'elle est à même de mobiliser rapidement. Il n'existe pas d'engagement d'achat sur des volumes ou des prix signé avec les fournisseurs.

4.2.3. Risques concurrentiels

D'après l'Analyse de portefeuille PLIMSOLL de mai 2005, D.L.S.I. est aujourd'hui le dix-septième Groupe de travail temporaire en France, et d'après la Société, le numéro un dans l'Est de la France et le numéro cinq au Luxembourg. Le Groupe D.L.S.I. est soumis à deux types de concurrents :

- les grands groupes nationaux et internationaux de travail temporaire, dont les principaux sont, par ordre alphabétique, ADECCO, CRIT INTERIM, MANPOWER, SYNERGIE et VEDIOR, qui disposent généralement d'un maillage complet du territoire national mais qui se focalisent principalement sur les grands comptes,
- les petites sociétés indépendantes, souvent positionnées sur des segments très spécialisés, comme par exemple le personnel des Cafés Hôtels Restaurants (C.H.R.) ou les technico-commerciaux.

Pour faire face à ses compétiteurs, D.L.S.I. dispose de plusieurs avantages fondamentaux :

- une équipe de direction renforcée (douze personnes), reconnue et disposant d'une expérience significative (entre quinze et vingt ans pour les Directeurs de Secteur) dans l'univers du travail temporaire,
- un modèle d'agence à taille humaine (de deux à cinq personnes en général), favorisant la qualité de l'accueil et la proximité avec les intérimaires et les entreprises utilisatrices,
- une formation pointue et permanente des personnels des agences au recrutement des travailleurs intérimaires,
- un Centre Contact expérimenté permettant de trouver rapidement un profil rare ou non disponible dans l'agence sollicitée par l'entreprise utilisatrice,
- une politique de relations inter agence visant à répondre à chaque demande du client avec la mise en place d'un système de partage de rémunération entre l'agence contactée par le client et celle disposant du profil recherché,
- un ancrage régional du réseau de 40 agences, appuyée par une communication ciblée et locale,
- une clientèle diversifiée allant de la P.M.E. au groupe multinational, composée de plus de 3.000 comptes actifs,
- des valeurs d'écoute et de solidarité véhiculées par le Groupe, symbolisées par l'engagement de D.L.S.I. auprès de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (E.L.A.),
- une dynamique de croissance entretenue depuis 1992, le chiffre d'affaires ayant été multiplié par onze depuis la création.

Cependant, D.L.S.I. ne peut exclure que de nouveaux acteurs entrent sur le marché et adoptent un positionnement pertinent ou que des acteurs déjà présents modifient leur stratégie actuelle et prennent des parts de marché significatives, ce qui pourrait avoir pour effet de diminuer celles du Groupe.

4.2.4 Risques liées à l'environnement économique

Le marché du travail temporaire est corrélé aux évolutions de l'environnement économique, mais la flexibilité qu'apporte l'intérim aux entreprises lui permet d'être incontournable en répondant à leurs besoins quel que soit le contexte :

- allègement de la structure et diminution des charges fixes en cas de ralentissement économique,
- absorption de la surcharge exceptionnelle d'activité en cas d'afflux de commandes sans certitude de récurrence.

Cependant, une forte récession économique pourrait entraîner une diminution du recours au travail temporaire qui serait susceptible d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de D.L.S.I.

4.2.5 Risques liés aux cas de force majeure

Au même titre que les autres agents économiques, D.L.S.I. reste soumis aux cas de force majeure que peuvent être les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques.

4.2.6 Risques juridiques

D.L.S.I. estime n'être soumis à aucun risque juridique spécifique. A la date du présent Document de Base, D.L.S.I. est confronté à deux litiges prud'homaux pour un montant inférieur à 7.000 euros.

4.2.7 Risques liés à la réglementation

Les deux activités de D.L.S.I. sont strictement encadrées par :

- le Code du travail pour le Travail Temporaire,
- le Code du travail et la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale pour le Placement.

Le Groupe D.L.S.I. exerce ses activités dans le respect de ces réglementations. Cependant, une modification profonde de ce cadre réglementaire pourrait entraîner un ralentissement de l'activité de D.L.S.I. qui serait susceptible d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de D.L.S.I.

Par ailleurs, afin d'exercer son activité, toute entreprise de travail temporaire doit disposer de la caution d'un établissement spécialisé du type ALTRADIUS, ASCOBATT ou SOCAMETT. D.L.S.I. travaille avec la SOCAMETT (Société de Caution Mutuelle des Entreprises de Travail Temporaire) depuis 1992 et a obtenu le 10 mai 2006 le renouvellement de sa garantie à concurrence de 4.788.800 euros jusqu'au 30 juin 2007.

4.2.8 Risques industriels liés à l'environnement

Les activités de D.L.S.I. n'ont pas le caractère d'activité polluante. D.L.S.I. exerce ses activités avec ses meilleurs efforts pour obtenir de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

4.2.9 Risques liés à la croissance

D.L.S.I. anticipe une croissance de son activité pour les prochaines années et l'équipe de direction pourrait avoir des difficultés à maîtriser une telle croissance, même si elle y est déjà parvenu par le passé, le chiffre d'affaires étant passé de 7,3 millions d'euros en 1993 à de 82,8 millions d'euros en 2005. Ces difficultés seraient susceptibles d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de D.L.S.I.

4.2.10 Risques liés aux acquisitions potentielles

Dans le cadre de son développement, D.L.S.I. pourrait être amené à procéder dans les années à venir à des acquisitions de sociétés spécialisées dans les mêmes secteurs d'activité que les siens (travail temporaire) ou détenant des compétences complémentaires à celles développées en interne (placement). Ces acquisitions seraient susceptibles d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de D.L.S.I., même si la Société a déjà procédé à dix acquisitions depuis 1993 (fonds de commerce de MEN SERVICE à Strasbourg en 1999, société EID dans le nord de la France en 2001, fonds de commerce de KELLER dans l'Est et de CRITER à Paris en 2002, société SIL à Lyon et fonds de commerce de TRAIT D'UNION à Paris et de E.I.S. à Haguenau, société MS INTERIM à Lyon et fonds de commerce de SATEM en 2005, ARCADINTER et ARCINTERIM en 2006).

4.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

La marque MS INTERIM, qui a été déposée auprès de l'I.N.P.I. le 26 mai 2000, appartient à D.L.S.I. La Société a effectué le 9 novembre 2006 une demande d'enregistrement auprès de l'I.N.P.I. pour les marques D.L.S.I., SIL et EID. La protection juridique de ces trois marques n'interviendra qu'à l'issue d'un délai d'instruction maximum de six semaines à compter de la date du dépôt de la demande. La Société considère que ces quatre marques ne représentent pas des actifs essentiels à son exploitation.

La Société ne détient ni licence ni brevet. Elle ne paye aucune redevance à des tiers pour l'exploitation de licence ou brevet.

4.4. Risques de marchés

4.4.1. Risques de liquidité

Au 30 juin 2006, le montant des emprunts et dettes contractés auprès des établissements bancaires s'élevait à 1.708.261 euros. Ces emprunts possèdent les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Date	Taux fixe ou taux variable	Nominal	Capital restant dû au 30.06.2006	Echéances	Existence ou non de couvertures
CREDIT AGRICOLE LORRAINE	01/2004	Variable	600.000	321.349	01/2009	non
BANQUE POPULAIRE LORRAINE	04/2004	Variable	600.000	351.249	04/2009	non
CIAL MOSELLE	04/2004	Variable	400.000	247.259	04/2009	non
CREDIT AGRICOLE LORRAINE	04/2005	Variable	500.000	390.189	04/2010	non
BANQUE POPULAIRE LORRAINE	05/2005	Variable	500.000	398.215	05/2010	non
TOTAL			2.600.000	1.708.261		

Au mois de juillet 2006, D.L.S.I. a contracté un emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + 1%), sur une durée de 5 ans, auprès de la BANQUE POPULAIRE LORRAINE pour un montant de 1.400.000 euros destinés à financer les acquisitions des sociétés ARCADINTER et ARCINTERIM.

Ces contrats de prêt contiennent des clauses d'exigibilité anticipée classique, à savoir notamment :

- liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession de l'entreprise, décès de l'emprunteur,
- non-paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, actionnariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers...

Dans ces contrats, il n'existe pas de clauses d'exigibilité anticipée fondées sur des ratios financiers.

Le Groupe D.L.S.I. n'est pas exposé à un risque de liquidité.

4.4.2. Risques de taux

L'échéancier des actifs et passifs financiers de D.L.S.I. au 30 juin 2006 était le suivant :

Au 30/06/2006	Jour le Jour à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	31.917.314	968.855	-
Actifs financiers	30.043.579	1.370.050	-
Position nette avant gestion	<1.873.735>	401.195	-
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	<1.873.735>	401.195	-

D.L.S.I. a contracté l'ensemble de ses emprunts à taux variable. Pour ces emprunts, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2006 serait le suivant :

Société	Banque	Nominal	Taux	Capital restant dû au 31.12.2005	Intérêts jusqu'au 31.12.2006	Impact variation de 1%
D.L.S.I.	CA LORRAINE	600.000	Euribor 3 mois + 1%	380.634	10.102	3.262
D.L.S.I.	BP LORRAINE	600.000	Euribor 3 mois + 1%	410.128	10.930	3.560
D.L.S.I.	CIAL MOSELLE	400.000	Euribor 3 mois + 1%	286.320	7.846	2.570
D.L.S.I.	CA LORRAINE	500.000	Euribor 3 mois + 1%	437.732	12.298	3.940
D.L.S.I.	BP LORRAINE	500.000	Euribor 3 mois + 1%	445.622	12.617	4.021
Total				1.960.436	53.793	17.353

4.4.3. Risque de change

D.L.S.I. réalisant l'intégralité de ses achats et de ses ventes en Euros, le Groupe n'est pas soumis au risque de change.

4.5. Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la Société et du Groupe.

4.6. Assurance et couverture des risques

Le Groupe D.L.S.I. souscrit les assurances suivantes :

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montants couverts
Responsabilité Civile Professionnelle Société	ALBINGA	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	1.524.490 €
Responsabilité Civile d'exploitation Société	ALBINGA	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	6.097.960 €
Assistance juridique Société	ALBINGA	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	15.245 €
MULTIRISQUES BUREAUX	ALBINGA	Renouvelable annuellement par tacite reconduction		
Dommages matériels				
Contenu professionnel			519 €	880.230 €
Marchandises			519 €	Maximum 7.500 €
Aménagements			519 €	230 € / m ²
Objets de valeur			519 €	Maximum 9.730 €
Matériels informatiques			519 €	288.600 €
Responsabilité civile d'exploitation				
Dommages corporels			Néant	4.575.000 €
Atteinte à l'environnement			1.525 €	152.500 €
Dommages matériels et immatériels			765 €	762.500 €
Assistance juridique			Néant	15.250 €
Flotte automobile	GENERALI	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	300 € par véhicule	8.000 € par véhicule

En matière d'assurance, la politique générale de D.L.S.I. est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents aux métiers lorsqu'ils peuvent l'être. Le poste de charges correspondant s'est élevé à 101.241 euros en 2003, 78.056 euros en 2004 et 84.945 euros en 2005.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. *Raison sociale et nom commercial de la Société*

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est D.L.S.I.

5.1.2. *Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur*

D.L.S.I. est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Sarreguemines sous le numéro 389 486 754.

5.1.3. *Date de constitution et durée*

La Société a été constituée le 1^{er} décembre 1992 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sarreguemines le 31 décembre 1992. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 30 décembre 2091.

5.1.4. *Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités*

Le siège social de la Société est avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach. Son numéro de téléphone est le 03 87 88 12 80.

D.L.S.I. est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français et soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5. *Événements importants dans le développement des activités de la Société*

Titulaire d'un brevet supérieur d'études commerciales en comptabilité, Raymond Doudot commence sa carrière professionnelle en 1966 en tant que comptable dans une entreprise spécialisée en fabrication de meubles métalliques. Il y exerce pendant quinze ans avant de rejoindre en 1982 la société de travail temporaire qu'il avait créée en 1976. Après avoir cédé cette première entreprise en 1990 puis travaillé dans l'intérim pendant deux ans, il crée la société de travail temporaire D.L.S.I. en décembre 1992 à Sarreguemines (57). La société ne comporte à l'époque qu'une seule agence, SARRE INTERIM, la politique initiale de Raymond Doudot étant d'utiliser le nom de la ville ou de la région d'implantation suivi du mot "Intérim" afin de renforcer la notion de proximité avec ses deux catégories de client, à savoir les intérimaires et les entreprises.

- **1993**
 - . Ouverture des agences de Metz (57), Nancy (54), Verdun (55), Forbach (57), Strasbourg (67), Colmar (68) et Molsheim (67). La stratégie de Raymond Doudot est de démarrer chaque nouvelle agence avec des professionnels du travail temporaire afin qu'elle soit opérationnelle le plus rapidement possible.
 - . Obtention d'une autorisation délivrée par l'ARBEITSAMT de déléguer du personnel en Allemagne à partir d'une entreprise basée en France.
 - . Arrivée de Gérard Schardt en qualité de Directeur Commercial Allemagne et de Raymond Birchen en tant que Directeur de Secteur.
 - . Premier exercice comptable clos avec un chiffre d'affaires supérieur à 7 millions d'euros.

- **1994**
 - . Ouverture d'une seconde agence à Strasbourg.
 - . Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation régulant le travail temporaire au Luxembourg, création de D.L.S.I. Luxembourg S.A. à Esch-sur-Alzette, principalement orientée vers une clientèle d'industriels et d'entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP).
 - . Arrivée de Jean-Marie Nantern en qualité de Directeur Administratif et Financier.
 - . Fermeture de l'agence de Verdun pour absence de rentabilité.

- **1995**
 - . Ouverture des agences de Haguenau (67) et Mulhouse (68).
 - . Arrivée de Serge Orlandi en qualité de Directeur Commercial France et de Eric Bello en tant que Directeur de Secteur.
 - . Fermeture de l'agence de Molsheim pour absence de rentabilité.

- **1996**
 - . Ouverture des agences de Hagondange (57), Saint-Avold (57) et Lille (59) qui sera transférée à Avelin (59) en 2001.
 - . Arrivée de Christian Schmidt en tant que Directeur de Secteur.
- **1997**
 - . Ouverture de l'agence de Neuves-Maisons (54).
 - . Obtention de la certification ISO 9002.
- **1998**
 - . Ouverture des agences de Dunkerque (59) et Paris Lafayette (75).
 - . Arrivée de Serge Bottemer en qualité de Responsable Assurance Qualité et Sécurité.
- **1999**
 - . Ouverture des agences de Montbéliard (25), Longwy (54) et Douai (59).
 - . Rachat du fonds de commerce de la société MEN SERVICES à Strasbourg.
 - . Arrivée de Josiane Caro en tant que Directeur de l'agence de Esch-sur-Alzette.
- **2000**
 - . Regroupement des deux agences de Strasbourg.
 - . Création à Kleinblittersdorf (Saarland) de D.L.S.I. GmbH afin de répondre à la demande des clients allemands d'avoir recours aux services d'une société basée en Allemagne. Cette société s'oriente vers une clientèle d'industriels et d'entreprises spécialisées dans le second œuvre (peinture, électricité, montage, ventilation...).
 - . Arrivée de François Lutzing en tant que Directeur de Secteur.
- **2001**
 - . Entrée de FINANCES & STRATEGIE, de l'INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION (ILP) et de EUREFI au capital de D.L.S.I. à hauteur de 1,22 million d'euros en obligations convertibles.
 - . Acquisition de la société EID, société spécialisée dans le travail temporaire dans le nord de la France et comprenant quatre agences à Calais (62), Dunkerque (59), Lille (59) et Steenvoorde (59).
 - . Regroupement des deux agences de Dunkerque.
 - . Ouverture des agences d'Epinal (88), Guebwiller (68) et Luxembourg ville.
- **2002**
 - . Rachat du fonds de commerce de la société alsacienne KELLER comprenant quatre agences à Colmar, Metz (57), Mulhouse et Strasbourg.
 - . Rachat du fonds de commerce de la société parisienne CRITER.
 - . Ouverture du Centre Contact.
 - . Arrivée de Pascal Batteur en tant que Directeur de Secteur.
- **2003**
 - . Acquisition de la société lyonnaise SIL, dont la principale activité est la mise à disposition de personnels dans le secteur tertiaire (secrétaires, technico-commerciaux, comptables...).
 - . Rachat du fonds de commerce de la société parisienne TRAIT D'UNION spécialisée dans le secteur tertiaire et le BTP, et du fonds de commerce de la société E.I.S. basé à Haguenau, qui délègue essentiellement des personnels chez des clients industriels allemands.
 - . Ouverture des agences de Lens (62) et Valenciennes (59).
 - . Fermeture de l'agence de Guebwiller pour absence de rentabilité.
 - . Regroupement des deux agences de Colmar.
- **2005**
 - . Acquisition de la société lyonnaise MS INTERIM, spécialisée dans la mise à disposition de personnel pour le secteur bancaire.
 - . Rachat du fonds de commerce de la société parisienne SATEM qui dispose de trois agences à Saint-Saulve (59 – secteur ferroviaire), Montbéliard (automobile) et Orsay (91 – secteur aéronautique).
 - . Ouverture des agences de Bordeaux (33) et Saint-Priest (69).
 - . Fermeture de l'agence de Paris Lafayette pour absence de rentabilité.
 - . Début de l'activité Placement au sein du Groupe.
 - . Arrivée de Laurent Lutz en tant qu'Attaché Commercial.
 - . Chiffre d'affaires consolidé de 82,8 millions d'euros au 31 décembre.
- **2006**
 - . Ouverture de l'agence du Havre
 - . Acquisition des sociétés ARCADINTER (4,58 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005 pour un résultat net de 95.653 euros) et ARCINTERIM (3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005 pour un résultat net de 95.790 euros) basées à Rouen (76), Vernon (27) et Evreux (27).

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Au cours des trois derniers exercices, les investissements réalisés par D.L.S.I. ont été les suivants :

En euros	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Immobilisations incorporelles	190.616	6.965	20.155
Fonds de commerce	475.000	322.500	92.500
Installations et agencements	24.532	17.311	42.949
Matériel de transport	20.161	14.583	74.804
Matériel de bureau et informatique	155.704	29.632	173.315
Immobilisations financières	179.075	1.034.022	129.880
Total	1.045.088	1.425.013	533.603

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement les logiciels.

Les fonds de commerce acquis ont été les suivants :

- 2003 : EIS HAGUENAU pour un montant de 145.000 euros et TRAIT D'UNION pour un montant de 330.000 euros,
- 2004 : SATEM Saint-Saulve pour un montant de 322.500 euros,
- 2005 : SATEM Montbéliard pour un montant de 40.500 euros et SATEM Orsay pour un montant de 52.000 euros.

Les installations et agencements concernent l'aménagement des agences du Groupe.

Les immobilisations financières intègrent :

- les dépôts et cautionnements des agences,
- les prêts au personnel,
- les variations du fonds de garantie SOCAMETT.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les principaux investissements en cours et prévus pour l'année 2006 concernent :

- l'acquisition des sociétés ARCADINTER et ARCINTERIM pour un montant de 1.400.000 euros,
- le logiciel de gestion du travail temporaire EVOLIA et des matériels informatiques (serveurs et postes de travail) pour un montant de 500.000 euros,
- l'aménagement, le mobilier et le matériel informatique pour l'agence du Havre pour un montant de 100.000 euros.

5.2.3. Politique d'investissements future

Le plan d'investissements prévu pour les exercices 2007 et 2008 intègre :

- l'aménagement, le mobilier et le matériel informatique pour des montants de 200.000 euros en 2007 (deux agences) et de 200.000 euros en 2008 (deux agences),
- du matériel informatique (serveurs, postes de travail, imprimantes et logiciels) pour des montants de 100.000 euros en 2007 et de 100.000 euros en 2008.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

Depuis sa création en 1992, D.L.S.I. exerce une activité de mise à disposition des entreprises de personnels, qualifiés ou non, pour des missions à durée déterminée. Depuis 2005, la Groupe s'est également positionné sur le placement de collaborateurs.

6.1.1. L'offre

6.1.1.1. Le travail temporaire

Cadre réglementaire

Selon l'article L124-1 du Code du travail, "Est un entrepreneur de travail temporaire, toute personne physique ou morale dont l'activité exclusive est de mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs, des salariés qu'en fonction d'une qualification convenue elle embauche et rémunère à cet effet."

L'article L124-2 du Code du travail précise que "Le contrat de travail temporaire ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice. Un utilisateur ne peut faire appel aux salariés des entreprises de travail temporaire que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire dénommée "mission", et seulement dans les cas suivants :

1. remplacement d'un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail, de départ définitif précédant la suppression de son poste de travail ayant fait l'objet d'une saisine du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, s'il en existe, ou en cas d'attente de l'entrée en service effective du salarié recruté par un contrat à durée indéterminée appelé à le remplacer,
2. accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise,
3. emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels, dans certains secteurs définis par décret ou par voie de convention ou d'accord collectif étendu, il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère par nature temporaire de ces emplois."

La mission de travail temporaire doit, dès la conclusion du contrat de mise à disposition, comporter un terme précis. Une exception subsiste dans le cas où le contrat est conclu pour remplacer un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu. Dans l'attente de l'entrée en service effective d'un salarié recruté en Contrat à Durée Indéterminée, le contrat ne peut comporter de terme précis. Dans ce cas, une durée minimale est prévue.

La loi dispose que la durée maximale d'un contrat temporaire ne peut excéder dix-huit mois, renouvellement inclus, sauf cas particuliers.

Les Prestations D.L.S.I.

L'objectif de D.L.S.I. est de répondre aux demandes ponctuelles des entreprises en leur proposant les personnels à même de remplir le cahier des charges défini.

Le travail temporaire met en relation trois intervenants que D.L.S.I. a symbolisé par les trois cercles de son logo :

- l'agence de travail temporaire,
- l'entreprise utilisatrice,
- le travailleur intérimaire.

D.L.S.I. se doit donc de mener parallèlement deux activités :

- le recrutement des travailleurs intérimaires,
- la mise à disposition et la gestion des travailleurs intérimaires dans les entreprises.

Quand la mise en relation entre les deux intervenants est réalisée, D.L.S.I. veille au bon déroulement de la mission.

Le recrutement des intérimaires

Le travail temporaire dispose de trois avantages majeurs par rapport à un emploi fixe car il permet à l'intérimaire :

- de bénéficier d'un niveau de rémunération plus important du fait de l'existence des Indemnités de Fin de Mission (I.F.M.), qui correspondent à 10% du salaire brut de l'intérimaire,
- de choisir le moment auquel il souhaite travailler, s'inscrivant ainsi dans la notion de plus en plus répandue de "Travail à Temps Choisi",
- d'acquérir des compétences et connaissances diversifiées du fait de la multiplication des expériences dans des secteurs (secondaire et tertiaire) et milieux (Petite et Moyenne Entreprise, groupe multinational) différents.

Le recrutement des intérimaires est réalisé suivant trois canaux :

- la diffusion par D.L.S.I. d'une annonce dans la Presse Quotidienne Régionale (P.Q.R.), sur le site Internet www.dlsi-interim.com (qui reçoit environ 7.000 visites par mois), sur des sites Internet spécialisés (MONSTER, KELJOB, CADREMPLOI...), chez l'Agence Nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E.), dans les lycées et écoles spécialisés, dans les centres de formation...
- les opérations parrainage auprès des intérimaires déjà inscrits dans les fichiers de D.L.S.I.,
- les candidatures spontanées.

Le recrutement des intérimaires est réalisé dans les agences de D.L.S.I. essentiellement par l'Assistant Commercial. Ses principales missions sont :

- l'accueil des candidats,
- l'assistance au remplissage du dossier de candidature et la collecte des pièces obligatoires (carte d'identité ou carte de séjour, permis de conduire si nécessaire) ou non (fiches de paye précédentes, certificats de travail...), afin de valider que le dossier est complet,
- la conduite d'un entretien d'évaluation sur les motivations du candidat, son cursus professionnel, ses compétences, son niveau souhaité de rémunération... Cet entretien est complété par un questionnaire-type métier, et parfois par des tests spécifiques, notamment pour le secteur tertiaire (expression orale, orthographe, langue(s) étrangère(s) parlée(s), comptabilité, informatique / bureautique...),
- la réalisation d'un bilan de compétences et d'une synthèse de la candidature, appuyée par un contrôle des références citées par le candidat,
- la validation finale du dossier de candidature avec son Responsable d'Agence ou son Attaché Commercial.

La mise à disposition et la gestion des travailleurs intérimaires dans les entreprises

L'entreprise a recours à D.L.S.I. afin de répondre à trois problématiques stratégiques en terme de flexibilité :

- trouver les personnels dont elle a besoin dans un délai très court, D.L.S.I. étant à même de mettre à disposition des intérimaires du jour au lendemain,
- se doter de compétences qu'elle ne possède pas en interne, ou en quantité insuffisante, D.L.S.I. disposant d'agences spécialisées par métier et / ou par secteur d'activité,
- optimiser sa gestion de trésorerie, D.L.S.I. étant en moyenne payée à 60 jours à comparer aux effectifs permanents qui perçoivent leurs salaires à la fin de chaque mois.

La mise à disposition et la gestion des travailleurs intérimaires dans les entreprises est réalisée dans les agences de D.L.S.I. par l'Attaché Commercial. La mise à disposition s'articule autour de deux axes :

- répondre à la demande de l'entreprise qui lui adresse un cahier des charges précis comprenant le profil recherché, la période et la durée de la mission et le niveau de rémunération souhaité. Pour ce faire, l'Attaché Commercial :
 - . recueille l'ensemble des éléments sur un bon de commande,
 - . définit précisément avec le client le poste à pourvoir,
 - . lance une recherche sur le fichier de son agence. Si son agence ne dispose pas du profil adéquat, il entre en relation avec d'autres agences de la région ou avec le Centre Contact,
 - . contacte les candidats potentiels par téléphone ou Short Message Service (S.M.S.),
 - . transmet à l'entreprise les curriculum vitae des candidats intéressés par le poste,
 - . valide la candidature retenue par le client,
- transmettre des candidatures spontanées aux entreprises susceptibles d'être intéressées par un profil particulier que l'agence a de disponible dans son fichier.

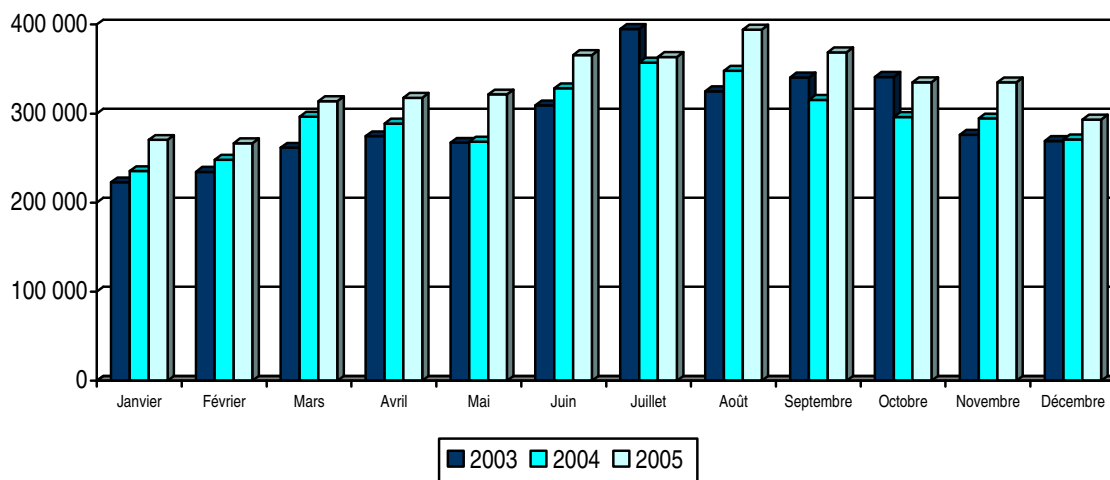
La gestion est généralement prise en charge par l'Assistant Commercial de l'agence qui :

- accompagne le travailleur intérimaire chez chaque nouveau client, voire sur chaque nouveau chantier,
- assure le suivi avec l'entreprise cliente,
- réalise le bilan de fin de mission.

L'activité Travail Temporaire en chiffres

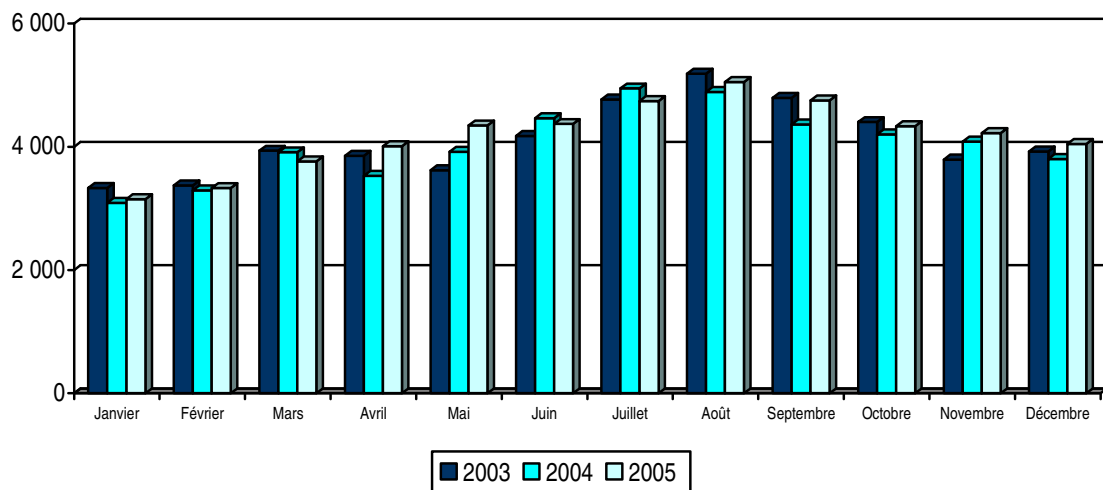
Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, D.L.S.I. a vendu près de 4 millions d'heures de travail temporaire, soit une progression de 11% par rapport à 2004 (3,5 millions d'heures) :

Evolution mensuelle du nombre d'heures de travail temporaire vendues



Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, D.L.S.I. a conclu plus de 50.000 contrats de travail temporaire, soit une progression de 3% par rapport à 2004 (48.500 contrats) :

Evolution mensuelle du nombre de contrats de travail temporaire conclus



En rapportant le nombre de contrats signés sur le nombre d'heures vendues, il apparaît que les contrats signés par D.L.S.I. ont une durée de plus en plus longue, alors que, d'après la Société, la tendance du marché est davantage à une réduction du nombre d'heures par contrat :

	2003	2004	2005	2005 / 2003
Nombre d'heures vendues	3.516.884	3.547.448	3.945.491	+ 12%
Nombre de contrats conclus	49.167	48.506	50.132	+ 2%
Nombre d'heures par contrat	71,5	73,1	78,7	+ 10%

6.1.1.2. Le placement

Cadre réglementaire

La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a introduit certaines modifications sur le travail temporaire, et a notamment ouvert l'activité de placement aux Entreprises de Travail Temporaire (E.T.T.).

D'après l'article L. 310-1 de cette loi, "L'activité de placement consiste à fournir, à titre habituel, des services visant à rapprocher offres et demandes d'emploi, sans que la personne physique ou morale assurant cette activité ne devienne partie aux relations de travail susceptibles d'en découler." Cela signifie concrètement que l'activité de placement se distingue de celle du travail temporaire dans la mesure où ce sont des dispositions légales différentes qui régissent ces deux activités. En effet, dans le travail temporaire, l'E.T.T. est l'employeur de l'intérimaire. Dans le cadre du placement, l'E.T.T. n'a pas de lien contractuel avec le candidat au poste.

Les Prestations D.L.S.I.

Fort de cette nouvelle loi, le Groupe D.L.S.I. a démarré une activité de placement en mars 2005. Cette activité consiste à rechercher, évaluer et sélectionner le ou les candidats correspondant aux compétences exigées, et à le ou les présenter au client.

Le placement est réalisé en agence par l'Attaché Commercial ou le Responsable d'Agence. Ses principales missions sont :

- d'identifier précisément les besoins du client, et notamment :
 - . le contexte de la demande (nouvelle embauche, remplacement),
 - . la nature du contrat proposé (Contrat à Durée Déterminée / Contrat à Durée Indéterminée / Temps Plein / Temps Partiel),
 - . le profil du candidat recherché,
 - . les qualifications et compétences professionnelles souhaitées,
 - . le niveau de rémunération envisagée,
- de lancer sa recherche en interne via la base de données de l'agence, les autres agences D.L.S.I. ou le Centre Contact, et en externe si le Groupe ne dispose pas de la ressource appropriée, via les sites Internet spécialisés, l'A.N.P.E....
- de contacter les candidats potentiels,
- de les accueillir dans son agence afin de leur faire remplir leur dossier de candidature, puis de les évaluer au cours d'un entretien individuel éventuellement complété de test(s),
- de présenter les candidats sélectionnés au client,
- de finaliser le dossier de recrutement du collaborateur choisi,
- d'assurer un suivi du collaborateur placé pendant trois à six mois.

L'activité Placement en chiffres

Au cours de l'exercice 2005, D.L.S.I. a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 60.000 euros dans l'activité Placement.

6.1.2. La clientèle

D.L.S.I. compte deux catégories de partenaires clients :

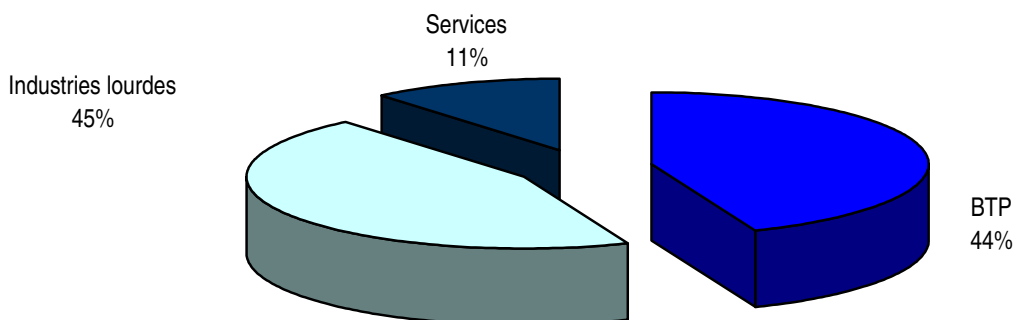
- les entreprises utilisatrices,
- les intérimaires.

6.1.2.1. Les entreprises utilisatrices

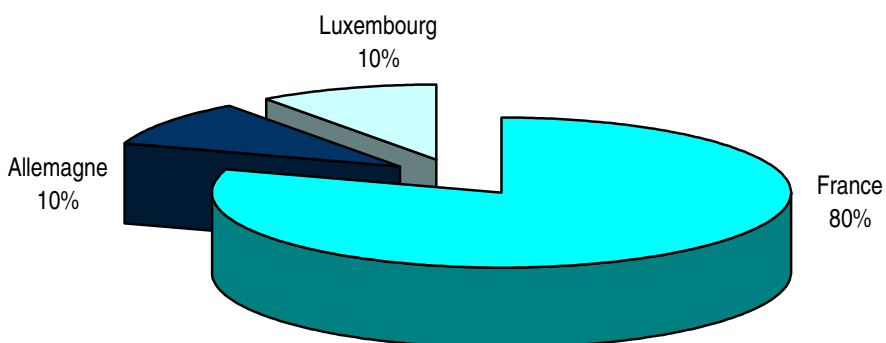
D.L.S.I. compte environ 3.000 clients, qui sont aussi bien des grands groupes internationaux que des sociétés régionales et des P.M.E. locales, qui se répartissent en quatre grands domaines d'activité :

- les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, gros œuvre (construction et démolition) et second œuvre (électricité, tuyauterie, menuiserie, chauffage, peinture...), comme AMEC SPIE, CEGELEC, CIMLEC, CLEMESSEY, COLAS, EFG, EUROVIA, GENIE CIVIL DE L'EST, INEO, SAE RAMELLI, SOCOM, SOGEA, STIPS, TRABET...
- les industries lourdes, comme les constructeurs aéronautiques (AIRCELLE, AIR PRECISION, HISPANO SUIZA...) et ferroviaires (BOMBARDIER, LAMBLIN...), la métallurgie (ATCI, DHF LOGISTICS, PAUL WURTH...), la chaudronnerie (SECOMETAL, SOTRALENZ, VAI FUCHS...)...
- les services, au niveau du secteur secondaire (maintenance comme ENDEL ou PONTICELLI, nettoyage industriel comme ETN, SITA ou SOCANET) ou du tertiaire (Chambre d'Industrie et de Commerce de Calais, SRTELEPERFORMANCE),
- les autres secteurs comme l'automobile (FAURECIA), les produits chimiques (BASF, UMICORE), les produits pharmaceutiques (OPODEX)...

Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2005 par type de client



Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2005 par pays

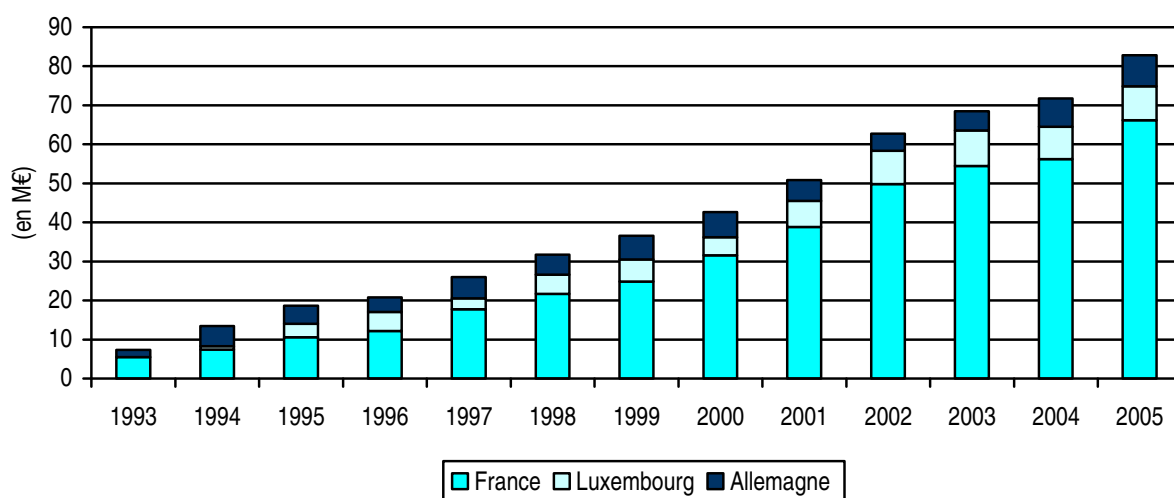


D.L.S.I. réalise environ 80% son chiffre d'affaires en France, le solde étant réalisé au Luxembourg et en Allemagne.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2003 – 2004 – 2005 par pays

En milliers d'euro	31 décembre 2003		31 décembre 2004		31 décembre 2005		Evolution 2003-2005
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
France	54.483	79,5%	56.169	78,3%	66.184	79,9%	+ 21%
Luxembourg	7.054	10,3%	8.359	11,6%	8.699	10,5%	+ 23%
Allemagne	6.979	10,2%	7.249	10,1%	7.933	9,6%	+ 14%
Total	68.516	100,0%	71.777	100,0%	82.816	100,0%	+ 21%

Evolution de la répartition du chiffre d'affaires par pays depuis la création



D.L.S.I. sélectionne ses clients en fonction de leur couverture auprès du Syndicat Français des Assureurs Conseils (S.F.A.C.) : ne sont retenues que les entreprises disposant d'une couverture S.F.A.C. d'un montant minimum de créances commerciales de 10.000 euros. Cette méthode de sélection et le fait que les principaux clients appartiennent à des grands groupes nationaux et internationaux permettent à D.L.S.I. de disposer d'une clientèle relativement solvable. Ainsi, le montant des créances irrécouvrables s'est élevé à 251.912 euros en 2003 (0,4% du chiffre d'affaires consolidé), 47.915 euros en 2004 (0,1% du chiffre d'affaires consolidé) et 616.938 euros en 2005 (0,7% du chiffre d'affaires consolidé).

Par ailleurs, la Société estime que son risque de dépendance par rapport aux principaux clients est relativement limité, comme l'illustre le tableau suivant présentant le poids des cinquante premiers clients dans le chiffre d'affaires consolidé lors des trois derniers exercices :

Poids des cinquante premiers clients sur les trois derniers exercices dans le chiffre d'affaires consolidé

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
1 ^{er} client	2,0%	2,2%	3,7%
5 premiers clients	6,9%	6,5%	9,4%
10 premiers clients	11,7%	11,1%	13,9%
20 premiers clients	17,9%	18,2%	21,2%
50 premiers clients	29,3%	31,5%	33,8%

En observant la clientèle des trois dernières années, il apparaît que les clients sont relativement fidèles à D.L.S.I., alors que l'activité de D.L.S.I., de par sa nature même, revêt un caractère peu récurrent :

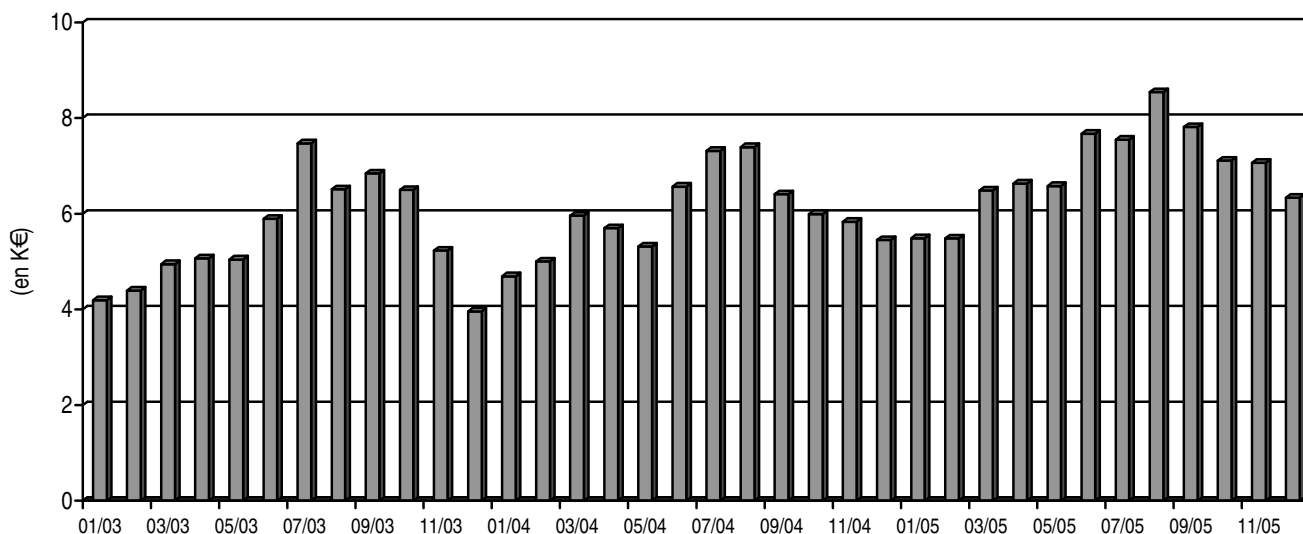
	Rang des 10 premiers clients 2003		Rang des 10 premiers clients 2004
	En 2004	En 2005	En 2005
1 ^{er}	1	54	54
2 ^{ème}	27	34	9
3 ^{ème}	2	9	2
4 ^{ème}	15	23	10
5 ^{ème}	24	18	11
6 ^{ème}	-	-	-
7 ^{ème}	4	10	12
8 ^{ème}	35	1	27
9 ^{ème}	9	30	30
10 ^{ème}	48	52	8

Evolution de la taille moyenne des contrats de D.L.S.I.

En euros	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Montant moyen	1.394 €	1.480 €	1.652 €

Entre 2003 et 2005, le montant moyen du contrat a progressé de 18,5%.

Chiffre d'affaires mensuel consolidé réalisé par D.L.S.I. lors des trois derniers exercices



L'activité de D.L.S.I. est particulièrement soutenue de juin à octobre du fait :

- pour l'activité de BTP, des conditions météorologiques favorables au travail en extérieur et à la construction,
 - pour l'activité industrielle, de la fermeture des usines pour maintenance et entretien,
- et cela même si l'activité liée au tertiaire connaît un ralentissement significatif.

Au 31 décembre 2005, le délai moyen de règlement client était de 85 jours de chiffre d'affaires T.T.C.

6.1.2.1. Les intérimaires

La vocation de D.L.S.I. est de mettre à disposition des entreprises utilisatrices des personnels qualifiés ou non. Eu égard aux secteurs d'activités des entreprises clients de D.L.S.I., les intérimaires sont principalement constitués :

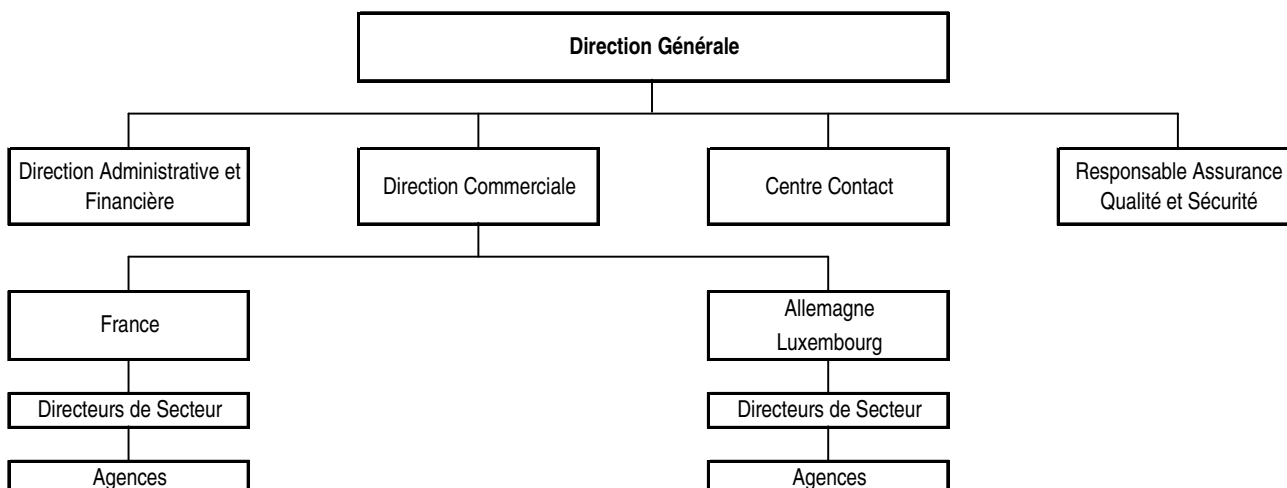
- d'ouvriers des travaux publics (ouvriers spécialisés, manœuvres, conducteurs d'engins, poseurs d'enrobé, terrassiers...) et du bâtiment, en gros œuvre (maçons, coffreurs, bancheurs, chauffagistes...) et second œuvre (menuisiers, peintres, monteurs en climatisation, installateurs en sanitaire...),
- de techniciens industriels (électriciens, câbleurs, monteurs en chaudronnerie, en serrurerie, en tuyauterie, tourneurs, fraiseurs, soudeurs, mécaniciens, spécialistes de la maintenance industrielle, du nettoyage industriel, chauffeurs de poids lourds, caristes...) et de bureaux d'études (dessinateurs industriels, techniciens...),
- de personnels du secteur tertiaire pour les banques, les sociétés d'assurance, les agences de voyages, comme des hôtesses d'accueil, des comptables, des téléopérateurs, des secrétaires bancaires...

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, D.L.S.I. a eu recours à 2.391 intérimaires, en hausse de 11% par rapport à 2004 :

Evolution du nombre moyen d'intérimaires salariés par D.L.S.I.

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Nombre moyen	2.131	2.150	2.391

6.1.3 L'organisation interne



Le Comité de Direction, qui se réunit tous les mois, est constituée de douze personnes :

Raymond Doudot, 61 ans, Président Directeur Général et Administrateur.

Brevet supérieur d'études commerciales en comptabilité. Créateur de D.L.S.I. en 1992.

- Missions :
- définition de la stratégie globale du Groupe, financière et commerciale,
 - gestion des relations avec les établissements bancaires en collaboration avec Jean-Marie Nantern,
 - gestion des ressources humaines (recrutements, plan de carrière, formation) collaboration avec Jean-Marie Nantern,
 - gestion de la trésorerie en collaboration avec Jean-Marie Nantern,
 - sélection des fournisseurs,
 - communication institutionnelle,
 - étude et négociation des opérations de croissance externe.

Jean-Marie Nantern, 49 ans, Directeur Administratif et Financier.

Baccalauréat Professionnel en comptabilité. Quinze années d'expérience dans l'univers du travail temporaire. Rejoint D.L.S.I. en mai 1994.

- Missions :
- participation à l'élaboration de la stratégie générale du Groupe,
 - supervision des comptabilité clients et fournisseurs,
 - supervision de la paye,
 - préparation des bilans comptables et analyse des comptes,
 - établissement des tableaux de bord Groupe (analyses, statistiques, mesure des résultats),
 - relations avec les Commissaires aux Comptes,
 - suivi juridique et fiscal du Groupe,
 - réalisation d'audit dans le cadre d'opération de croissance externe.

La Direction Administrative et Financière est composée de 10 personnes dont Jean-Marie Nantern :

- une personne pour les règlements clients qu'elle reçoit, enregistre en comptabilité et remet en banque (chèque) ou à l'encaissement (effet),
- trois personnes pour la saisie des écritures en comptabilité et les règlements fournisseurs,
- trois personnes pour la paie, et notamment :
 - . le paiement des acomptes aux intérimaires,
 - . l'édition et la vérification des bulletins de paie,
 - . la collecte des journaux de vente des agences,
- une personne pour les travaux comptables de fin de mois (T.V.A., U.R.S.S.A.F., I.S.),
- un Credit Manager pour le suivi du risque clients (analyse de solvabilité), la gestion des règlements clients et des dossiers contentieux, la relance des impayés, les relations avec SFAC - EULER et la société d'affacturage.

Un compte de résultat simplifié est établi tous les mois. Un bilan et un compte de résultat sont établis semestriellement et sont révisés par les Commissaires aux Comptes.

La Direction Commerciale comprend deux personnes :

Gérard Schardt, 50 ans, Directeur Commercial Allemagne.

Formation en électricité et mécanique automobile. Dix ans d'expérience en tant que technico-commercial dans l'intérim puis gérant d'une société spécialisée en tuyauterie, électricité et robotique pendant cinq ans. Rejoint D.L.S.I. en janvier 1993.

Serge Orlandi, 59 ans, Directeur Commercial France.

Formation généraliste. Technico-commercial dans une entreprise de services pendant 11 ans puis expérience du travail temporaire pendant cinq ans. Rejoint D.L.S.I. en février 1995.

Missions des Directeurs Commerciaux :

- élaboration des objectifs annuels sous l'autorité de la Direction Générale,
- mise en œuvre au sein des agences de la stratégie de développement décidée par la Direction Générale,
- encadrement des Directeurs de Secteur,
- suivi de l'application de la politique Qualité,
- suivi des agences aux niveaux de la réalisation des objectifs (mesure mensuelle des écarts), des recrutements, de la formation,
- développement et suivi des grands comptes,
- organisation des challenges des commerciaux qui portent sur la progression mensuelle de la marge brute de chaque agence d'une année sur l'autre, sur une période de un à deux mois ou de façon permanente, notamment en été,
- participation aux réunions du Comité de Direction.

La rémunération des Directeurs Commerciaux comporte une partie fixe et une partie variable (entre 5% et 10% du salaire total) basée sur le résultat net comptable du Groupe.

Raymond Birchen, 42 ans, Directeur de Secteur Nancy - Epinal.

Formation en mécanique agricole. Expérience de technico-commercial puis de responsable des achats dans le secteur du matériel agricole, puis trois ans en qualité de Chef de Secteur dans le travail temporaire. Rejoint D.L.S.I. en janvier 1993.

Eric Bello, 49 ans, Directeur de Secteur des sociétés MS INTERIM et SIL.

Formation en technique commerciale puis en management stratégique. Cinq années d'expérience en tant que responsable d'une agence de travail temporaire. Rejoint D.L.S.I. en février 1995.

Christian Schmidt, 49 ans, Directeur de Secteur Lorraine – Luxembourg – Région Parisienne - Normandie.

Formation commerciale. Dix années d'expériences commerciales dans l'électroménager puis quatre ans dans le travail temporaire en tant que successivement Directeur d'Agence, Responsable Grands Comptes et Directeur Régional. Rejoint D.L.S.I. en août 1996.

François Lutzing, 51 ans, Directeur de Secteur Alsace – Saint-Avold.

Formation en métallerie. Quinze années d'expérience dans le travail temporaire, principalement en qualité de Gérant de société. Rejoint D.L.S.I. en février 2000.

Pascal Batteur, 51 ans, Directeur de Secteur Nord.

Formation de technicien en fabrication. Vingt-cinq années d'expérience dans le travail temporaire comme commercial puis Chef d'Agence. Rejoint D.L.S.I. en mars 2002.

Josiane Caro, 36 ans, Directeur de l'agence de Esch-sur-Alzette.

Formation commerciale. Huit années d'expérience dans le travail temporaire en tant que technico-commerciale puis Responsable d'Agence. Rejoint D.L.S.I. en septembre 1999.

Missions des Directeurs de Secteur :

- élaboration des objectifs annuels sous l'autorité de la Direction Générale,
- mise en œuvre au sein des agences de la stratégie de développement décidée par la Direction Générale,
- analyse mensuelle des marges,
- développement commercial des agences,
- choix des salons et forums pour l'emploi auxquels participe, le cas échéant, chaque agence du secteur,
- encadrement des agences aux niveaux de la formation et du contrôle administratif liés aux exigences législatives et réglementaires,
- suivi de l'application de la politique Qualité et participation aux réunions Qualité,
- suivi du risque client et des règlements des factures clients,
- participation aux réunions du Comité de Direction.

La rémunération des Directeurs de Secteur est composée d'une partie fixe et d'une partie variable (entre 5% et 15% du salaire total) calculée sur la marge brute des agences de son secteur.

Serge Bottemer, 57 ans, Responsable Assurance Qualité et Sécurité.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (I.E.P.) de Strasbourg. Douze années d'expérience en qualité de Directeur Commercial d'une société de travail temporaire. Rejoint D.L.S.I. en septembre 1998.

- Missions :
- établissement, mise en œuvre et suivi des processus du Système de Management de la Qualité (SAQ),
 - mise à jour permanente du Manuel Qualité (MAQ),
 - visite de contrôle Qualité dans les agences,
 - reporting auprès de la Direction Générale sur le fonctionnement du SAQ,
 - diffusion en interne de toute information relative aux modifications législatives et réglementaires, et à celles du SAQ et du MAQ.

Tous les mois, une réunion Qualité a lieu au sein de chaque agence. Cette réunion fait l'objet d'un compte-rendu transmis au Responsable Assurance Qualité et Sécurité précisant :

- les non-conformités constatées par rapport à la législation du travail ou le SAQ, et les réclamations clients formulées suite à une prestation effectuée,
- les actions correctives mises en place pour remédier à la non-conformité ou satisfaire à la réclamation client.

Laurent Lutz, 34 ans, Attaché Commercial.

Formation en génie mécanique. Douze années d'expérience en tant que conducteur de travaux publics. Rejoint D.L.S.I. en juin 2005.

Le Centre Contact

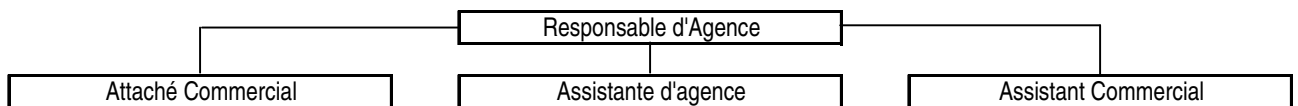
En 2002, D.L.S.I. a ouvert un Centre Contact à Forbach qui ne réalise que des appels sortants et dont les cinq principales missions sont :

- prendre des rendez-vous pour les Attachés Commerciaux de D.L.S.I.,
- rechercher le profil à même de satisfaire les besoins d'une entreprise cliente quand l'agence concernée n'en dispose pas en interne,
- réaliser les relances auprès des clients et les recouvrements des factures impayées,
- mettre à jour les fichiers des intérimaires salariés par D.L.S.I. et ceux des candidats,
- réaliser les enquêtes de satisfaction clients.

Le Centre Contact est composé de sept personnes d'octobre à mai, et de neuf personnes de juin à septembre. Ces collaborateurs ont tous suivi une formation relative au travail temporaire, et notamment à ses aspects réglementaires, et disposent d'une ancienneté de quatre ans pour 80% d'entre eux. Les horaires d'ouverture sont de 9h00 à 17h00 d'octobre à mai, et de 8h00 à 20h00 de juin à septembre. Il est placé directement sous la responsabilité de la Direction Générale.

Les agences

Chaque agence est organisée de la manière suivante :



Le Responsable d'Agence remplit les principales missions suivantes :

- élaboration des objectifs annuels en collaboration avec le Directeur de Secteur,
- mise en œuvre au sein de l'agence de la stratégie de développement décidée par la Direction Générale,
- participation aux réunions Qualité et suivi des réclamations clients,
- suivi du risque client et du règlement des factures,
- analyse mensuelle des états de marge et mesure des écarts par rapport aux objectifs, définition des actions correctives à entreprendre en accord avec la hiérarchie,
- encadrement du personnel de l'agence : recrutement, formation, contrôle.

La rémunération des Responsables d'Agence comporte une partie fixe et une partie variable (environ 20% du salaire total) calculée sur la marge brute de leur agence.

L'Attaché Commercial remplit les principales missions suivantes :

- prospection et développement commercial de l'agence en synergie avec le réseau D.L.S.I. sous la responsabilité du Responsable d'Agence,
- participation aux réunions Qualité et suivi des réclamations clients,
- suivi du risque client.

La rémunération des Attachés Commerciaux est composée d'une partie fixe et d'une partie variable (environ 20% du salaire total) calculée sur la marge brute de leurs affaires personnelles.

L'Assistant Commercial remplit les principales missions suivantes :

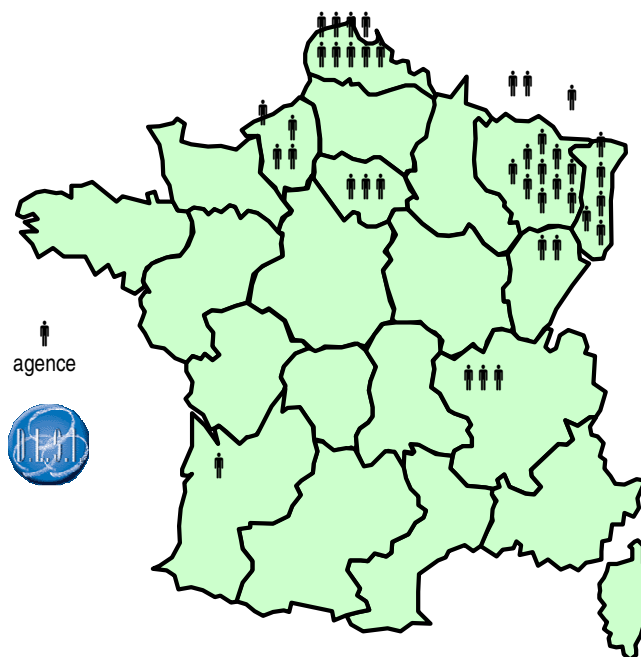
- accueil des candidats au travail temporaire,
 - vérification des dossiers de candidature,
 - réalisation des bilans d'entretien, des synthèses et des contrôles de référence,
 - validation des candidatures avec le Responsable d'Agence ou l'Attaché Commercial,
 - gestion des candidatures spontanées via le logiciel PRO ACTIF,
 - recherche de candidats, soit à l'aide des fichiers informatiques, soit en relation avec le Centre Contact si nécessaire,
 - mise à disposition des candidats,
 - visite des lieux de travail,
 - établissement des bons de commande,
 - négociation des conditions contractuelles avec les candidats,
 - saisie des candidatures et mise à jour des fichiers,
 - réalisation des bilans de fin de mission,
 - suivi des relations avec l'A.N.P.E., les écoles, les centres de formation, et les autres agences du Groupe D.L.S.I.
- La rémunération des Assistants Commerciaux comporte une partie fixe et une partie variable (environ 5% du salaire total) calculée sur la marge brute de leur agence.

L'Assistante d'agence remplit les principales missions suivantes :

- accueil et téléphone
- tâches administratives et de saisie informatique,
- participation à l'évaluation et au recrutement des intérimaires.

La rémunération des Assistantes d'agence est composée d'une partie fixe et d'une partie variable (environ 3% du salaire total) calculée sur la marge brute de leur agence.

Le Groupe D.L.S.I. est organisé en agences régionales. Au 1^{er} juillet 2006, le nombre d'agences D.L.S.I. était de 40, Allemagne et Luxembourg compris. Les agences D.L.S.I. sont principalement installées dans l'Est de la France, berceau historique du Groupe, et dans le Nord de la France, essentiellement du fait de l'acquisition de la société EID en 2001 :



Le choix de la localisation des agences est réalisé par la Direction Générale en fonction :

- des opportunités de recrutement de personnel permanent de qualité,
- d'études marketing réalisées en interne.

Au niveau des actions commerciales, D.L.S.I. ne participe à aucun salon dédié au Travail Temporaire. En revanche, les Directeurs de Secteur décident des salons et forums pour l'emploi auxquels doit participer chaque agence, notamment afin de renforcer leur effectif d'intérimaires.

Chaque agence D.L.S.I. dispose de plaquettes institutionnelles du Groupe qui font l'objet d'une nouvelle édition puis d'une mise à jour une fois par an, et qui sont tirées à 10.000 exemplaires en Français. Une brochure résumée de la plaquette est éditée une fois par an en 3.000 exemplaires en Allemand.

Enfin, D.L.S.I. fournit à ses intérimaires et ses clients un certain nombre d'objets promotionnels très appréciés comme des parkas, des t-shirts, des briquets, des stylos, des sous-mains...

En terme de communication institutionnelle, la stratégie de D.L.S.I. s'articule autour de trois principaux axes :

- un écran publicitaire présentant le métier de D.L.S.I. sur RTL 9,
- le sponsoring de la météo de RTL 9,
- le soutien actif à l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (E.L.A.) parrainée par Zinédine Zidane.

6.1.4. Les fournisseurs

D.L.S.I. a recours à une quarantaine de fournisseurs réguliers. Ses achats sont essentiellement composés de quatre grandes familles de produits :

- les loyers des agences,
- la téléphonie fixe et mobile,
- la formation des personnels permanents et des intérimaires,
- les fournitures de bureau.

Le choix des fournisseurs est effectué par la Direction Générale de la manière suivante :

- pour une première commande auprès d'un fournisseur :
 - . envoi d'un questionnaire d'évaluation,
 - . réception et traitement du questionnaire,
 - . éventuelle visite du site,
 - . sélection,
- pour une commande auprès d'un fournisseur déjà référencé : sélection en fonction des prestations précédentes.

Chaque nouveau fournisseur significatif fait l'objet d'une vérification de ses principaux éléments financiers de la part de la Direction Générale avant d'être référencé. Chaque fournisseur référencé fait l'objet d'un questionnaire d'évaluation annuel. Le Groupe effectue l'intégralité de ses achats en Euros.

Pour chaque type de prestations, D.L.S.I. dispose de plusieurs fournisseurs qu'elle est à même de mobiliser rapidement.

Part des principaux fournisseurs dans les achats T.T.C.	1 ^{er}	5 premiers	10 premiers	20 premiers
Au 31 décembre 2005	5,0%	14,6%	20,1%	25,5%
Au 31 décembre 2004	5,8%	16,9%	23,9%	28,9%
Au 31 décembre 2003	4,4%	15,3%	24,5%	31,1%

Il n'existe pas d'engagement d'achat sur des volumes ou des prix signé avec les fournisseurs.

Sachant que la plupart des fournisseurs accordent à D.L.S.I. un escompte de 3% dans le cadre d'un paiement comptant, le délai moyen de paiement fournisseurs était de 53 jours d'achats T.T.C. au 31 décembre 2005.

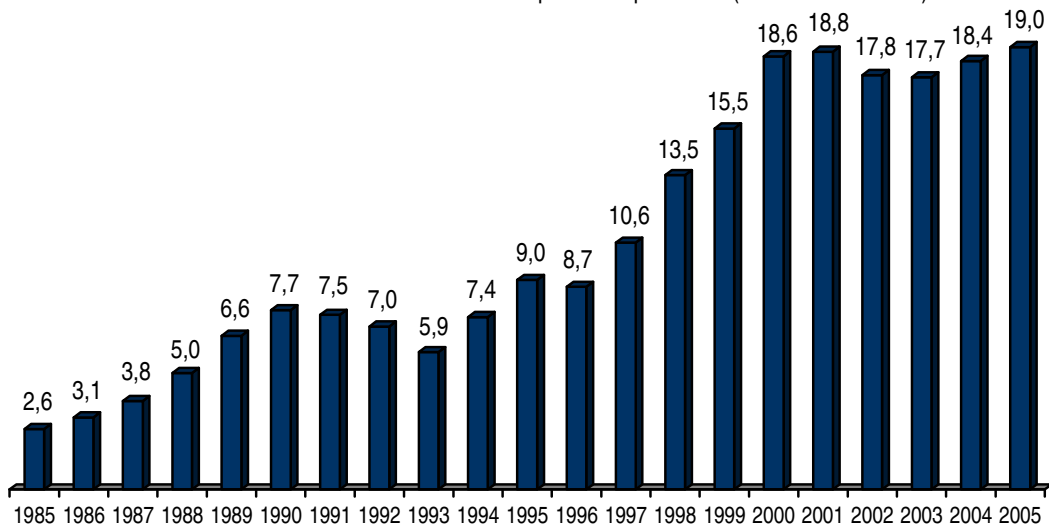
6.2. Présentation générale du marché de la Société

6.2.1. Les marchés de D.L.S.I.

6.2.1.1. Aperçu du marché français du travail temporaire

Dans son Rapport économique et social 2005 présenté en juin 2006, PRISME (Professionnels de l'Intérim, Services et Métiers de l'Emploi, anciennement Syndicat des Entreprises de Travail Temporaire – S.E.T.T.) indique qu'au 31 décembre 2005, le réseau national des entreprises de travail temporaire comptait 6.430 agences, en croissance de 2,1% par rapport à 2004, pour un effectif d'environ 22.000 salariés permanents. Au niveau du chiffre d'affaires 2005 du travail temporaire, PRISME l'estime à 19 milliards d'euros, en progression de 3,3% par rapport à 2004. Depuis 1985, ce chiffre d'affaires a été multiplié par plus de 7 :

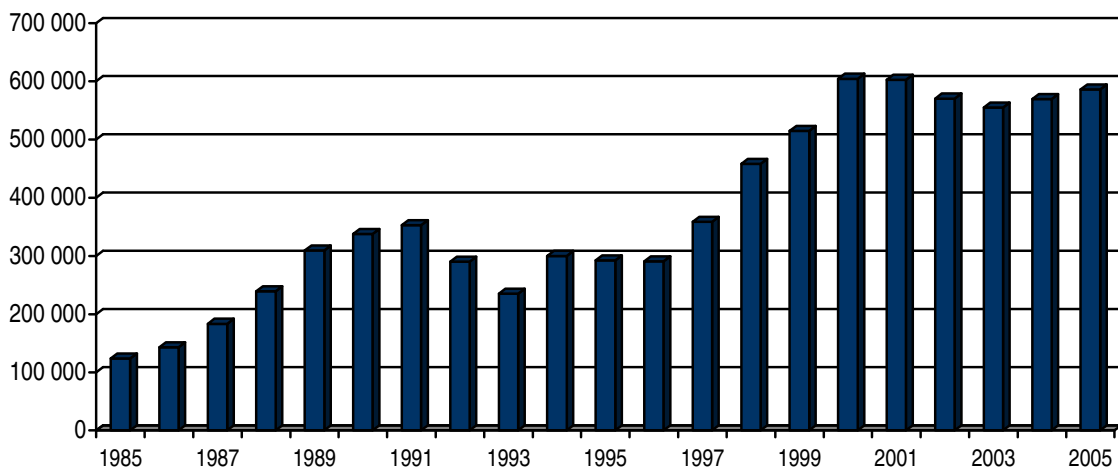
Evolution du chiffre d'affaires du travail temporaire depuis 1985 (en milliards d'euros)



Source : PRISME juin 2006

D'après PRISME, le nombre de salariés intérimaires équivalents temps plein a atteint 585.687 personnes en 2005, en progression de 2,9% par rapport à 2004, générant environ 16.000 emplois équivalents temps plein supplémentaires :

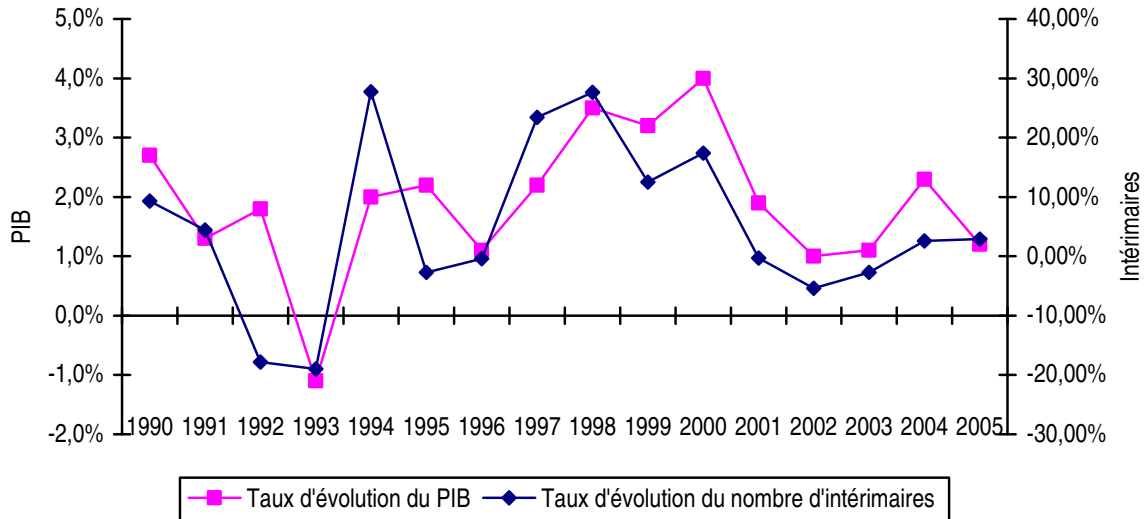
Evolution du nombre de salariés intérimaires équivalents temps plein depuis 1985



Source : PRISME juin 2006

De manière générale, le marché du travail temporaire suit l'évolution du Produit Intérieur Brut, voire l'anticipe :

Comparaison entre l'évolution du PIB et celle du nombre d'intérimaires depuis 1990

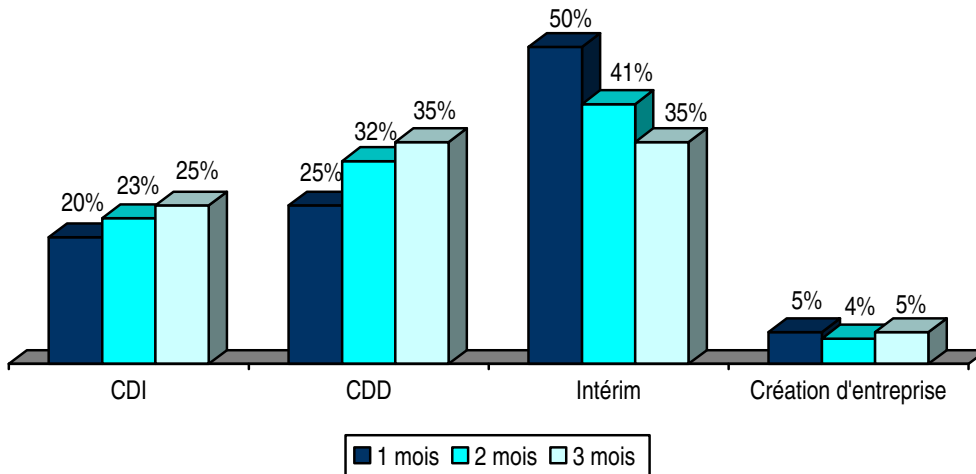


Source : INSEE - PRISME juin 2006

D'après PRISME, le travail temporaire constitue le mode d'accès le plus efficace du retour rapide à l'emploi. En effet, parmi les personnes au chômage ayant retrouvé un emploi :

- le 1er mois après l'inscription, 50% travaillent en intérim,
- le 2^{ème} mois après l'inscription, 41% travaillent en intérim,
- le 3^{ème} mois après l'inscription, 35% travaillent en intérim :

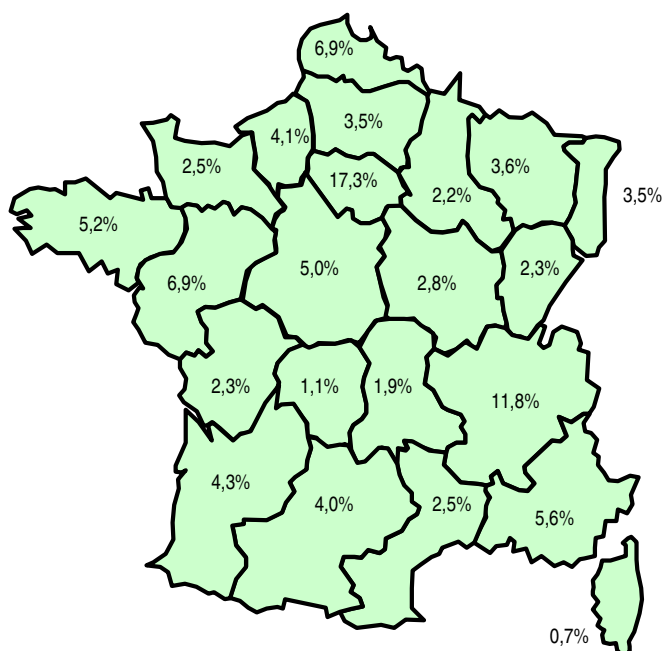
Nature des emplois retrouvés (en %) lors des trois premiers mois après inscription au chômage



Source : PRISME juin 2006

Alors que l'emploi intérimaire compte pour 3,3% de l'emploi salarié, 35% des retours vers l'emploi dans les trois mois après une inscription au chômage se font via une mission d'intérim. De même, le travail intérimaire limite le risque de chômage puisqu'en moyenne, au cours de l'année 2005, 8,8% des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. l'ont été après une mission d'intérim, à comparer à 25,7% après un Contrat à durée déterminée.

Au 31 décembre 2005, la répartition géographique des 585.687 intérimaires était la suivante :

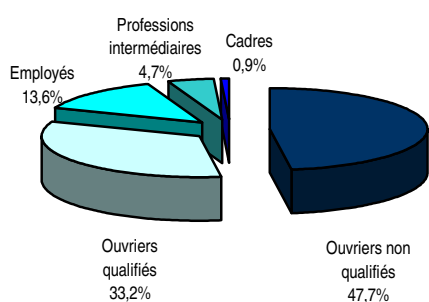


Source : PRISME juin 2006

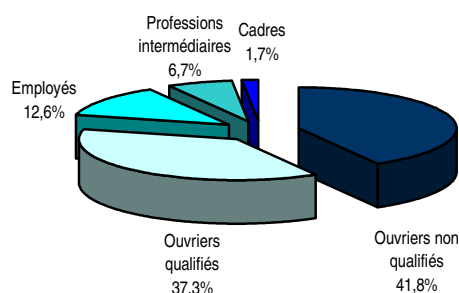
Les premières régions employeuses d'intérimaires sont la Région Parisienne (101.235 personnes), Rhône-Alpes (69.211) et les Pays de Loire (40.398). Les régions dans lesquelles est fortement implanté D.L.S.I. (Lorraine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes) emploient 25,8% des intérimaires nationaux.

En 2005, l'élévation du niveau moyen de qualification des intérimaires se poursuit, validant la stratégie de D.L.S.I. de développer ses activités vers le secteur tertiaire et la population de cadres :

Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 1999



Répartition des intérimaires par catégorie socioprofessionnelle en 2005

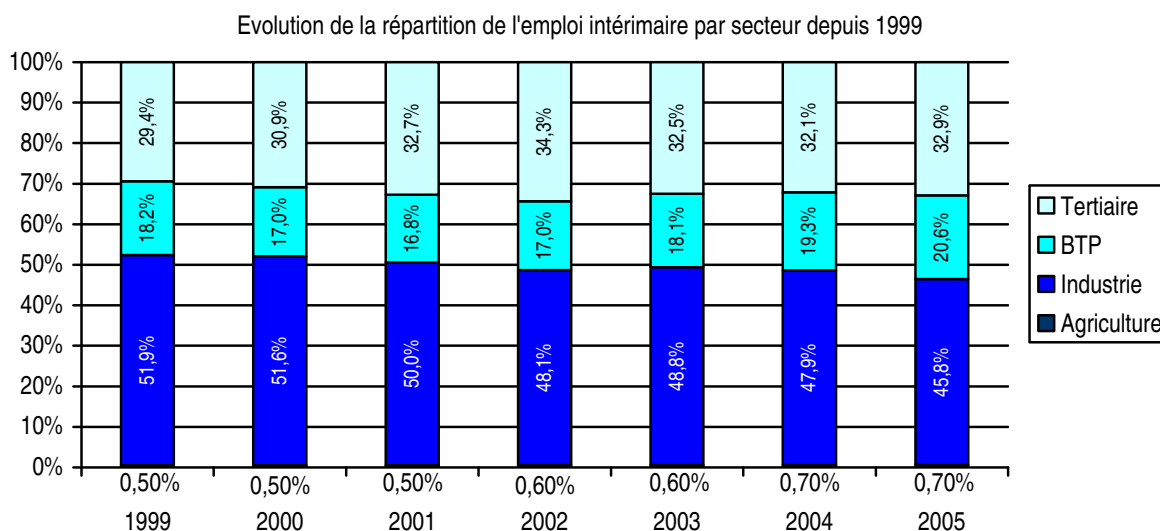


Source : PRISME juin 2006

En l'espace de dix ans, le nombre de cadres intérimaires en équivalents temps plein a été multiplié par plus de douze, de 787 en 1995 à 9.847 en 2005. Ce développement de l'intérim cadres représente pour les entreprises de travail temporaire l'une des évolutions les plus marquantes de ces dernières années. Au 31 décembre 2005, cette population de cadres était constituée :

- à hauteur de 50,7% par des ingénieurs et des cadres techniques,
- à hauteur de 40% par des cadres administratifs et commerciaux,
- à hauteur de 9,3% par des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

D'après PRISME, la répartition de l'emploi intérimaire par secteur d'activité en 2005 est caractérisée par une progression du BTP, qui passe de 19,3% en 2004 à 20,6% en 2005 :



Source : PRISME juin 2006

6.2.1.2. Aperçu du marché européen du travail temporaire

Dans son étude portant sur neuf pays de l'Union Européenne (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède), PRISME estime que le nombre total d'intérimaires s'élève à plus de 2,8 millions de personnes pour une population active de près de 159 millions de personnes, soit un taux de travailleurs intérimaires de 1,8%. Ce taux évolue en fonction des pays de la manière suivante :

Pays	Nombre d'intérimaires (1)	Population active (2)	Ratio (1) / (2)
Allemagne	410.000	38.800.000	1,1%
Belgique	81.105	4.100.000	2,0%
Espagne	150.000	18.000.000	0,8%
France	585.687	27.600.000	2,1%
Grande-Bretagne	1.200.000	30.000.000	4,0%
Italie	154.410	24.500.000	0,6%
Pays-Bas	165.000	6.200.000	2,7%
Portugal	45.000	5.200.000	0,9%
Suède	37.000	4.400.000	0,8%
Total	2.828.202	158.800.000	1,8%

Source : PRISME juin 2006

Au total, PRISME estime à 83 milliards d'euros le chiffre d'affaires européen du travail temporaire.

6.2.1.3. Aperçu du marché mondial du travail temporaire

Dans son étude, PRISME évalue le marché mondial du travail temporaire à 185 milliards d'euros de chiffre d'affaires répartis de la manière suivante :

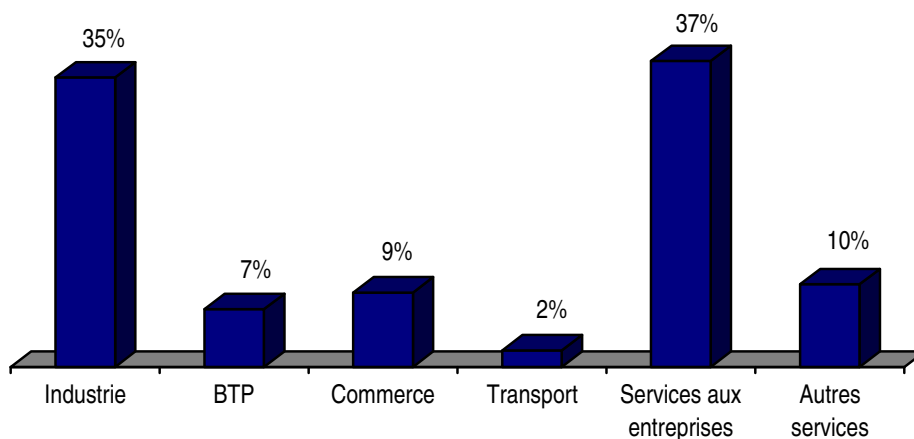
- 83 milliards d'euros pour l'Europe, soit 45% du marché mondial,
- 70 milliards d'euros pour les Etats-Unis, soit 38% du marché mondial,
- 20 milliards d'euros pour le Japon, soit 11% du marché mondial,
- 12 milliards d'euros pour le reste du monde, soit 6% du marché mondial.

6.2.1.4. Aperçu du marché français du placement

La loi de cohésion sociale de janvier 2005 a élargi le champ d'action des agences de travail temporaire au placement en Contrat à Durée Déterminée et en Contrat à Durée Indéterminée.

Dans son étude, PRISME indique que depuis l'entrée en vigueur de cette loi, 8.500 placements ont été assurés pour le compte d'entreprises, dont la moitié au cours du quatrième trimestre 2005. Ces placements ont été principalement réalisés dans l'industrie (35% de la population placée) et dans les services aux entreprises (37%) :

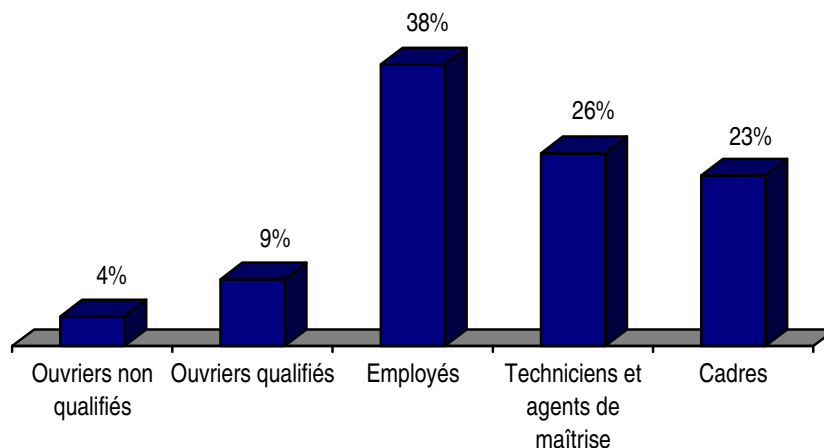
Répartition des personnes placées en 2005 selon le secteur



Source : PRISME juin 2006

Le placement a en priorité concerné les employés (38% de la population placée) et les techniciens et agents de maîtrise (26%) :

Répartition des personnes placées en 2005 selon leur qualification



Source : PRISME juin 2006

6.2.2. Les principaux acteurs

D'après l'Analyse de portefeuille PLIMSOLL de mai 2005, D.L.S.I. est aujourd'hui le dix-septième Groupe de travail temporaire en France, et d'après la Société, le numéro un dans l'Est de la France et le numéro cinq au Luxembourg.

Le Groupe D.L.S.I. est soumis à deux types de concurrents :

- les grands groupes nationaux et internationaux de travail temporaire, qui disposent généralement d'un maillage complet du territoire national mais qui se focalisent principalement sur les grands comptes, dont les principaux sont, par ordre alphabétique :

- . le groupe suisse ADECCO, coté sur l'Eurolist hors zone Euro d'Euronext Paris, dont la capitalisation boursière est de 9,1 milliards d'euros.

Principaux chiffres :	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Chiffre d'affaires total	16.226 M€	17.239 M€	18.303 M€
Chiffre d'affaires France	5.675 M€	6.066 M€	6.113 M€
Résultat net total	305 M€	332 M€	453 M€

Source : rapports annuels 2004 et 2005 - Euronext

- . le français GROUPE CRIT, coté sur le Compartiment B d'Eurolist d'Euronext Paris, dont la capitalisation boursière est de 370 millions d'euros.

Principaux chiffres :	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Chiffre d'affaires France	1.094 M€	1.122 M€	1.175 M€
Résultat net monde	4 M€	20 M€	24 M€

Source : rapports annuels 2004 et 2005 - Euronext

- . le groupe américain MANPOWER, coté au New York Stock Exchange, dont la capitalisation boursière est de 5,9 milliards de dollars.

Principaux chiffres :	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Chiffre d'affaires total	12.185 M\$	14.930 M\$	16.080 M\$
Chiffre d'affaires France	4.639 M\$	5.227 M\$	5.532 M\$
Résultat net total	138 M\$	246 M\$	260 M\$

Source : rapports annuels 2004 et 2005 - NYSE

- . le groupe français SYNERGIE, coté sur le Compartiment B d'Eurolist d'Euronext Paris, dont la capitalisation boursière est de 320 millions d'euros.

Principaux chiffres :	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Chiffre d'affaires total	775 M€	855 M€	926 M€
Chiffre d'affaires France	652 M€	676 M€	723 M€
Résultat net total	13 M€	17 M€	19 M€

Source : rapports annuels 2004 et 2005 - Euronext

- . le groupe hollandais VEDIOR, coté sur le Compartiment A d'Eurolist d'Euronext Amsterdam, dont la capitalisation boursière est de 2,5 milliards d'euros.

Principaux chiffres :	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Chiffre d'affaires total	5.970 M€	6.475 M€	6.851 M€
Chiffre d'affaires France	2.782 M€	2.867 M€	2.991 M€
Résultat net total	<185> M€	116 M€	154 M€

Source : rapports annuels 2004 et 2005 - Euronext

- les petites sociétés indépendantes, souvent positionnées sur des segments très spécialisés, comme par exemple le personnel des Cafés Hôtels Restaurants (C.H.R.) ou les technico-commerciaux.

Pour faire face à ses concurrents, D.L.S.I. dispose de plusieurs avantages fondamentaux :

- une équipe de direction renforcée (douze personnes), reconnue et disposant d'une expérience significative (entre quinze et vingt ans pour les Directeurs de Secteur) dans l'univers du travail temporaire,
- un modèle d'agence à taille humaine (de deux à cinq personnes en général), favorisant la qualité de l'accueil et la proximité avec les intérimaires et les entreprises utilisatrices,
- une formation pointue et permanente des personnels des agences au recrutement des travailleurs intérimaires,
- un Centre Contact expérimenté permettant de trouver rapidement un profil rare ou non disponible dans l'agence sollicitée par l'entreprise utilisatrice,
- une politique de relations inter agence visant à répondre à chaque demande du client avec la mise en place d'un système de partage de rémunération entre l'agence contactée par le client et celle disposant du profil recherché,
- un ancrage régional du réseau de 40 agences, appuyé par une communication ciblée et locale,
- une clientèle diversifiée allant de la P.M.E. au groupe multinational, composée de plus de 3.000 comptes actifs,
- des valeurs d'écoute et de solidarité véhiculées par le Groupe, symbolisées par l'engagement de D.L.S.I. auprès de l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (E.L.A.),
- une dynamique de croissance entretenue depuis 1992, le chiffre d'affaires ayant été multiplié par onze depuis la création.

6.2.3. Agréments et certifications

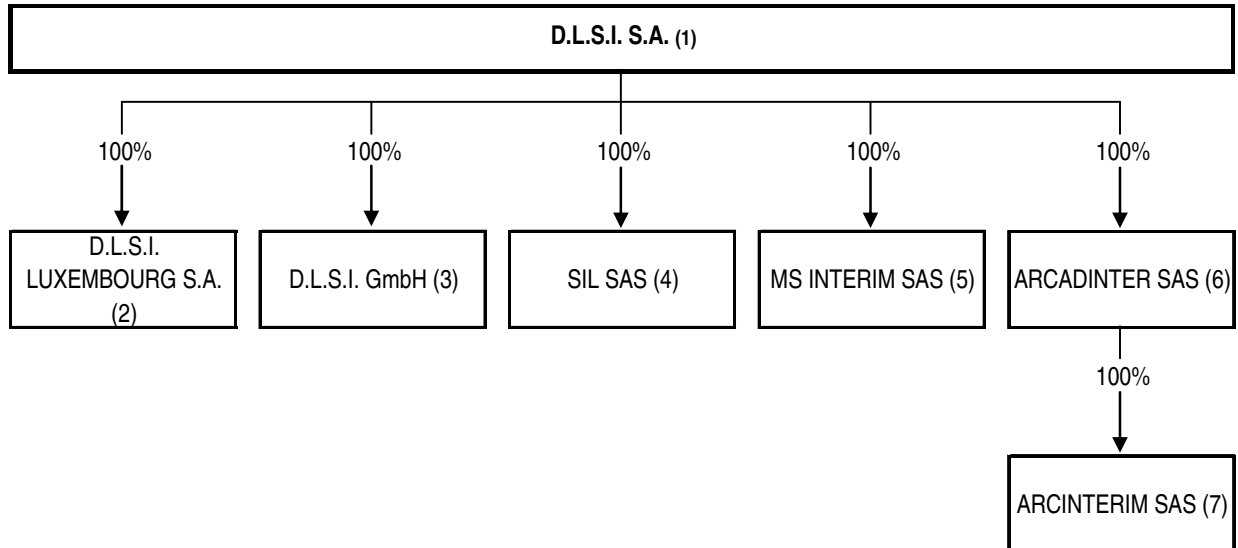
Aucun agrément officiel ni aucune certification ne sont nécessaires à D.L.S.I. pour exercer son activité.

Par ailleurs, afin d'exercer son activité, toute entreprise de travail temporaire doit disposer de la caution d'un établissement spécialisé du type ALTRADIUS, ASCOBATT ou SOCAMETT. D.L.S.I. travaille avec la SOCAMETT (Société de Caution Mutuelle des Entreprises de Travail Temporaire) depuis 1992 et a obtenu le 10 mai 2006 le renouvellement de sa garantie à concurrence de 4.788.800 euros jusqu'au 30 juin 2007.

Par ailleurs, D.L.S.I. a obtenu la certification ISO 9002 en 1997, devenue ISO 9001 version 2000.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe



7.2. Principales filiales de l'émetteur

- (1) : société anonyme créée en décembre 1992, située à Forbach (57), au capital de 4.004.000 euros. Société mère du Groupe, elle exerce une activité opérationnelle d'entreprise de travail temporaire. A la date du présent Document de Base, D.L.S.I. possède six filiales spécialisées dans les prestations de travail temporaire qui sont présentées ci-dessous. Les mandats exercés dans ces filiales par les dirigeants de D.L.S.I., à savoir Raymond Doudot et Jean-Marie Nantern, sont décrits au § 14.1.1. du présent Document de Base.
- (2) : société de droit luxembourgeois de type société anonyme créée en mars 1994 à Esch-sur-Alzette, au capital de 300.000 euros.
- (3) : société de droit allemand de type société à responsabilité limitée créée en juin 2000 à Kleinblittersdorf (Saarland), au capital de 50.000 euros.
- (4) : société par actions simplifiée créée en juillet 1982 à Lyon (69), au capital de 40.000 euros, acquise par D.L.S.I. en 2003.
- (5) : société par actions simplifiée créée en septembre 1993 à Lyon (69), au capital de 80.000 euros, acquise par D.L.S.I. en 2005.
- (6) : société par actions simplifiée créée en janvier 1990 à Evreux (28), au capital de 100.000 euros, acquise par D.L.S.I. en 2006.
- (7) : société par actions simplifiée créée en mai 2004 à Evreux (28), au capital de 100.000 euros acquise par D.L.S.I. en 2006.

Il n'existe aucune dépendance entre les entités du Groupe au niveau de l'activité. Chaque entité est à même d'assurer sa propre activité. Il n'existe aucune refacturation de travailleurs intérimaires entre les entités du Groupe.

La nature des principaux flux financiers entre les différentes entités du Groupe est la suivante :

- le Centre Contact appartient à la société SIL qui refacture les prestations à D.L.S.I.,
- D.L.S.I. Luxembourg facture des prestations administratives (comptabilité et paye) à D.L.S.I., ainsi que la mise à disposition de véhicules au personnel de D.L.S.I.,
- D.L.S.I. GmbH facture à D.L.S.I. la mise à disposition de véhicules au personnel de D.L.S.I.
- D.L.S.I. assure la gestion de la trésorerie pour le Groupe et effectue d'éventuelles avances de trésorerie par le biais de comptes courants rémunérés au taux annuel de 5%.

Tableau de synthèse au 30 juin 2006 en normes IFRS – En milliers d’euros

BILAN

Valeurs en consolidation (sauf dividendes)	D.L.S.I. Luxembourg	D.L.S.I. GmbH	SIL	MS INTERIM	ARCADINTER	ARCINTERIM	Société mère	Total consolidé
Actif immobilisé brut (y compris écarts d’acquisition)	1.455	203	556	250	21	36	8.077	10.598
Endettement financier hors Groupe	227	20	5	105	60	48	11.058	11.523
Trésorerie au bilan	211	5	125	94	32	143	727	1.337
Flux de trésorerie liés à l’activité	452	15	113	154	205	271	417	1.627
Dividendes versés dans l’exercice et revenant à la société cotée	300	-	117	140	-	-	-	557

Aucune des filiales ne détient d’actif économique stratégique.

COMPTE DE RESULTAT

Valeurs en consolidation	D.L.S.I. Luxembourg	D.L.S.I. GmbH	SIL	MS INTERIM	Société mère	Total consolidé
Chiffre d’affaires	7.582	238	3.541	5.442	25.401	42.204
Résultat d’exploitation	307	15	171	340	507	1.340
Résultat net	228	12	113	224	227	804

Toutes les filiales sont spécialisées dans la fourniture de prestations de travail temporaire.

ARCADINTER et ARCINTERIM ayant été acquises le 19 juin 2006, elles n’ont pas été consolidées au niveau du compte de résultat au titre de la période close le 30 juin 2006. Le prix d’acquisition global est de 1.400.000 euros financé par emprunt bancaire. Les principaux éléments financiers de ces deux sociétés sont les suivants :

Au 31 décembre 2005 – En milliers d’euros	ARCADINTER	ARCINTERIM
Chiffre d’affaires	4.578	2.996
Résultat d’exploitation	96	214
Résultat net	96	96

Les flux financiers entre la société mère et ses filiales et la nature de ces flux sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes repris au § 20.5.1. du Présent Document de Base.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Le Groupe D.L.S.I. dispose de 40 implantations, les locaux des agences étant loués à des tiers extérieurs au Groupe :

Adresse	Surface	Propriétaire	Montant du loyer HT
Siège social : D.L.S.I. - avenue Jean Eric Bousch Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach	650 m ²	Extérieur	71.528 €
D.L.S.I. GmbH : Saargemünderstrasse 141 – D-66271 Kleinblittersdorf	50 m ²	Extérieur	7.800 €
D.L.S.I. LUXEMBOURG : 58 rue des Jardins – L-4151 Esch-sur-Alzette	200 m ²	Extérieur	39.000 €
D.L.S.I. LUXEMBOURG : 28 rue des Etats-Unis – L-1477 Luxembourg	80 m ²	Extérieur	35.388 €
SIL MONTBELIARD : 12 quai des Tanneurs – 25200 Montbéliard	53 m ²	Extérieur	5.034 €
MONTBELIARD INTERIM : 30 faubourg de Besançon – 25200 Montbéliard	50 m ²	Extérieur	8.575 €
ARCINTERIM EVREUX : 12 rue Jean Jaurès – 27000 Evreux	75 m ²	Extérieur	13.200 €
ARCADINTER VERNON : 42 rue de l'Albufera – 27200 Vernon	50 m ²	Extérieur	6.403 €
SIL : Technoparc – 29 rue Robert Caumont – 33300 Bordeaux	80 m ²	Extérieur	5.760 €
NANCY INTERIM : 63 avenue Foch – 54000 Nancy	150 m ²	Extérieur	16.093 €
D.L.S.I. INTERIM : 240 rue de Cumène – 54230 Neuves-Maisons	10 m ²	Extérieur	824 €
LONGWY INTERIM : 5 rue Anatole France – 54400 Longwy-Haut	64 m ²	Extérieur	6.403 €
D.L.S.I. INTERIM : 28 rue Leclerc de Hautescloque – 57000 Metz	180 m ²	Extérieur	17.359 €
SARRE INTERIM : 20 avenue de la Gare – 57200 Sarreguemines	126 m ²	Extérieur	18.156 €
HAGONDANGE INTERIM : 20 B rue de la Gare – 57300 Hagondange	70 m ²	Extérieur	8.635 €
SAINT-AVOLD INTERIM : 4 place Paque – 57500 Saint-Avold	80 m ²	Extérieur	6.853 €
FORBACH INTERIM : 6 rue nationale – 57600 Forbach	100 m ²	Extérieur	8.507 €
METZ INTERIM : 29 rue de Pont-à-Mousson – 57950 Montigny-lès-Metz	75 m ²	Extérieur	8.040 €
E.I.D. : 8 rue de Poperinghe – 59114 Steenvoorde	160 m ²	Extérieur	7.320 €
E.I.D. : 52 rue Marengo – 59140 Dunkerque	150 m ²	Extérieur	9.079 €
VALENCIENNES INTERIM : 44 rue Honhon – 59300 Valenciennes	78 m ²	Extérieur	8.029 €

Adresse	Surface	Propriétaire	Montant du loyer HT
DOUAI INTERIM : 386 avenue du Maréchal Leclerc – 59500 Douai	40 m ²	Extérieur	4.363 €
D.L.S.I. INTERIM : ZAC du Chemin Vert – 59710 Avelin	88 m ²	Extérieur	9.004 €
E.I.D. : 52 rue Jacquemars Gielée – 59800 Lille	145 m ²	Extérieur	8.646 €
D.L.S.I. SAINT-SAULVE : 148 bis rue Jean Jaurès – 59880 Saint-Saulve	50 m ²	Extérieur	5.105 €
E.I.D. : 32 rue de la Paix – 62100 Calais	70 m ²	Extérieur	8.147 €
LENS INTERIM : 37 bis rue Anatole France – 62300 Lens	50 m ²	Extérieur	8.124 €
STRASBOURG 4 INTERIM : 46 rue du Faubourg de Saverne – 67000 Strasbourg	140 m ²	Extérieur	28.722 €
HAGUENAU INTERIM : 4 boulevard de l'Europe – 67500 Haguenau	100 m ²	Extérieur	10.680 €
E.I.S. : 19 route de Strasbourg – 67500 Haguenau	150 m ²	Extérieur	9.791 €
COLMAR INTERIM : 20 rue Golbéry – 68000 Colmar	80 m ²	Extérieur	19.836 €
D.L.S.I. INTERIM : 49 avenue Aristide Briand – 68100 Mulhouse	60 m ²	Extérieur	18.660 €
SIL Lyon : 105 rue de la Tête d'Or – 69006 Lyon	100 m ²	Extérieur	10.198 €
MS INTERIM : 74 rue de Bonnel – 69428 Lyon	100 m ²	Extérieur	14.232 €
MS SAINT-PRIEST : 22 rue Aristide Briand – 69800 Saint-Priest	100 m ²	Extérieur	10.056 €
CRITER INTERIM : 60 boulevard Voltaire – 75011 Paris	60 m ²	Extérieur	19.039 €
SIL TRAIT D'UNION : 13 avenue Mac-Mahon – 75017 Paris	70 m ²	Extérieur	27.916 €
MS INTERIM : 73 quai Georges V - 76000 Le Havre	45 m ²	Extérieur	10.644 €
ARCADINTER : 59 quai Cavalier de la Salle – 76100 Rouen	39 m ²	Extérieur	3.476 €
EPINAL INTERIM : 19 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 88000 Epinal	60 m ²	Extérieur	9.719 €
MS/SATEM : 8 avenue Saint-Laurent – 91400 Orsay	60 m ²	Extérieur	8.973 €
Total	4.138 m²		553.317 €

La totalité des locaux occupés par le Groupe sont loués et il n'existe aucun lien entre les bailleurs des baux cités et le Groupe. Aucun des locaux loués par D.L.S.I. ou loués par une de ses filiales n'appartient ni directement ni indirectement au Groupe D.L.S.I. ou à un membre du Conseil d'Administration de D.L.S.I. ou à un de ses parents.

D.L.S.I. détient l'intégralité des actifs significatifs nécessaires à son exploitation.

8.2. Question environnementale

La nature des activités de la Société D.L.S.I. n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement. D.L.S.I. n'est donc pas confronté à des contraintes environnementales significatives.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

Répartition du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation et des investissements par pays pour les exercices 2003, 2004 et 2005 :

Milliers d'euros	2003 normes françaises			2004 normes françaises			2004 IFRS			2005 IFRS		
	CA	REX	INV	CA	REX	INV	CA	RO	INV	CA	RO	INV
France	54.483	695	1.054	56.169	953	735	56.169	952	735	66.184	1.383	540
Allemagne	6.979	174	149	7.249	181	-	7.249	181	-	7.933	249	-
Luxembourg	7.054	274	-	8.359	326	-	8.359	326	-	8.699	405	-
Total	68.516	1.143	1.203	71.777	1.460	735	71.777	1.459	735	82.816	2.037	540

9.1. Chiffres consolidés comparés entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2005 (normes IFRS)

9.1.1. Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 82,816 millions d'euros, en progression de 15% par rapport à 2004 (71,777 millions d'euros). Cette évolution s'explique notamment par :

- l'intégration de la société lyonnaise MS INTERIM à compter du 1^{er} janvier 2005,
- la reprise des trois agences de la société parisienne SATEM,
- l'ouverture de deux nouvelles agences à Bordeaux et à Saint-Priest au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires consolidé est réalisé à hauteur de 79,9% en France (78,3% en 2004) et 20,1% à l'export (21,7% en 2004).

9.1.2. Résultat opérationnel

Au 31 décembre 2005, le résultat opérationnel s'est élevé à 2,037 millions d'euros, en progression de 40% par rapport à 2004 (1,459 million d'euros), faisant ressortir une marge opérationnelle de 2,5% en 2005, à comparer à 2% en 2004. Cette performance provient principalement de la légère diminution du poids des frais de personnel dans le chiffre d'affaires, de 90,5% du chiffre d'affaires consolidé en 2004 à 90% en 2005.

9.1.3. Produits et charges financières

Ce poste comprend principalement des frais de découverts bancaires et les intérêts de l'emprunt obligataire. Au 31 décembre 2005, les autres produits et charges financières représentent - 0,8% du chiffre d'affaires consolidé par rapport à - 0,9% en 2004.

9.1.4. Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2005, le résultat net consolidé part du Groupe de D.L.S.I. est de 0,973 million d'euros, en hausse de 75% par rapport à 2004 (0,556 million d'euros), faisant ressortir une marge nette de 1,2%.

9.2. Chiffres consolidés comparés entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 (normes françaises)

Au 31 décembre 2004, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 71,777 millions d'euros, en progression de 5% par rapport à 2003 (68,516 millions d'euros). Cette évolution s'explique principalement par la forte augmentation de l'activité enregistrée en Allemagne (+ 46%). Au 31 décembre 2004, le chiffre d'affaires consolidé est réalisé à hauteur de 78,3% en France (79,5% en 2003) et 21,7% à l'export (20,5% en 2003).

9.1.2. Résultat d'exploitation

Au 31 décembre 2004, le résultat d'exploitation s'est élevé à 1,460 million d'euros, en progression de 28% par rapport à 2003 (1,143 million d'euros), faisant ressortir une marge d'exploitation de 2% en 2004, à comparer à 1,7% en 2003. Cette performance provient principalement de la légère diminution du poids des frais de personnel dans le chiffre d'affaires, de 91% du chiffre d'affaires consolidé en 2003 à 90,5% en 2004.

9.1.3. Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement des frais de découverts bancaires et les intérêts de l'emprunt obligataire. Au 31 décembre 2004, le résultat financier représente - 0,9% du chiffre d'affaires consolidé par rapport à - 0,7% en 2003.

9.1.4. Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition

Au 31 décembre 2004, le résultat net consolidé part du Groupe avant amortissement des écarts d'acquisition de D.L.S.I. est de 0,554 million d'euros, en baisse de 4% par rapport à 2003 (0,577 million d'euros), faisant ressortir une marge nette de 0,8%.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2004 IFRS	31/12/2005 IFRS
Capitaux propres consolidés	4.706	4.494	4.226	5.171
Emprunts et dettes financières	16.253	15.590	12.567	10.649
Trésorerie nette	686	2.872	2.129	723
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	<747>	3.951	2.867	1.976
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<2.117>	<411>	<526>	<823>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	<1.069>	<1.354>	<897>	<2.559>
Flux nets globaux de trésorerie	<3.933>	2.187	1.443	<1.406>

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 31 décembre 2005, les capitaux propres consolidés en normes IFRS s'élevaient à 5,171 millions d'euros. Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée sur l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres consolidés en normes IFRS s'élevaient à 4,226 millions d'euros. Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée sur l'exercice clos au 31 décembre 2004.

10.2. Source et montants des flux de trésorerie

Flux de trésorerie d'exploitation

L'analyse des flux de trésorerie d'exploitation montre à la fois :

- une augmentation de la marge brute d'autofinancement qui passe de 1,4% du chiffre d'affaires consolidé en 2003 à 2,1% en 2005,
- d'une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement dont la variation est négative en 2004 et 2005 du fait principalement d'une gestion optimisée des comptes clients.

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2004 IFRS	31/12/2005 IFRS
Marge brute d'autofinancement	939	708	1.473	1.730
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	<1.686>	3.243	1.394	246
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	<747>	3.951	2.867	1.976

Flux de trésorerie d'investissement

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2004 IFRS	31/12/2005 IFRS
Acquisitions d'immobilisations	<1.203>	<735>	<526>	<460>
Cessions d'immobilisations	216	324	-	326
Incidence de variation de périmètre	<1.130>	-	-	<689>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<2.117>	<411>	<526>	<823>

Le détail des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices est indiqué au paragraphe 5.2.1. du présent Document de Base.

Flux de trésorerie de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont présentés au paragraphe 10.3. du présent Document de Base.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières inscrites au bilan intègrent :

- l'emprunt obligataire contracté en 2001 auprès de FINANCES & STRATEGIES, l'INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION et EUREFI. Cet emprunt obligataire a entièrement disparu au 30 juin 2006, les obligations ayant été en partie remboursées et en partie converties,
- les emprunts moyen terme contractés dans le cadre des opérations de croissance externe réalisées,
- les découverts bancaires liés à l'activité.

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2004 IFRS	31/12/2005 IFRS
Emissions d'emprunts	-	2.490	1.600	1.000
Remboursements d'emprunts	<1.069>	<3.154>	<1.872>	<2.918>
<i>Variation de l'endettement</i>	<1.069>	<664>	<272>	<1.918>
Augmentation / Diminution des fonds de garantie Factor	-	<690>	-	-
Intérêts financiers nets versés	-	-	625	<641>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	<1.069>	<1.354>	<897>	<2.559>

Les émissions d'emprunts correspondent aux emprunts contractés dans le cadre de l'acquisition de la société MS INTERIM et du rachat du fonds de commerce de la société SATEM, les besoins générés par l'activité opérationnelle (financement du besoin en fonds de roulement et investissements) ayant pour l'essentiel été autofinancés.

Tout en poursuivant sa stratégie d'acquisitions, D.L.S.I. mène depuis 2003 une politique de réduction de son ratio d'endettement qui est passé de 3,3 fois les capitaux propres consolidés en 2003 (normes françaises) à 1,9 fois en 2005 (normes IFRS).

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2004 IFRS	31/12/2005 IFRS
Endettement net (dettes financières – trésorerie à l'actif)	15.568	12.717	10.438	9.926
<i>Gearing (endettement net / capitaux propres consolidés)</i>	<i>3,3</i>	<i>2,8</i>	<i>2,5</i>	<i>1,9</i>

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et des différentes lignes ouvertes dont elle bénéficie, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation et d'honorer ses engagements.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

Le Groupe D.L.S.I. n'exerce aucune activité de recherche et développement.

11.2. Brevets, licences et marques

La marque MS INTERIM, qui a été déposée auprès de l'I.N.P.I. le 26 mai 2000, appartient à D.L.S.I. La Société a effectué le 9 novembre 2006 une demande d'enregistrement auprès de l'I.N.P.I. pour les marques D.L.S.I., SIL et EID. La protection juridique de ces trois marques n'interviendra qu'à l'issue d'un délai d'instruction maximum de six semaines à compter de la date du dépôt de la demande. La Société considère que ces quatre marques ne représentent pas des actifs essentiels à son exploitation.

La Société ne détient ni licence ni brevet. Elle ne paye aucune redevance à des tiers pour l'exploitation de licence ou brevet.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances constatées depuis le 1^{er} juillet 2006

Depuis la fin du premier semestre 2006 clos au 30 juin, la Société n'a pas constaté de tendance sensiblement différente ayant affecté les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente.

12.2. Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société

La Société n'a pas connaissance de tendance connue ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur ses perspectives.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

A ce stade, la Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

14.1.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Le Conseil d'Administration de D.L.S.I. comprend trois membres :

Membre	Raymond Doudot
Adresse professionnelle	avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach
Titre au sein du Conseil	Président
Date de nomination	7 décembre 1992
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2006
Fonction chez D.L.S.I.	Président Directeur Général
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur délégué de D.L.S.I. LUXEMBOURG S.A. Gérant de D.L.S.I GmbH Président Directeur Général de SIL S.A.S. Président Directeur Général de MS INTERIM S.A.S.
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de RAY INTERNATIONAL S.A.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Epoux de Anna Doudot

Membre	Anna Doudot
Adresse professionnelle	avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	7 décembre 1992
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2006
Fonction chez D.L.S.I.	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de D.L.S.I. LUXEMBOURG S.A.
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de RAY INTERNATIONAL S.A.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Epouse de Raymond Doudot

Membre	Jean-Marie Nantern
Adresse professionnelle	avenue Jean Eric Bousch – Technopôle Forbach Sud – 57600 Forbach
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	20 avril 2001
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2006
Fonction chez D.L.S.I.	Directeur Administratif et Financier
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Administrateur de D.L.S.I. LUXEMBOURG S.A.
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur de RAY INTERNATIONAL S.A.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Néant

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

Aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a fait l'objet d'une incrimination et / ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.2. Autres mandats sociaux et fonctions exercés

Cf. paragraphe 14.1.1. du présent Document de Base.

14.1.3 Biographie des dirigeants et des administrateurs

Les biographies de Raymond Doudot et Jean-Marie Nantern sont détaillées au paragraphe 6.1.3. du présent Document de Base.

Anna Doudot n'exerce pas d'activité opérationnelle et ne dispose d'aucune expertise ni expérience en matière de gestion.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de D.L.S.I. S.A., des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale, et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2004 et 2005, la rémunération brute des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

Nom	Fonction	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Raymond Doudot	Président Directeur Général	2005	168.000	-	-	4.562	-	172.562
		2004	167.100	-	-	4.157	-	171.257
Anna Doudot	Administrateur	2005	-	-	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-	-	-
Jean-Marie Nantern	Administrateur	2005	59.233	-	-	2.016	-	61.249
		2004	48.436	-	-	2.208	-	50.644
Total		2005	227.233	-	-	6.578	-	233.811
Total		2004	215.536	-	-	6.365	-	221.901

Les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de D.L.S.I. ne perçoivent aucune rémunération de la société RAY INTERNATIONAL S.A., actionnaire majoritaire de D.L.S.I. liée à la Société par une convention réglementée.

D.L.S.I. n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été attribuée depuis le 1^{er} janvier 2004. Il n'existe aucune prime d'arrivée, ni aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

15.2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

Néant

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont la Présidence est assurée par Raymond Doudot.

16.1. Composition du Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Raymond Doudot	Président	7 décembre 1992	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2006
Anna Doudot	Administrateur	7 décembre 1992	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2006
Jean-Marie Nantern	Administrateur	20 avril 2001	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2006

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

A la date d'établissement du présent Document de Base, il n'existe aucun contrat de service conclu liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

A la date d'établissement du présent Document de Base, la Société n'a mis en place ni comité d'audit, ni comité de rémunération, considérant que la taille de sa structure ne le justifiait pas encore.

16.4. Gouvernement d'entreprise

Du fait de sa taille, la société D.L.S.I. ne se conforme actuellement pas à l'ensemble des dispositions contenues dans le régime de gouvernement d'entreprise français, et notamment :

- absence d'évaluation formelle des travaux du Conseil d'Administration,
- absence de règlement intérieur formalisé,
- absence de comités (des comptes, des rémunérations, des nominations) autre que le Comité de Direction.

16.5. Contrôle interne

Compte tenu de la forme de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 (société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne), aucun rapport sur le contrôle interne ne devait être établi par la Direction, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce. Cependant, afin de s'acclimater aux obligations de son futur statut d'entreprise faisant appel public à l'épargne, la Direction de D.L.S.I. a décidé d'établir un rapport sur le contrôle interne. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte, aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1 Présentation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres :

Raymond Doudot	Président
Anna Doudot	Administrateur
Jean-Marie Nantern	Administrateur

1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé votre Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois en conformité avec les statuts. L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- 6 mai 2005,
- 31 octobre 2005,
- 23 décembre 2005.

1.3 Convocation des Commissaires aux Comptes

Conformément à l'article L 225-23 8 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration et ont examiné et certifiés les comptes annuels.

1.4 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs, leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

1.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se sont tenues au siège social de la Société, à savoir :
Avenue Eric Bousch – Technopôle Sud – 57600 Forbach

1.6 Décisions adoptées

Les principales décisions adoptées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés, convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (6 mai 2005),
- révision des comptes prévisionnels et autorisation de conventions nouvelles (31 octobre 2005),
- rappel des conventions, anciennes et nouvelles, intervenues au cours de l'exercice (23 décembre).

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ont été établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux administrateurs.

2. Contrôle interne

2.1 Définition du contrôle interne

La société D.L.S.I. définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et la Direction en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la Société. Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par la Direction, ainsi que la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Principaux acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- le Conseil d'Administration,
- la Direction Générale qui définit aux différents services les objectifs et les éléments permettant leur suivi,
- les différents responsables d'agences, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale.

2.3 Organisation du contrôle interne

Le Groupe D.L.S.I. applique actuellement des procédures non formalisées et non écrites, mais qui sont en cours de refonte et de formalisation.

2.3.1 Organisation administrative et financière

Le service administratif et financier de la société D.L.S.I. est composé de six personnes placées sous l'autorité directe du Président Directeur Général : le Directeur Financier, le Crédit Manager et quatre comptables.

La comptabilité est tenue en interne sur le logiciel "COMPTAFIRST" de la société CEGI, utilisé pour les sociétés du Groupe. La gestion de la trésorerie est effectuée par le Directeur Financier sous la supervision directe du Président Directeur Général. La gestion de la paie est effectuée par le service interne : les éléments de paie sont validés par le siège social avant l'envoi aux agences. Les règlements des fournisseurs sont effectués par une personne sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Le poste client est sous la responsabilité du Crédit Manager qui supervise l'application des encours par les agences, le respect des délais de paiements, le contentieux client sous la supervision directe du Président Directeur Général.

Chaque mois, le service comptable, sous la responsabilité du Directeur Financier, établit un compte de résultat analytique par agence et par société et le transmet au Président Directeur Général.

Une situation intermédiaire semestrielle est établie par le service comptable pour l'ensemble des sociétés sous la responsabilité du Directeur Financier et du Président Directeur Général.

L'élaboration des comptes annuels est centralisée au sein du service administratif et financier de la société D.L.S.I. sous la responsabilité du Directeur Financier et du Président Directeur Général.

2.3.2 Organisation du reporting

Chaque vendredi, les sites de production transmettent au siège un compte-rendu hebdomadaire d'activité intégrant la liste des clients visités et accueillis, le chiffre d'affaires réalisé durant la semaine et les commandes reçues des clients. A partir de ce compte-rendu, des éléments comptables et des budgets prévisionnels, la Direction Générale établit un tableau d'activité mensuel qui est présenté au Comité de Direction composé de la Direction Générale et des Directeurs de site.

2.3.3 Audit externe des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes de D.L.S.I. sont désignés pour six exercices par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les Commissaires aux Comptes effectuent un audit des comptes arrêtés au 31 décembre et un examen limité des comptes aux arrêtés semestriels.

3. Pouvoir du Président Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général
Raymond Doudot

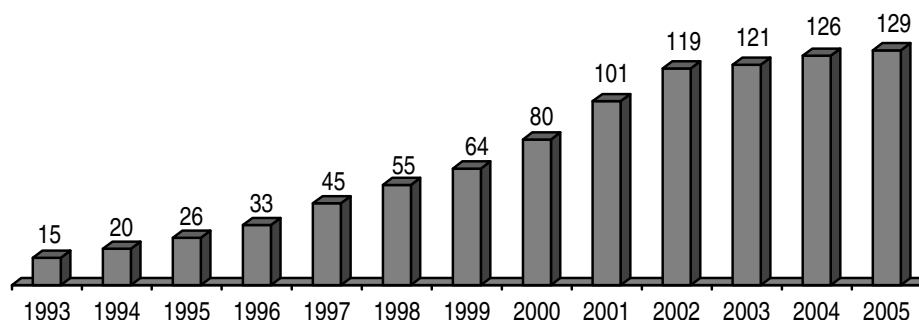
16.6. Composition de l'Equipe de Direction

L'Equipe de Direction de D.L.S.I. comprend douze personnes :

Raymond Doudot	Président Directeur Général
Jean-Marie Nantern	Directeur Administratif et Financier
Gérard Schardt	Directeur Commercial Allemagne
Serge Orlandi	Directeur Commercial France
Raymond Birchen	Directeur de Secteur Nancy - Epinal
Eric Bello	Directeur de Secteur des sociétés MS INTERIM et SIL
Christian Schmidt	Directeur de Secteur Lorraine – Luxembourg – Région Parisienne - Normandie
François Lutzing	Directeur de Secteur Alsace – Saint-Avold
Pascal Batteur	Directeur de Secteur Nord
Josiane Caro	Directeur de l'agence de Esch-sur-Alzette
Serge Bottemer	Responsable Assurance Qualité et Sécurité
Laurent Lutz	Attaché Commercial

17. SALARIÉS

17.1. Evolution des effectifs consolidés à fin décembre de chaque année depuis la création de la Société



17.2. Effectifs par société

Par société	31.12.2003		31.12.2004		31.12.2005	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
D.L.S.I. S.A.	97	80%	94	75%	85	66%
SIL S.A.S.	6	5%	14	11%	15	12%
MS INTERIM S.A.S.	-	-%	-	-%	8	6%
D.L.S.I. LUXEMBOURG S.A.	16	13%	16	13%	19	15%
D.L.S.I. GmbH	2	2%	2	1%	2	1%
Total effectif	121	100%	126	100%	129	100%

17.3. Organisation des effectifs du Groupe

A° Répartition de l'effectif à la fin de chaque exercice

Par fonction	31.12.2003		31.12.2004		31.12.2005	
	Effectif	%	Effectif	Effectif	%	Effectif
Direction Générale	11	9%	11	9%	12	9%
Commercial	48	40%	50	40%	52	40%
Finance et comptabilité	7	6%	7	5%	8	6%
Administration	49	40%	52	41%	51	40%
Agences	6	5%	6	5%	6	5%
Total effectif	121	100%	126	100%	129	100%

Par catégorie	31.12.2003		31.12.2004		31.12.2005	
	Effectif	%	Effectif	Effectif	%	Effectif
Cadres	21	17%	22	17%	24	19%
Non cadres	100	83%	104	93%	105	81%
Total effectif	121	100%	126	100%	129	100%

Par type de contrat	31.12.2003		31.12.2004		31.12.2005	
	Effectif	%	Effectif	Effectif	%	Effectif
Contrat à Durée Indéterminée	121	100%	126	100%	129	100%
Contrat à Durée Déterminée	1	-%	-	-%	-	-%
Total effectif	121	100%	126	100%	129	100%

B° Moyenne d'âge de l'effectif

La moyenne d'âge de l'effectif était de 39 ans au 31 décembre 2005.

17.4. Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants

17.4.1. Contrat d'intéressement et participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement au sein de D.L.S.I.

Les sociétés du Groupe D.L.S.I. versent à ses salariés la participation légale. Au titre des trois derniers exercices, les montants versés au titre de la participation ont été :

- 20.356 euros en 2003,
- 27.151 euros en 2004,
- 155.018 euros en 2005.

17.4.2 Options de souscription et / ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2006 a donné délégation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir, conformément aux dispositions de l'article L.225-177 du Code de commerce, et pour la durée y mentionnée, des options de souscription d'actions nouvelles et/ou des options d'achat d'actions existantes, et ce dans la limite de 1% du capital de la société au jour de la présente assemblée.

A la date du présent Document de Base, aucune option n'a été consentie.

17.4.3. Actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2006 a :

- autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes au profit des bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel de la société ou de mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II,
- décidé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra excéder 1,5% du capital de la société au jour de la présente assemblée, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10% du capital de la société au jour de la présente assemblée,
- décidé que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période d'acquisition d'au moins deux années, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans,
- fixé à 38 mois à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- pris acte qu'une somme de cent soixante-cinq mille (165.000) euros sera portée en réserve indisponible.

A la date du présent Document de Base, aucune action gratuite n'a été attribuée.

17.5. Participations des salariés dans le capital de la Société

A la date du présent Document de Base, aucun salarié n'est actionnaire à plus de 0,5% de la société D.L.S.I.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 15 octobre 2006 ⁽¹⁾

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
RAY INTERNATIONAL S.A. ⁽²⁾	1.005.680	50,23%	2.011.360	53,01%
Raymond Doudot	647.400	32,34%	1.294.800	34,12%
Sous-total famille Doudot	1.653.080	82,57%	3.306.160	87,13%
I.L.P.	173.680	8,68%	242.580	6,39%
EUREFI	173.680	8,68%	242.580	6,39%
Sous-total investisseurs	347.360	17,35%	485.160	12,79%
Six personnes physiques	1.560	0,08%	3.120	0,08%
Total	2.002.000	100,00%	3.794.440	100,00%

(1) : sous réserve de l'instauration du droit de vote double décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2006

(2) : RAY INTERNATIONAL S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée le 9 octobre 1991 sous le numéro B 38141, dont (i) le siège social est situé au 58 rue des Jardins à Esch-sur-Alzette (4151), (ii) le capital social est de 68.200 euros et (iii) l'objet social est de détenir des participations financières (SOPARFI). RAY INTERNATIONAL S.A. est contrôlée à 100% par la famille Doudot.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital de la Société.

18.2. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration

A la date du présent Document de Base, I.L.P. et EUREFI ne sont pas représentés au Conseil d'Administration.

18.3. Droits de vote des principaux actionnaires

A l'occasion de l'introduction en Bourse, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. Le tableau figurant ci-dessus présente l'état de l'actionnariat tant en termes de pourcentage de capital que de droits de vote. Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

18.4. Contrôle de la Société.

A ce jour, la famille Doudot détient 82,57% du capital et des droits de vote de D.L.S.I. La famille Doudot a l'intention de rester l'actionnaire de référence de la Société. La Société n'a pas mis en place des mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive.

18.5. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Un pacte d'actionnaires a été signé le 23 avril 2001 entre Raymond Doudot, D.L.S.I., D.L.S.I. Luxembourg, FINANCES ET STRATEGIES, EUREFI et l'INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATIONS à l'occasion de la réalisation d'un investissement de 1.525.000 euros (dont 1.220.000 euros en obligations convertibles en actions D.L.S.I. et 305.000 euros en souscription d'actions nouvelles D.L.S.I. Luxembourg) par FINANCES ET STRATEGIES, EUREFI et ILP. Suite à une réorganisation juridique du Groupe D.L.S.I. intervenue en 2002, un nouveau pacte reprenant les mêmes termes que le précédent a été signé le 21 mars 2003, RAY INTERNATIONAL se substituant à D.L.S.I. Luxembourg.

Le 14 septembre 2006, un avenant stipulant que les effets du pacte "prendront fin par anticipation le jour où les actions de la Société seront cotées sur un marché réglementé ou sur le marché Alternext d'Euronext" a été signé entre les parties.

18.6. Nantissement, garantie et sûreté des actions D.L.S.I.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les actions de D.L.S.I.

18.7. Nantissement, garantie et sûreté des actifs D.L.S.I.

Au 30 juin 2006, les nantissements, garanties ou sûretés sur les actifs de D.L.S.I. étaient les suivants :

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste (4) de bilan (b)	% correspondant (a) / (b)
4 fonds de commerce	01/12/2003	15/01/2009	720.000		
5 fonds de commerce	20/04/2004	10/04/2009	1.066.000		
5 fonds de commerce	22/04/2005	15/04/2010	920.000		
Total fonds de commerce			2.706.000	3.205.861	84%
Matériel en crédit-bail	08/07/2003	09/06/2007	13.543		
Matériel en crédit-bail	10/05/2004	31/12/2006	8.049		
Total immo corporelles			21.592	1.723.294	1%
1.500 titres SIL (1)	20/04/2004	10/04/2009	24.000		
10.000 titres MS (2)	22/04/2005	15/04/2010	80.000		
Total titres filiales (3)			104.000	-	-%
TOTAL GENERAL			2.831.592	11.159.459	25%

(1) : sur un total de 2.500 titres composant le capital social, soit 60% des titres.

(2) : sur un total de 10.000 titres composant le capital social, soit 100% des titres.

(3) : en consolidation, les titres des filiales détenus par la société mère sont annulés

(4) : bilan consolidé au 31 décembre 2005 en normes françaises

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les conventions réglementées conclues entre D.L.S.I. et ses administrateurs, directeurs généraux, membres du directoire ou du conseil de surveillance ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du directoire ou du conseil de surveillance communs avec D.L.S.I. sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant au chapitre 20 du présent Document de Base, à l'exception des deux conventions suivantes qui ont été autorisées par le Conseil d'Administration de D.L.S.I. en date du 2 novembre 2006 :

- la location à D.L.S.I. S.A. du bâtiment du siège social du Groupe par la société RAY ESTATE CORPORATION dont Raymond Doudot est administrateur délégué. RAY ESTATE CORPORATION appartient à la société PARC DE GUERLACHE qui est détenue par une personne physique n'ayant aucun lien de famille avec les administrateurs de D.L.S.I. Au titre de l'exercice 2005, le montant du loyer s'est élevé à 71.528 euros H.T.,
- la fourniture à D.L.S.I. S.A. par RAY INTERNATIONAL S.A. de prestations informatiques (installation, modification, remplacement, entretien) pour un montant mensuel de 9.000 euros H.T. à compter du 1er avril 2006.

Ces conventions seront intégrées au rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice au 31 décembre 2006.

A l'exclusion des conventions réglementées décrites dans le présent Document de Base, il n'existe aucune autre opération avec les apparentés.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques consolidées

20.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2005 en normes IFRS

ACTIF en euros	Notes	31.12.2005	31.12.2004
Goodwill	3.1.1.	5.916.917	5.026.788
Immobilisations incorporelles	3.1.2.	3.445	27.075
Immobilisations corporelles	3.1.3.	697.867	783.363
Autres actifs financiers	3.1.4.	3.259	-
Actifs d'impôts différés	3.1.5.	140.156	84.857
Autres actifs non courants	3.1.6.	1.325.950	1.396.254
ACTIF NON COURANT	3.1.	8.087.594	7.318.337
Clients et comptes rattachés	3.2.1.	23.008.121	20.938.996
Autres créances	3.2.1.	516.154	741.549
Trésorerie		723.017	2.129.336
ACTIF NON COURANT	3.2.	24.247.292	23.809.881
Actifs en vue d'être cédés		-	-
TOTAL ACTIF		32.334.886	31.128.218

PASSIF en euros	Note	31.12.2005	31.12.2004
Capital social		1.930.096	1.930.096
Réserves consolidées		2.267.145	1.739.540
Résultat de l'exercice		973.475	556.281
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		5.170.716	4.225.917
Intérêts minoritaires		-	288
CAPITAUX PROPRES	4.1.	5.170.716	4.226.205
Provisions non courantes	4.2.1.	92.344	115.762
Impôts différés passifs		-	-
Emprunt obligataire	4.2.2.	617.957	1.130.741
Emprunts et dettes financières	4.2.3.	1.452.284	1.278.208
PASSIFS NON COURANTS	4.2.	2.162.585	2.524.711
Provisions d'exploitation	4.3.1.	167.496	78.587
Emprunt obligataire	4.3.2.	721.526	670.731
Emprunts et dettes financières	4.3.3.	7.856.889	9.487.298
Fournisseurs et rattachés	4.3.3.	734.116	631.571
Dettes fiscales et sociales	4.3.3.	15.488.953	13.502.042
Autres dettes	4.3.3.	32.605	7.073
PASSIFS COURANTS	4.3.	25.001.585	24.377.302
Passifs en vue d'être cédés		-	-
TOTAL PASSIF		32.334.886	31.128.218

Le tableau de variation des capitaux propres a été inséré au § 4.1. de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005 établis selon les normes IFRS.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

<i>(en euros)</i>	Note	31.12.2005	31.12.2004
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.1.	82.816.222	71.776.780
Charges externes		<4.133.516>	<3.612.695>
Charges de personnel	5.2.	<74.561.412>	<64.942.691>
Impôts, taxes et versements assimilés		<2.150.381>	<1.857.196>
Provisions pour risques & charges, et sur actifs circulants		203.938	<113.459>
Autres produits et charges d'exploitation		158.959	562.094
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS		2.333.810	1.812.833
Amortissements hors Goodwill		<296.140>	<353.605>
RESULTAT OPERATIONNEL		2.037.670	1.459.228
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		-	-
Autres produits et charges financières	5.3.	<640.988>	<625.256>
RESULTAT AVANT IMPOTS		1.396.682	833.972
Charge d'impôts	5.4.	<423.207>	<277.624>
RESULTAT NET TOTAL DES ENTREPRISES INTEGREES		973.475	556.318
Intérêts minoritaires		-	67
RESULTAT NET PART DU GROUPE		973.475	556.281
Résultat net part du Groupe par action (sur 7.256 actions)		134,16 €	76,67 €
Résultat net part du Groupe par action dilué (sur 8.599 actions en 2005 et 9.270 actions en 2004))		113,21 €	60,01 €

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS

(en euros)	Note	2005	2004
Résultat net consolidé		973.475	556.281
+ / -Dotations nettes aux amortissements et provisions		170.925	291.360
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement		1.144.400	847.641
+ Coût de l'endettement financier net		640.988	625.256
+ / -Charge d'impôt (y compris impôts différés)		367.908	277.624
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement		2.153.296	1.750.521
- Impôt versé		423.207	277.624
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		245.509	1.394.329
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)		1.975.598	2.867.226
		-	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		460.274	526.140
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		326.470	-
+ / - Incidence des variations de périmètre		<688.803>	-
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		<822.607>	<526.140>
+ Encaissements liés aux nouveaux d'emprunts		1.000.000	1.600.000
- Remboursement d'emprunts		2.918.322	1.872.316
- Intérêts financiers nets versés		640.988	625.256
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		<2.559.310>	<897.572>
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (A) + (B) + (C)		<1.406.319>	1.443.514
Trésorerie d'ouverture		2.129.336	685.757
Trésorerie de clôture		723.017	2.129.336

Les variations constatées au niveau des immobilisations proviennent principalement :

- pour 2004 : de l'acquisition du fonds de commerce de SATEM Saint-Saulve (322.500 euros) et d'une avance pour l'acquisition des fonds de commerce de SATEM Orsay et SATEM Montbéliard (102.500 euros), de logiciels (6.840 euros) et de matériels informatiques (94.300 euros),
- pour 2005 : de l'acquisition des fonds de commerce de SATEM Orsay et SATEM Montbéliard (92.500 euros), de logiciels (20.155 euros), de matériels de transport (56.550 euros), de mobilier de bureau et de matériels informatiques (251.069 euros). Les encaissements correspondent aux amortissements du mobilier de bureau et des matériels informatiques devenus obsolètes.

Les variations de périmètre concernent deux opérations :

- l'acquisition des titres de la société MS INTERIM à compter du 1^{er} janvier 2005,
- la sortie du périmètre de consolidation de la société CFR CONSULTANTS à la date du 31 décembre 2004.

Le détail de l'incidence des variations de périmètre est le suivant :

Prix d'acquisition de MS INTERIM	1.068.000
Trésorerie existante	<408.161>
Incidence de l'acquisition sur la trésorerie du Groupe	659.839
Sortie du périmètre de CFR CONSULTANTS	28.964
Montant de la ligne	688.803
Justification de l'entrée de MS INTERIM :	
- Immobilisations corporelles	46.909
- BFR	<91.240>
Juste valeur des autres actifs sur les autres rubriques du bilan	<44.331>
Ecart d'acquisition	704.170
	659.839

I° **ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005**
ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Au 31/12/2005, le Groupe D.L.S.I. dégage un résultat opérationnel de 2.037.670 €, grâce notamment à la progression de son chiffre d'affaires et à l'amélioration de sa trésorerie qui ont contribué à ce résultat. Cette progression du chiffre d'affaires est notamment liée à l'intégration dans notre Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005 de la société MS INTERIM SAS dont nous avons acquis 100% des titres et à l'acquisition des fonds de commerce du Groupe SATEM à savoir SAINT-SAULVE, MONTBELIARD et ORSAY.

La possibilité de pratiquer le "placement" (autorisation accordée d'après les modifications sociales de la loi Borloo) a, par ailleurs, été intégrée dans l'objet social (chiffre non significatif sur l'exercice 2005).

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables décrits dans le présent document, en conformité avec les principes IFRS. Les informations comparatives au titre de 2004 ont été retraitées en application de ces mêmes principes.

2.1. Etablissement des états financiers IFRS

Jusqu'au 31 décembre 2005, les comptes consolidés de la société D.L.S.I. étaient établis conformément aux règles et principes comptables français, et notamment le règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable et au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002. Compte tenu de sa cotation envisagée sur le marché "Alternext", D.L.S.I. a décidé d'établir des comptes consolidés suivant les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Ainsi, les premiers comptes établis selon les normes IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel, la date de transition du Groupe aux IFRS est de fait le 1^{er} janvier 2004.

Les états financiers sont présentés en euros, ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 novembre 2006.

2.2. Présentation générale des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations financières consolidées annuelles aux normes IFRS

La société D.L.S.I. publie les informations chiffrées sous le référentiel IFRS.

2.2.1. Présentation générale des normes appliquées

L'élaboration des informations financières IFRS consolidées de l'exercice 2005 repose sur les normes IFRS et interprétations IFRIC adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005.

2.2.2. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IAS/IFRS

Les états financiers sont établis conformément aux normes IFRS. La première adoption des normes IFRS et la transition des états financiers aux normes IFRS sont réalisées conformément à IFRS 1. L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des comptes selon les normes IAS / IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence de ces retraitements a été comptabilisée directement en capitaux propres.

Conformément aux possibilités ouvertes par la norme IFRS 1, les options suivantes ont été retenues :

- le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à utiliser la juste valeur comme coût présumé des immobilisations corporelles ou incorporelles,
- le Groupe a choisi d'appliquer rétrospectivement la norme IFRS 3 Regroupement d'entreprises à tous les regroupements réalisés depuis l'existence du Groupe, à compter de l'année 2002,
- le Groupe a choisi d'appliquer rétrospectivement les normes IAS 36 et IAS 38 sur les dépréciations d'actifs et immobilisations incorporelles depuis l'existence du Groupe, à compter de l'année 2002,
- le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et 39 à compter de la date de transition aux IFRS, soit le 1^{er} janvier 2004.

2.3. Principes et méthodes comptables

Les principes comptables décrits dans cette section ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés annuels, mais également pour la présentation des informations comparatives de ces états financiers au 31 décembre 2004 et du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, date de transition du Groupe aux IFRS.

2.3.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société D.L.S.I. exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de contrôler les politiques financières ou opérationnelles de manière à obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Périmètre de consolidation aux 31 décembre 2004 et 2005 :

Sociétés	Siège social		% de détention	Nature juridique	Méthode de consolidation
D.L.S.I. France	Forbach	Société mère	Société mère	S.A.	IG
D.L.S.I. Luxembourg	Esch/Alzette	A	100%	S.A.	IG
D.L.S.I. GmbH	Kleinblittersdorf	A	100%	S.A.R.L.	IG
SIL SAS	Lyon	01/10/2003	100%	S.A.S.	IG
MS INTERIM SAS	Lyon	01/01/2005	100%	S.A.S.	IG
CFR CONSULTANTS	Forbach	A	99,60%	S.A.R.L.	IG
	Sortie	31/12/2004			

A : première consolidation établie par le Groupe en 2002

Variations de périmètre : entrée de MS INTERIM et sortie de CFR CONSULTANTS

	Prix	Frais annexes	Immobilisations nettes	BFR	Trésorerie	Total actif et passifs	Goodwill
Entrée MS INTERIM	1.068.000	62.260	46.909	<124.674>	441.595	363.830	766.430
Sortie CFR CONSULTANTS	6.679	-	53.574	<14.295>	<3.626>	35.653	<28.975>

Nous avons sorti CFR CONSULTANTS SARL du périmètre pour les raisons suivantes :

- perte du contrôle de la société : moins de 50 % de détention des titres,
- perte de la gérance de CFR CONSULTANTS,
- activités différentes de notre Groupe ayant une importance relativement faible pour appliquer la mise en équivalence.

Les informations détaillées sur CFR CONSULTANTS sont données dans le tableau ci-dessous.

2.3.2 Participation

En euros – Au 31 décembre 2005	SARL CFR CONSULTANTS
Capital	7.622
Réserves et report à nouveau	11.232
Quote-part de capital détenu	48,60%
Avances consenties	-
Avances reçues	80.736
Engagements	-
Chiffre d'affaires HT	235.940
Résultat	775
Dividendes distribués	16.800

Les titres sont évalués à leur coût historique.

2.3.3 Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont un exercice social de 12 mois et clôturent le 31 décembre.

2.4. Méthodes d'évaluation

2.4.1. Goodwill

Les fonds de commerce acquis et les écarts d'acquisition constatés initialement comptabilisés sous le référentiel français ont été classés en goodwill en IFRS, conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises.

Les goodwill résultant de regroupements d'entreprises représentent les paiements effectués par le Groupe lors de l'acquisition d'une agence ou d'un groupe d'agences ou des titres d'une société exploitant une ou plusieurs agences en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises (ou acquisition de nouvelles activités), les goodwill sont calculés par différence entre le coût d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur lors de chaque clôture pour les unités générant leurs propres flux de trésorerie. La valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (agence ou groupe d'agences) est comparée à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie. Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2006, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction,
- le résultat de l'agence sur les années passées pour estimer le % de rendement à venir,
- une actualisation de 11,50% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence. Ce taux correspond à : (coût des fonds propres soit 12,25% x part des fonds propres soit 90%) + (coût de la dette après impôt soit 4,2% x part de la dette soit 10%). Le coût des fonds propres correspond à : taux d'intérêt de l'OAT à 10 ans soit 4% + (prime de marché actions soit 5% x bêta spécifique de 1,15) + prime de risque spécifique de 2,5%.

Dans la mesure où les montants jugés ainsi recouvrables sont inférieurs aux valeurs comptables des unités, une dépréciation est constatée. Les pertes de valeurs sur les goodwill ne sont jamais reprises.

2.4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels, sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Un amortissement est constaté sur les logiciels selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 3 ans.

2.4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- comptabilisation à leur valeur d'acquisition (coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue)
- amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité :

Agencements et aménagements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	entre 3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.4.4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises.

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique "mobilisation de créances" (voir note 4.3.3)

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Pour les créances clients, cette provision correspond à la part hors taxes de la créance qui n'est pas couverte par l'assurance crédit.

2.4.5. Trésorerie

La rubrique "Trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vues, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires ne sont pas inclus dans la trésorerie apparaissant au tableau de flux de trésorerie. Ils figurent au passif courant en dettes financières tout comme les financements reçus dans le cadre de la mobilisation des créances.

2.4.6. Impôts différés

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés calculés sur les différences temporelles d'imposition et les ajustements de consolidation.

S'ils sont débiteurs, ils figurent en actif non courant, s'ils sont créditeurs ils figurent en passif non courant.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur les bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

2.4.7. Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe, à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite de l'entreprise et dont le règlement devrait provoquer une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

2.4.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur des services vendus. Les produits des activités ordinaires figurent nets hors taxe sur la valeur ajoutée.

2.4.9. Provisions pour indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une provision calculée conformément aux préconisations de la norme IAS 19 ; il s'agit d'une méthode prospective avec calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté au jour de la clôture. DLSI est soumis au régime à prestations définies. Les salariés concernés par les indemnités de fin de carrière sont uniquement les dirigeants, cadres et employés, les intérimaires n'y ayant pas droits. Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

- âge de départ : 65 ans,
- turn-over de 2%,
- augmentation moyenne annuelle des salaires de 3%,
- taux d'actualisation de 4,5%,
- charges sociales : 40%

2.4.10. Emprunt obligataire convertible en actions

D.L.S.I. a signé en avril 2001 un contrat d'emprunt obligataire convertible en actions avec les trois financiers ILP, EUREFI et FINANCES & STRATEGIES. Le montant initial de l'emprunt est de € 1.220.000, soit 2.014 obligations convertibles (€ 605,76). L'emprunt a une durée maximale de 6 ans s'achevant le 26 avril 2007. Les obligations sont productives d'un intérêt annuel de 5%. La conversion est possible à compter du 30 juin 2004 sur la base d'une action pour une obligation. Les obligations qui n'auront pas été converties en actions seront remboursées par tiers :

- le 26 avril 2005 au prix unitaire de € 908,24,
- le 26 avril 2006 au prix unitaire de € 1 014,19,
- le 26 avril 2007 au prix unitaire de € 1 136, 07.

Cet emprunt est présenté conformément aux préconisations des normes IAS 32 et 39, en distinguant la composante passif financier, classée en dettes financières, et la composante capitaux propres, classée en réserves consolidées.

La dette est comptabilisée au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. (le taux d'intérêt effectif étant le taux effectif du financement qui tient compte des paiements des primes de remboursement).

La juste valeur de la composante passif lors de la comptabilisation initiale est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux d'intérêt du marché.

D.L.S.I. a retenu un taux de 5,64%, correspondant à Euribor 3 mois + 1 pour ce calcul.

Compte tenu des primes de remboursement prévues, le taux d'intérêt effectif est de 15,53%.

3. DETAIL DE L'ACTIF

3.1. Actif non courant

3.1.1. GOODWILL

VALEUR BRUTE	Ouverture	Acquisitions	Cession	Variation	Valeur brute
Goodwill relatifs à des regroupements par achats d'actions	1.856.402	766.430	-	-	2.622.832
Goodwill par acquisition de fonds de commerce	3.183.719	133.699	10.000	-	3.307.418
GOODWILL	5.040.121	900.129	10.000	-	5.930.250

Dépréciation	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture	Net 2005	Net 2004
Goodwill relatifs à des regroupements par achats d'actions	-	-	-	-	2.622.832	1.856.402
Goodwill par acquisition de fonds de commerce	13.333	-	-	13.333	3.294.085	3.170.386
	13.333	-	-	13.333	5.916.917	5.026.788

Les goodwill par acquisition de fonds de commerce figurant à l'actif pour une valeur de 3.307.418 € et les dépréciations pour 13.333 € se ventilent comme suit :

Détail	Ville	Brut	Frais	Dépréciation	Net
Droit au bail	Longwy	33.539	-	-	33.539
Steck Jean-Pierre	Strasbourg	121.999	-	-	121.999
MEN SERVICE	Strasbourg	195.531	-	-	195.531
EID	Dunkerque / Lille	1.003.309	-	-	1.003.309
CRITER INTERIM	Paris	686.021	42.894	-	728.915
KELLER SARL	Strasbourg / Mulhouse	7.118	6.215	13.333	-
TRAIT D'UNION	Paris	330.000	37.695	-	367.695
EIS Haguenau	Haguenau	145.000	4.004	-	149.004
SATEM	Saint-Saulve	312.500	15.833	-	328.333
SATEM	Montbéliard	40.500	13.183	-	53.683
SATEM	Orsay	52.000	12.183	-	64.183
EPILUX	Luxembourg	247.894	-	-	247.894
Total		3.175.411	132.007	13.333	3.294.085

Les goodwill relatifs à des regroupements par achats d'actions et leurs pertes de valeur éventuelles figurant au bilan se décomposent comme suit :

	Ville	Brut	Frais	Dépréciation	Net
D.L.S.I. LUXEMBOURG	Luxembourg	878.190	-	-	878.190
SIL	Lyon	965.737	12.475	-	978.212
MS INTERIM	Lyon	704.170	62.260	-	766.430
Total		2.548.097	74.735	-	2.622.832

3.1.2. Immobilisations incorporelles

Logiciels	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Clôture
Brut	378.999	20.155	26.636	<3.203>	369.315
Amortissements	351.924	43.676	26.527	<3.203>	365.870
Net	27.075				3.445

3.1.3. Immobilisations Corporelles

Autres immobilisations corporelles	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Clôture
Brut	1.651.811	291.069	179.939	<39.647>	1.723.294
Amortissements	868.449	352.463	170.603	<24.882>	1.025.427
Net	783.363				697.867

3.1.4. Autres Actifs financiers

Les autres actifs financiers au 31 décembre 2005 correspondent aux 48,6% de titres CFR CONSULTANTS détenus.

3.1.5. Actifs d'impôts différés

Les impôts différés actifs concernent les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs. Les impôts différés sur les seules pertes fiscales du Groupe correspondant à celles de la société D.L.S.I. GmbH (30.494 €) sont considérées depuis le 1^{er} janvier 2004 comme totalement dépréciées, compte tenu de la faible capacité bénéficiaire de la société allemande.

3.1.6. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants au 31 décembre 2005 se décomposent comme suit :

SOCAMETT	151.872
Prêts au personnel	78.595
Dépôts et cautionnements	1.095.483
	1.325.950

D.L.S.I. est tenue de bloquer à la SOCAMETT (SOciété de CAution Mutuelle des Entreprises de Travail Temporaire, qui délivre annuellement aux entreprises de travail temporaire une garantie conformément aux dispositions de l'article R. 124-11 du Code du travail) un dépôt de garantie basé sur le chiffre d'affaires. Ce dépôt n'est pas productif d'intérêts.

Au Luxembourg, cette garantie est assurée par des dépôts bancaires en tant que caution donnée au Ministère du Travail au Luxembourg pour K€ 880. Ces dépôts bancaires sont rémunérés.

Les cautions sur les baux commerciaux s'élèvent à K€ 200.

3.2. Actif courant

3.2.1. Créances

	Montant brut	Provisions	Montant net
Créances clients et comptes rattachés	23.174.258	166.137	23.008.121
Autres créances	516.154	-	516.154
TOTAL	23.690.412	166.137	23.524.275

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique "mobilisation de créances" (voir note 4.3.3) ;

Les autres créances comprennent des produits à recevoir au titre de la formation pour 312 K€.

4. DETAIL DU PASSIF

4.1. Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Part hors Groupe	Capitaux propres
Capitaux Propres IFRS au 01/01/2004	7.256	1.930.096	1.739.540	0	221	3.669.857
Résultat de l'exercice 2004			-	556.281	67	556.348
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2004	7.256	1.930.096	1.739.540	556.281	288	4.226 205
Affectation résultat exercice 2004		-	556.281	<556.281>	-	-
Résultat de l'exercice 2005		-	-	973.475	-	973.475
Sortie du Périmètre de consolidation		-	<28.676>	-	<288>	<28.964>
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2005	7.256	1.930.096	2.267.145	973.475	-	5.170.716

4.2. Passifs non courants

4.2.1. Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent les provisions pour retraites pour un montant de 92.344 €. Elles ont varié comme suit durant l'exercice :

Provisions non courantes	Valeur début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Valeur fin de l'exercice
Provisions pour I.D.R.	115.762	8.523	31.941	-	92.344
Total	115.762	8.523	31.941	-	92.344

4.2.2. Emprunt obligataire

Ce montant correspond à la part à plus d'un an de la composante dette financière de l'emprunt obligataire.

4.2.3. Emprunts et dettes financières

Ce montant représente la part à plus d'un an des emprunts et dettes financières à plus d'un an à l'origine.

4.3. Passifs courants

4.3.1. Provisions d'exploitation

Provisions d'exploitation	Valeur début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Valeur fin de l'exercice
Autres provisions risques et charges	78.587	88.909	-	-	167.496
Total	78.587	88.909	-	-	167.496

4.3.2. Emprunts obligataires

Cette ligne correspond à la part à moins d'un an de la composante dette financière de l'emprunt obligataire, conformément à IAS 32 et 39.

4.3.3. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent comme suit au 31 décembre 2005 :

Dettes au 31 décembre 2005	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an	Total	Garantie Nature	Garantie Montant
Emprunts	513.816	1.452.284	1.966.100	Voir 6.1., 6.2.1. et 6.2.2.	
Mobilisation de créances	7.125.568	-	7.125.568	Créances	8.545.786
Découverts	10.375	-	10.375	Néant	
Autres dettes financières	207.130	-	207.130	néant	
Emprunts et dettes financières	7.856.889	1.452.284	9.309.173		
Dettes fournisseurs	734.116	-	734.116		
Dettes fiscales et sociales	15.488.953	-	15.488.953		
Autres dettes	32.605	-	32.605		
Total	24.112.563	1.452.284	25.564.847		

5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Information sectorielle

Les tableaux suivants présentent, pour chaque zone géographique du Groupe, les produits des activités ordinaires et les résultats pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004. Il n'est pas fait de distinction entre le secteur "Prestation de service" et le secteur "Placement" pour les années 2004 et 2005 car :

- aucune activité de placement n'a été réalisée en 2004,
- D.L.S.I. a réalisé un chiffre d'affaires Placement de 59.000 euros en 2005, soit un niveau non significatif de 0,07% du chiffre d'affaires consolidé.

Exercice clos le 31 décembre 2005

En milliers d'euros	France	Allemagne	Luxembourg	TOTAL
Produits des activités ordinaires				
Ventes à des clients externes	66.184	7.933	8.699	82.816
Résultats opérationnels sectoriels	1.383	249	405	2.037
Charges financières	515	48	78	641
Charges d'impôts	290	60	73	423
Résultat net de l'exercice	578	141	254	973

Exercice clos le 31 décembre 2004

En milliers d'euros	France	Allemagne	Luxembourg	TOTAL
Produits des activités ordinaires				
Ventes à des clients externes	56.169	7.249	8.359	71.777
Résultats opérationnels sectoriels	953	181	325	1.459
Charges financières	504	48	73	625
Charges d'impôts	151	47	80	277
Résultat net de l'exercice	298	86	172	556

Les produits des activités ordinaires résultant de la mise à disposition de personnes, comme indiqué dans les contrats de prestations de services signés entre les clients et D.L.S.I., sont reconnus lors de la remise des bordereaux d'heures dûment signés par les clients.

5.2. Charges de personnel et ventilation des effectifs

Ventilation	31/12/2005	31/12/2004
Dirigeant	1	1
Cadres	28	28
Employés	100	97
Intérimaires	1.900	1.700
Effectif total	2.029	1.826
Effectif moyen	2.377	2.154

Le calcul des effectifs moyen est déterminé de la manière suivante :

- pour la France, le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 140 heures,
- pour l'Allemagne, le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures,
- pour le Luxembourg, le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures.

Les charges de personnel s'élèvent à 57.909.637 € de salaires et traitements, et 16.651.775 € de charges sociales, soit un montant total de **74.561.412 €**.

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31/12/2005	31/12/2004
Formation	256.747	480.922
Transfert de charges	57.528	40.406
Avantages en nature	61.444	67.645
Pertes nettes sur créances	<279.450>	38.212
Autres produits et charges nets	62.690	<65.091>
Autres produits et charges d'exploitation	158.959	562.094

5.4. Autres produits et charges financières

	31/12/2005	31/12/2004
Produits relatifs aux options de conversion et remboursement sur obligations convertibles	-	-
Produits financiers divers	45.262	105.339
Total produits financiers	45.262	105.339
Charges d'intérêts sur obligations convertibles	208.440	244.802
Charges d'intérêts	477.810	485.793
Total charges financières	686.250	730.595
Autres produits et charges financières	<640.988>	<625.256>

5.5. Charges d'impôts

La charge d'impôt se décompose comme suit :

	2005	2004
Impôt courant	<478.506>	<293.599>
Impôt différé	55.299	15.975
TOTAL	<423.207>	<277.624>

Preuve d'impôts sur les bénéfices :

Résultat avant impôt	1.396.682	
Impôt à 33 1/3%	465.561	
Impôt selon comptes IFRS	423.207	
Différence		42.354
<i>Analyse de la différence</i>		
Différences de taux :		48.609
D.L.S.I. Luxembourg (23,4%)	49.407	
D.L.S.I. GmbH (en perte fiscale)	4.574	
SIL (complément impôt)	<1.170>	
D.L.S.I. (complément impôt)	<2.590>	
MS INTERIM (complément impôt)	<1.612>	
Différences permanentes :		<6.373>
SIL	<558>	
D.L.S.I.	<2.615>	
MS INTERIM	<3.200>	
Divers :		119
D.L.S.I. : déduction	1.600	
D.L.S.I. : frais sur dividendes	<5.833>	
MS INTERIM : déficits antérieurs	3.329	
MS INTERIM : déductions antérieures	1.023	
Différence		42.354

Les impôts différés sur les seules pertes fiscales du Groupe correspondant à celles de la société D.L.S.I. GmbH (30.494 €) sont considérées depuis le 1^{er} janvier 2004 comme totalement dépréciées, compte tenu de la faible capacité bénéficiaire de la société allemande.

5.6. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires.

	31/12/2005	31/12/2004
Résultat	973.475	556.281
Nombre d'actions	7.256	7.256
Résultat de base par action (en euros)	134,16	76,67
Résultat dilué par action (en euros)	113,21	60,01

6. PARTIES LIEES

6.1. Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2004 et 2005, la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

Nom	Fonction	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Raymond Doudot	Président Directeur Général	2005	168.000	-	-	4.562	-	172.562
		2004	167.100	-	-	4.157	-	171.257
Anna Doudot	Administrateur	2005	-	-	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-	-	-
Jean-Marie Nantern	Administrateur	2005	59.233	-	-	2.016	-	61.249
		2004	48.436	-	-	2.208	-	50.644
Total		2005	227.233	-	-	6.578	-	233.811
Total		2004	215.536	-	-	6.365	-	221.901

Les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de D.L.S.I. ne perçoivent aucune rémunération de la société RAY INTERNATIONAL S.A., actionnaire majoritaire de D.L.S.I. liée à la Société par une convention réglementée.

D.L.S.I. n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6.2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

Néant

6.3. Relations avec les parties liées

Il s'agit de prestations de management fees.

En euros	Année	Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur parties liées	Dettes envers les parties liées
Entité qui a une influence significative sur le Groupe. RAY INTERNATIONAL SA	2005	-	30.000	-	30.000
	2004	-	12.500	-	12.500

RAY INTERNATIONAL SA détient 53.30 % de D.L.S.I. SA.

Termes et conditions des transactions avec les parties liées : les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont ni garantis, ni porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes sur les parties liées.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. Engagements reçus

AVALS ET CAUTIONS

M. Doudot, Président, s'est porté caution le 27/12/2001 pour un emprunt CIAL dont le montant initial était de 609.796,07 €.

Montant restant dû au 31/12/2005 = Montant de la caution = 0 €

De plus, M. Doudot s'est porté caution auprès du CIAL pour garantir les engagements financiers de la société.

Montant de la caution = 240.000 €

La SOCAMETT nous garantit dans le cadre des dispositions de l'article R.124-11 du Code du travail un montant de 5.106.400 € jusqu'au 30/06/2006.

7.2. Engagements donnés

ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.2.1. Nantissement de fonds de commerce

Dans le cadre des financements accordés au cours de l'exercice et des exercices précédents par la BPLC, le CIAL et le CRCA et par acte conjoint, il y a eu inscription en nantissement des fonds de commerce suivants :

En 1er, 2ème ou 3ème rang : ZI Technopôle Sud, Saint-Avold, Forbach Ville, Sarreguemines, Haguenau, Paris – Voltaire, Dunkerque, Lille, Steenvoorde et Calais.

Montant restant dû au 31.12.2005 : 1.579.928 € pour un montant initial de 2.200.000 €

7.2.2. Nantissement des titres

Dans le cadre des financements accordés au cours de l'exercice 2005 par la BPLC, le CIAL et par le CRCA et par acte conjoint, il y a eu inscription en nantissement des titres des filiales, SIL à hauteur de 1.500 actions sur les 2.500 existantes et pour MS INTERIM à hauteur de 10.000 actions.

Montant restant dû au 31.12.2005 : 1.579.928 € pour un montant initial de 2.200.000 €

7.2.3. Engagement sur locations simples

Désignation	- de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Baux	502.655	1.543.400	193.421

Les baux concernent les locaux des agences et du siège et sont signés pour une période de 9 ans. Les engagements notés ci-dessus excluent les renouvellements et les ruptures triennales.

7.2.4. Conseil d'Administration 2005 : rémunérations

Désignation	Salaires	Avantages en nature	Total
Conseil d'Administration	227.233	6.578	233.811

7.3. Evénements postérieurs

Nos partenaires financiers ont pris leur décision en date du 26 avril 2006 concernant les obligations convertibles :

- FINANCES & STRATEGIES a demandé le remboursement de ses obligations convertibles (échéances du 26/04/2006 et du 26/04/2007),
- ILP et EUREFI ont décidé de convertir leurs 806 OC en 806 actions de notre société.

En conséquence, les charges cumulées enregistrées dans les comptes annuels au 31 décembre 2005 n'auront pas toutes à être décaissées, ce qui contribuera à améliorer les capitaux propres par une augmentation du capital social et la création d'une prime d'émission suite au reclassement de la dette qui n'est plus à rembourser suite à l'option de conversion.

II° RECONCILIATION NORMES FRANCAISES ET IFRS

8. RECONCILIATION DES ETATS FINANCIERS AU 1^{ER} JANVIER 2004, AU 31 DECEMBRE 2004 ET AU 31 DECEMBRE 2005

8.1. Explication des principales différences identifiées entre les comptes consolidés suivant le référentiel français et les IFRS

8.1.1. Reclassements entre les comptes consolidés français et les comptes IFRS

En application de la norme IAS 1, les reclassements suivants ont été opérés dans les comptes IFRS :

BILAN

Les fonds de commerce acquis, classés en immobilisations incorporelles dans les comptes consolidés français, sont reclassés en goodwill dans les comptes IFRS.

	2003	2004	2005
Immobilisations incorporelles	- 2.800.861	- 3.122.066	- 3.205.861
Amortissement	+ 37.568	+ 37.568	+ 37.568
Goodwill	+ 2.770.411	+ 3.091.616	+ 3.175.411
Dépréciation	- 7.118	- 7.118	- 7.118
Impact	-	-	-

En dehors des titres des sociétés non consolidées, les immobilisations financières dans les comptes consolidés en référentiel français, essentiellement constituées de dépôts et de cautionnements, sont reclassées en autres actifs non courants. En 2004, le fonds de garantie relatif à la mobilisation des créances de la société SIL, classé en immobilisations financières dans le référentiel français, a été reclassé en déduction des emprunts et dettes financières à moins d'un an dans les comptes IFRS.

	2003	2004	2005
Immobilisations financières	- 1.207.294	- 2.071.415	- 1.325.950
Autres actifs non courants	+ 1.207.294	+ 1.396.254	+ 1.325.950
Emprunts et dettes financières	-	+ 675.161	-
Impact	-	-	-

Les fonds de garantie liés aux opérations de mobilisation de créances, enregistrés en autres créances dans les comptes selon le référentiel français, sont déduits des emprunts et dettes financières dans les comptes IFRS.

	2003	2004	2005
Autres créances	- 2.181.261	- 1.957.646	- 1.420.218
Emprunts et dettes financières	+ 2.181.261	+ 1.957.646	+ 1.420.218
Impact	-	-	-

Les impôts différés actifs, enregistrés en autres créances suivant le référentiel français, sont reclassés en passifs non courants dans les comptes IFRS.

	2003	2004	2005
Impôts différés actifs	+ 54.941	+ 71.379	+ 111.757
Autres créances	- 54.941	- 71.379	- 111.757
Impact	-	-	-

Les provisions pour risques et charges ont été ventilées entre provisions non courantes (indemnités de départ à la retraite) et provisions d'exploitation.

	2003	2004	2005
Provisions non courantes	+ 52.793	+ 78.587	+ 167.496
Provisions d'exploitation	- 52.793	- 78.587	- 167.496
Impact	-	-	-

La part à plus d'un an des emprunts à plus d'un an à l'origine a été reclassée en dettes financières non courantes.

	2003	2004	2005
Emprunts et dettes financières LT	- 455.309	- 1.278.208	- 1.452.284
Emprunts et dettes financières CT	+ 455.309	+ 1.278.208	+ 1.452.284
Impact	-	-	-

COMPTE DE RESULTAT

Les achats de matières et de marchandises ont été reclassés en autres achats et charges externes dans les comptes IFRS.

Les dotations aux provisions sont présentées nettes des reprises dans les comptes IFRS.

Les autres produits et charges d'exploitation incluent les transferts de charge, ainsi que le résultat considéré comme exceptionnel selon le référentiel français.

Par ailleurs, comme décrit dans l'annexe aux comptes consolidés selon le référentiel français au 31 décembre 2005, la présentation des disponibilités et des dettes financières au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 a été modifiée pour exclure des dettes financières la partie non encore appelée des avances liées à la mobilisation de créances.

	2003	2004	2005
Trésorerie	-	- 742.989	-
Emprunts et dettes financières CT	-	+ 742.989	-
Impact	-	-	-

8.1.2. Retraitements relatifs aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce acquis

Comme indiqué dans la note 2.2.2, le Groupe a appliqué de manière rétrospective la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises".

Il en résulte les points suivants :

- les amortissements constatés dans les comptes consolidés français sur les écarts d'acquisition sont annulés,
- chaque opération de regroupement réalisée par le Groupe a été analysée. Suite à cette analyse, le goodwill enregistré dans les comptes relatif à la première consolidation de D.L.S.I. Luxembourg a été modifié.

Les frais annexes (avocats, intermédiaires...) relatifs aux acquisitions des fonds de commerce et des titres de sociétés ont été capitalisés. Ils sont enregistrés en charges dans les comptes consolidés français. Un impôt différé passif a été constaté.

Des tests de perte de valeur ont été réalisés sur les fonds de commerce acquis et les écarts d'acquisition, sur la base des unités génératrices de trésorerie (agences ou regroupements d'agences).

8.1.3. Retraitement relatif aux obligations convertibles en actions

D.L.S.I. a appliqué IAS 32 et 39 à l'emprunt obligataire au 1^{er} janvier 2004.

Le taux de marché retenu pour le calcul de la juste valeur de la composante dette à l'origine est de 5,64% (Euribor +1)

8.1.4. Autres retraitements

IAS 12

En application d'IAS 12, des impôts différés ont été calculés sur les différences temporelles entre les comptes IFRS et la situation fiscale du Groupe.

IAS 16 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles continuent de figurer au bilan pour leur coût historique d'acquisition et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

IAS 17 Contrats de crédit-bail

Le Groupe ne dispose pas de contrat de crédit-bail significatif. Les seuls contrats concernent des photocopieurs et des machines à affranchir. Aucun retraitement n'est réalisé sur ce point.

IAS 19 Avantages du personnel

La méthode et les hypothèses utilisées pour les comptes consolidés français, compatibles avec les IFRS, n'ont pas été modifiées.

8.1.5. Réconciliation de situation nette comptes consolidés CRC 99-02 et IFRS

		2003	Autres	Résultat	2004	Autres mouvements	Résultat	2005
CRC 99-02		4.705.553	-	<211.825>	4.493.793	<28.975>	93.817	4.558.646
Goodwill	7.1.2	<1.983.683>	-	-	<1.983.683>	-	-	<1.983.683>
Amortissements	7.1.2	1.193.036	-	765.522	1.958.558	-	906.356	2.864.914
Frais annexes	7.1.2	103.283	-	-	103.283	-	103.459	206.742
Impôts différés	7.1.2	<34.428>	-	-	<34.428>	-	<34.486>	<68.914>
Dépréciation	7.1.2	<6.215>	-	-	<6.215>	-	-	<6.215>
OCA	7.1.3	<356.056>	-	3.047	<353.009>	-	<145.078>	<498.087>
Impôts différés	7.1.3	118.685	-	<1.015>	117.670	-	48.359	166.029
Impôts différés	7.1.4	<70.316>	-	552	<69.764>	-	1.048	<68.716>
IFRS		3.669.859	-	556.281	4.226.205	<28.975>	973.475	5.170.716

8.2. Réconciliation du bilan au 1er janvier 2004

GROUPE DLSI	CRC 99-02 31/12/2003	Reclassements et retraitements					IFRS Ouverture 01/01/2004
		Reclassements	Goodwill	Frais annexes	Emprunt obligataire	Impôts différés	
		7.1.1	7.1.2/7.1.5	7.1.2/7.1.5	7.1.3/7.1.5	7.1.4/7.1.5	
ACTIF							
Immobilisations incorporelles	3.288.468	<2.800.861>	-	-	-	-	487.607
Amortissements des immobilisations incorporelles	<435.506>	37.568	-	-	-	-	<397.938>
Ecarts d'acquisition	3.827.610	2.770.411	<1.983.683>	103.283	-	-	4.717.621
Amortissements des écarts d'acquisition	<1.193.036>	<7.118>	1.193.036	<6.215>	-	-	<13.333>
Immobilisations incorporelles nettes	5.487.536	-	-	-	-	-	4.793.957
Immobilisations corporelles	1.595.230	-	-	-	-	-	1.595.230
Amortissements des immobilisations corporelles	<633.973>	-	-	-	-	-	<633.973>
Immobilisations corporelles	961.257	-	-	-	-	-	961.257
Immobilisations financières	1.207.294	<1.207.294>	-	-	-	-	-
Immobilisations financières nettes	1.207.294	-	-	-	-	-	-
Impôts différés actifs	-	54.941	-	-	118.685	<104.744>	68.882
Autres actifs non courants	-	1.207.294	-	-	-	-	1.207.294
Total de l'actif non courant	-	-	-	-	-	-	1.276.176
Clients (nets)	21.799.019	-	-	-	-	-	21.799.019
Autres actifs courants	4.893.650	<3.825.202>	-	-	-	-	1.068.448
Trésorerie, équivalents de trésorerie	685.757	-	-	-	-	-	685.757
Total de l'actif courant	27.378.426	-	-	-	-	-	25.142.224
TOTAL DE L'ACTIF	35.034.513	<3.770.261>	<790.647>	97.068	118.685	<104.744>	30.584.614
PASSIF							
Capital	1.930.096						1.930.096
Réserves consolidées	2.818.717		<1.411.308>	26.524	<131.309>	<70.316>	1.232.308
Résultat de l'exercice	<43.481>		620.661	36.116	<106.062>		507.234
Total des capitaux propres	4.705.332						3.669.638
Part hors Groupe	221						221
Provisions pour risques et charges	142.182	<52.793>					89.389
Impôts différés passifs				34.428		<34.428>	0
Emprunts obligataires					1.556.670		1.556.670
Emprunts et dettes financières		455.309					455.309
Total du passif non courant	142.182	-	-	-	-	-	2.101.368
Provisions d'exploitation		52.793					52.793
Emprunts obligataires	1.261.614				<1.200.614>		61.000
Dettes financières	14.991.885	<4.225.570>					10.766.315
Fournisseurs et comptes rattachés	714.012						714.012
Dettes sociales + Dettes fiscales	13.188.201						13.188.201
Autres dettes	31.066						31.066
Total passif courant	30.186.778	-	-	-	-	-	26.402.387
TOTAL DU PASSIF	35.034.513	<3.770.261>	<790.647>	97.068	118.685	<104.744>	30.584.614

8.3. Réconciliation du bilan au 31 décembre 2004

GROUPE DLSI	CRC 99-02 31/12/2004	Reclassements et retraitements					IFRS Goodwill
		Reclassements	Goodwill	ACTIF	31/12/2004	Reclassements	
		7.1.1	7.1.2/7.1.5	7.1.2/7.1.5	7.1.3/7.1.5	7.1.4/7.1.5	
ACTIF							
Immobilisations incorporelles	3.501.065	<3.122.066>	-	-	-	-	378.999
Amortissements des immobilisations incorporelles	-388.197	37.568	-	-	-	-	<350.629>
Ecarts d'acquisition	3.827.610	3.091.616	<1.983.683>	103.283	-	-	5.038.826
Amortissements des écarts d'acquisition	<1.958.558>	<7.118>	1.958.558	<6.215>	-	-	<13.333>
Immobilisations incorporelles nettes	4.981.920	-	-	-	-	-	5.053.863
Immobilisations corporelles	1.651.812	-	-	-	-	-	1.651.812
Amortissements des immobilisations corporelles	<868.449>	-	-	-	-	-	<868.449>
Immobilisations corporelles	783.363	-	-	-	-	-	783.363
Immobilisations financières	2.071.415	<2.071.415>	-	-	-	-	-
Immobilisations financières nettes	2.071.415	-	-	-	-	-	-
Impôts différés actifs	-	71.379	-	-	117.670	<104.192>	84.857
Autres actifs non courants	-	1.396.254	-	-	-	-	1.396.254
Total de l'actif non courant	7.836.698	-	-	-	-	-	1.481.111
Clients (nets)	20.938.996	-	-	-	-	-	20.938.996
Autres actifs courants	2.770.574	<2.029.025>	-	-	-	-	741.549
Trésorerie, équivalents de trésorerie	2.872.325	<742.989>	-	-	-	-	2.129.336
Total de l'actif courant	26.581.895	-	-	-	-	-	23.809.881
TOTAL DE L'ACTIF	34.418.593	<3.375.796>	<25.125>	97.068	117.670	<104.192>	31.128.218
PASSIF							
Capital	1.930.096	-	-	-	-	-	1.930.096
Réserves consolidées	2.775.234	-	<790.647>	62.640	<237.371>	<70.316>	1.739.540
Résultat de l'exercice	<211.825>	-	765.522	-	2.032	552	556.281
Total des capitaux propres	4.493.505	-	-	-	-	-	4.225.917
Part hors Groupe	288	-	-	-	-	-	288
Provisions pour risques et charges	194.349	<78.587>	-	-	-	-	115.762
Impôts différés passifs	-	-	-	34.428	-	<34.428>	-
Emprunt obligataire	-	-	-	-	1.130.741	-	1.130.741
Emprunts et dettes financières	-	1.278.208	-	-	-	-	1.278.208
Total du passif non courant	194.349	-	-	-	-	-	2.524.711
Provisions d'exploitation	-	78.587	-	-	-	-	78.587
Emprunts obligataires	1.448.463	-	-	-	<777.732>	-	670.731
Dettes financières	14.141.302	<4.654.004>	-	-	-	-	9.487.298
Fournisseurs et comptes rattachés	631.571	-	-	-	-	-	631.571
Dettes sociales + Dettes fiscales	13.502.042	-	-	-	-	-	13.502.042
Autres dettes	7.073	-	-	-	-	-	7.073
Total passif courant	29.730.451	-	-	-	-	-	24.377.302
TOTAL DU PASSIF	34.418.593	<3.375.796>	<25.125>	97.068	117.670	<104.192>	31.128.218

8.4. Réconciliation du bilan au 31 décembre 2005

GROUPE DLSI	CRC 99-02	Reclassements et retraitements					IFRS		
		31/12/2005	Reclassements	Goodwill	ACTIF	31/12/2005		Reclassements	Goodwill
			7.1.1	7.1.2/7.1.5	7.1.2/7.1.5	7.1.3/7.1.5		7.1.4/7.1.5	
ACTIF									
Immobilisations incorporelles	3.575.176	<3.205.861>	-	-	-	-	369.315		
Amortissements des immobilisations incorporelles	<403.438>	37.568	-	-	-	-	<365.870>		
Ecarts d'acquisition	4.531.780	3.175.411	<1.983.683>	206.742	-	-	5.930.250		
Amortissements des écarts d'acquisition	<2.864.914>	<7.118>	2.864.914	<6.215>	-	-	<13.333>		
Immobilisations incorporelles nettes	4.838.604	-	-	-	-	-	5.920.362		
Immobilisations corporelles	1.723.294	-	-	-	-	-	1.723.294		
Amortissements des immobilisations corporelles	<1.025.427>	-	-	-	-	-	<1.025.427>		
Immobilisations corporelles	697.867	-	-	-	-	-	697.867		
Immobilisations financières	1.329.209	<1.325.950>	-	-	-	-	3.259		
Immobilisations financières nettes	1.329.209	-	-	-	-	-	3.259		
Impôts différés actifs		111.757	-	-	166.029	<137.630>	140.156		
Autres actifs non courants		1.325.950	-	-	-	-	1.325.950		
Total de l'actif non courant	6.865.680	-	-	-	-	-	1.466.106		
Clients (nets)	23.008.121	-	-	-	-	-	23.008.121		
Autres actifs courants	2.048.129	<1.531.975>	-	-	-	-	516.154		
Trésorerie, équivalents de trésorerie	723.017	-	-	-	-	-	723.017		
Total de l'actif courant	25.779.267	-	-	-	-	-	24.247.292		
TOTAL DE L'ACTIF	32.644.947	<1.420.218>	881.231	200.527	166.029	<137.630>	32.334.886		
PASSIF									
Capital	1.930.096	-	-	-	-	-	1.930.096		
Réserves consolidées	2.534.733	-	<25.125>	62.640	<235.339>	<69.764>	2.267.145		
Résultat de l'exercice	93.817	-	906.356	68.973	<96.719>	1.048	973.475		
Total des capitaux propres	4.558.646	-	-	-	-	-	5.170.716		
Part hors Groupe	-	-	-	-	-	-	-		
Provisions pour risques et charges	259.840	<167.496>	-	-	-	-	92.344		
Impôts différés passifs	-	-	-	68.914	-	-	-		
Emprunt obligataire	-	-	-	-	617.957	-	617.957		
Emprunts et dettes financières	-	1.452.284	-	-	-	-	1.452.284		
Total du passif non courant	259.840	-	-	-	-	-	2.162.585		
Provisions d'exploitation	-	167.496	-	-	-	-	167.496		
Emprunts obligataires	841.396	-	-	-	<119.870>	-	721.526		
Dettes financières	10.729.391	<2.872.502>	-	-	-	-	7.856.889		
Fournisseurs et comptes rattachés	734.116	-	-	-	-	-	734.116		
Dettes sociales + Dettes fiscales	15.488.953	-	-	-	-	-	15.488.953		
Autres dettes	32.605	-	-	-	-	-	32.605		
Total passif courant	27.826.461	-	-	-	-	-	25.001.585		
TOTAL DU PASSIF	32.644.947	<1.420.218>	881.231	200.527	166.029	<137.630>	32.334.886		

20.1.2. Comptes consolidés au 31 décembre 2005 en normes françaises

BILAN CONSOLIDE ACTIF

<i>(en euros)</i>	31.12.2005			31.12.2004
	Brut	Amortissements	Net	Net
Ecarts d'acquisition	4.531.780	2.864.914	1.666.866	1.869.052
Immobilisations incorporelles	3.575.176	403.438	3.171.738	3.112.868
Immobilisations corporelles	1.723.294	1.025.427	697.867	783.363
Immobilisations financières	1.329.209	-	1.329.209	2.071.415
ACTIF IMMOBILISE	11.159.459	4.293.779	6.865.680	7.836.698
Créances clients et comptes rattachés	23.174.258	166.137	23.008.121	20.938.996
Autres créances	2.048.129	-	2.048.129	2.770.574
Disponibilités	723.017	-	723.017	2.872.325
ACTIF CIRCULANT	25.945.404	166.137	25.779.267	26.581.895
TOTAL ACTIF	37.104.863	4.459.916	32.644.947	34.418.593

BILAN CONSOLIDE PASSIF

<i>(en euros)</i>	31.12.2005	31.12.2004
Capital social	1.930.096	1.930.096
Réserves consolidées	2.534.733	2.775.234
Résultat de l'exercice	93.817	<211.825>
CAPITAUX PROPRES	4.558.646	4.493.505
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	-	221
Intérêts minoritaires dans le résultat	-	67
INTERETS MINORITAIRES	-	288
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	259.840	194.349
Emprunts obligataires	841.396	1.448.463
Emprunts et dettes financières	10.729.391	14.141.302
Dettes fournisseurs et rattachés	734.116	631.571
Autres dettes	15.521.562	13.509.116
DETTES	27.826.465	29.730.452
TOTAL PASSIF	32.644.947	34.418.593

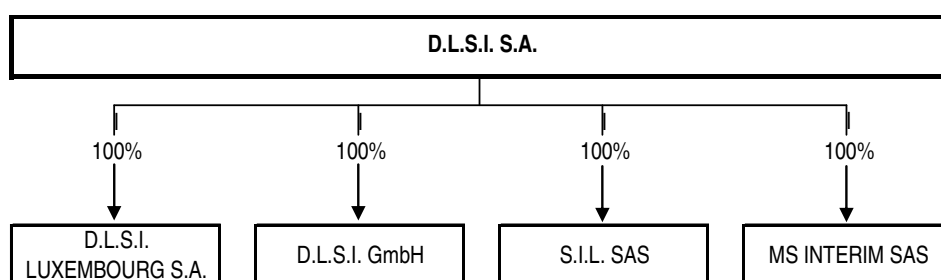
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2005	31.12.2004
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	82.816.222	71.776.780
Reprises sur provisions	339.795	108.759
Autres produits d'exploitation	1.330.981	932.177
Total produits d'exploitation	84.486.998	72.817.716
Achats matières et marchandises	112.842	25.602
Autres achats et charges externes	4.124.133	3.587.093
Impôts et taxes	2.150.381	1.857.196
Charges de personnel	74.406.394	64.915.540
Dotations aux amortissements et provisions	431.997	575.823
Autres charges d'exploitation	1.187.527	369.240
Total charges d'exploitation	82.413.274	71.330.494
RESULTAT D'EXPLOITATION	2.073.724	1.487.222
Produits financiers	45.262	105.339
Total produits financiers	45.262	105.339
Charges financières	541.172	733.642
Dotations aux provisions	-	-
Total charges financières	541.172	733.642
Résultat financier	<495.910>	<628.303>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1.577.814	858.919
Produits exceptionnels	79.822	35.541
Reprises sur provisions	-	-
Total produits exceptionnels	79.822	35.541
Charges exceptionnelles	64.317	36.383
Dotations aux provisions	-	-
Total charges exceptionnelles	64.317	36.383
Résultat exceptionnel	15.505	<842>
Amortissement des écarts d'acquisition	906.356	765.522
Participation des salariés	155.018	27.151
Impôts différés	<40.378>	<16.439>
Impôts sur les sociétés	478.506	293.600
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	93.817	<211.757>
Intérêts minoritaires	-	67
RESULTAT NET PART DU GROUPE	93.817	<211.825>

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ETABLI A PARTIR DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES

	2005	2004
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	93.817	<211.825>
Amortissements et provisions	1.077.280	920.289
Impôts différés	40.378	-
Plus-values de cession net d'impôts	9.080	-
Marge brute d'autofinancement	1.220.555	708.464
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	673.924	3.242.734
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1.894.479	3.951.198
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<267.183>	<61.525>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<242.535>	<383.904>
Acquisition d'immobilisations financières	<30.551>	<289.546>
Cession d'immobilisations nettes	205.950	324.116
Incidence de variation de périmètre	<594.378>	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	<928.697>	<410.859>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation des fonds de garantie factor	-	<690.037>
Diminution des fonds de garantie factor	925.560	-
Emission d'emprunts	1.225.518	2.490.004
Remboursement d'emprunts	<5.266.168>	<3.153.738>
Flux net de trésorerie lié aux opérations financières	<3.115.090>	<1.353.771>
Variation de trésorerie	<2.149.308>	2.186.568
Trésorerie d'ouverture	2.872.325	685.757
Trésorerie de clôture	723.017	2.872.325

ORGANIGRAMME



ANNEXE

A° PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1) METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée selon les principes définis par le règlement CRC N° 99-02 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999, avec application prospective concernant les acquisitions-cessions.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe D.L.S.I. France exerce, directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont en intégration globale.

2) MODALITES RETENUES

- a) L'exercice social des sociétés consolidées coïncidant avec l'année civile, les bilans et comptes de résultat utilisés pour la consolidation 2005 sont ceux présentés à l'approbation des Assemblées Générales. Ces bilans font, le cas échéant, l'objet des reclassements indispensables à leur présentation suivant les normes du Groupe.
- b) Les principaux retraitements effectués sont les suivants :
- les amortissements sur fonds de commerce comptabilisés au Luxembourg sont neutralisés conformément à la réglementation française,
 - les mouvements de l'exercice concernant les provisions fiscales ou réglementées sont exclus du résultat. Il en est de même pour ceux affectant les provisions pour dépréciation sur titres des sociétés consolidées,
 - les écarts d'acquisition sont déterminés et amortis sur 5 ans, selon les modalités définies dans les principes comptables ci-après,
 - les retraitements donnent lieu, société par société, au calcul des impositions différées en fonction de la situation fiscale globale de chacune. La variation des impositions différées est enregistrée au compte de résultat.
- c) Fonds de commerce :
- Nos fonds de commerce sont évalués annuellement. Le test de perte de valeur est effectué de la façon suivante : valeur d'origine – valeur actuelle.
La valeur actuelle est analysée par rapport au chiffre d'affaires et à la marge réalisés.

3) PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- a) Sociétés consolidées par intégration globale

SOCIETES	ADRESSE	N° SIRET	% CONTROLE	% INTERETS
D.L.S.I. France	Forbach	389 486 754 00283	Société	Consolidation
D.L.S.I. Luxembourg	Esch/Alzette	-	100%	100%
D.L.S.I. GmbH	Kleinblittersdorf	-	100%	100%
SIL SAS	Lyon	324 717 339 00018	100%	100%
MS INTERIM SAS	Lyon	392 437 968 00010	100%	100%

b) **Modification du périmètre**

Le périmètre de consolidation a subi des modifications dans l'exercice 2005 et se caractérise par les événements significatifs suivant :

- l'acquisition de titres en date du 01/01/2005 des 100% du capital de MS INTERIM SAS par D.L.S.I. France qui possède maintenant 100% de MS INTERIM SAS,
- la cession d'une partie des titres détenus par D.L.S.I. Luxembourg SA dans CFR CONSULTANTS Sarl au profit d'une personne extérieure au Groupe, D.L.S.I. Luxembourg SA ne détient plus que 48,60%. La société CFR CONSULTANTS Sarl, ayant une activité différente du Groupe D.L.S.I., et une activité très marginale avec un chiffre d'affaires de 118.588 €, avec un résultat net après impôt de 775 €, l'importance de la société dans le Groupe devenant non significatif, nous avons décidé de la sortir du périmètre de consolidation à compter du 1er janvier 2005.

B° PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité d'exploitation.

Les méthodes d'évaluation des différents postes du bilan sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les éléments figurant au bilan, dans la rubrique "Immobilisations incorporelles" représentent, principalement, la valeur de fonds de commerce.

2) Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation est égal à la différence constatée lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de la société détentrice dans ces capitaux propres.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine (prix d'achat et frais accessoires). Les immobilisations acquises par crédit-bail et figurant aux bilans n'ont pas été retraitées compte tenu de leur importance non significative.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Construction	20/50 ans
Agencement	10 ans
Matériel et outillage	5/10 ans
Matériel informatique	3/5 ans

4) Créances et dettes

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Il est à noter que dans le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, un montant de 11.328.450 euros représente une mobilisation de créances qui est garantie par le poste Clients.

5) Emprunts et dettes

Changement de présentation sur les disponibilités et dettes financières tel que décrit :

le poste "Disponibilités" au 31 décembre 2004, soit 2.872.325 €, inclut la partie non encore appelée des avances factor pour 742.989 €. Au 31 décembre 2005, ce solde a été retranché des dettes financières. L'impact de ce changement de présentation est le suivant :

	2005		2004	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Avant changement				
Disponibilités	3.280.928	-	2.872.325	-
Dettes financières	-	13.287.300	-	14.141.302
Après changement				
Disponibilités	723.017	-	2.129.336	-
Dettes financières	-	10.729.391	-	13.398.313

Ainsi, les dettes financières pour 8.545.786 € au 31 décembre 2005 représentent les avances consenties en contrepartie des créances commerciales.

Le solde des dettes financières est constitué par les emprunts auprès des établissements de crédit (note 4).

6) Evènement postérieur

Nos partenaires financiers ont pris leur décision en date du 26 avril 2006 concernant les obligations convertibles.

La Société FINANCES & STRATEGIES a demandé le remboursement de la totalité de ses obligations convertibles (échéance 26/04/2006 et 26/04/2007). Cette opération s'est déroulée aux conditions suivantes :

Remboursement de 537 obligations à la valeur de 1.014,19 € (valeur contractuelle au 26/06/2006) soit un montant de 544.620,08 €. Cette somme inclue une prime de non conversion de 219.236,96 €. A cela s'ajoutent les intérêts à 5% pour la période du 27/04/2005 au 26/04/2006 soit 16.264,66 €. Le montant payé au 26/04/2006 s'est élevé à la somme de 560.884,96 €. La prime de non conversion et les intérêts pour la période du 01/01/2006 au 26/04/2006 n'ont pas été provisionnés au titre des charges financières dans le bilan clos au 31/12/2005

Pour les sociétés ILP et EUREFI, elles ont décidé de convertir leurs 806 obligations convertibles en 806 actions de notre société.

7) Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Nantissement de fonds de commerce	1.579.928
Nantissement de titres	1.579.928
Dans le cas d'un remboursement total des obligations convertibles, le montant des primes dues en totalité s'élève à	630.398
Intérêts dus et non échus auprès des obligataires	33.090
Intérêts dus et non échus auprès des établissements de crédits	119.783
TOTAL	3.943.127

a) Nantissement de fonds de commerce

Dans le cadre des financements accordés au cours de l'exercice par la BPLC, le CIAL et le CRCA et par acte conjoint, il y a eu inscription en nantissement des fonds de commerce suivants en 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} rang :

ZI TECHNOPOLE SUD – Saint-Avoid - Forbach ville - Sarreguemines - Haguenau - Paris-Voltaire - Dunkerque - Lille - Steenvoorde - Calais

Montant restant dû au 31.12.2005 : 1.579.796 €
Pour un montant initial de : 2.200.000 €

b) Nantissement des titres

Dans le cadre des financements accordés au cours de l'exercice par la BPLC, le CIAL et par le CRCA et par acte conjoint, il y a eu inscription en nantissement des titres des filiales SIL à hauteur de 1.500 actions sur les 2.500 existantes et pour MS INTERIM à hauteur de 10.000 actions.

Montant restant dû au 31.12.2005 : 1.579.796 €
Pour un montant initial de : 2.200.000 €

ENGAGEMENTS RECUS

Avals et cautions

Monsieur Raymond Doudot, Président, s'est porté caution le 27/12/2001 pour un emprunt CIAL dont le montant initial était de 609.796,07 €.

Montant restant dû au 31/12/2005 = montant de la caution = 0 €

De plus, Monsieur Raymond Doudot s'est porté caution auprès du CIAL pour garantir les engagements financiers de la société.
Montant de la caution = 240.000 €

NOTE 1

Etat des Immobilisations incorporelles et fonds de commerce

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et méthode	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	378.999	20.155	26.636	<3.203>	369.315
Fonds de commerce	3.123.361	92.500	10.000	-	3.205.861
TOTAL	3.502.360	112.655	36.636	<3.203>	3.575.176

(1) : modification suite à une erreur n-1 : 1.295 €

NOTE 1.1

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et méthode	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	3.502.360	112.655	36.636	<3.203>	3.575.176
Ecarts d'acquisition	3.827.610	704.170	-	-	4.531.780
Autres immobilisations corporelles	1.651.811	291.069	179.939	<39.647>	1.723.294
Immobilisations financières	2.071.414	129.880	839.099	<32.986>	1.329.209
TOTAL	11.053.195	1.237.771	1.055.674	<75.836>	11.159.459

Détail des immobilisations financières

SOCAMETT	155.131
Prêt au personnel	78.595
Dépôts et cautionnement	1.095.483
Avances financières SATEM	-
TOTAL	1.329.209

Les écarts de première consolidation concernent les sociétés

Sociétés	Montant brut	Amortissement antérieur	Amortissement 2005	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
D.L.S.I. Luxembourg – 5 ans	2.861.873	1.717.125	572.375	2.289.500	572.373
SI.L. – 5 ans	965.737	241.433	193.147	434.580	531.157
MS INTERIM – 5 ans	704.170	-	140.834	140.834	563.336
TOTAL	4.531.780	1.958.558	906.356	2.864.914	1.666.866

NOTE 2

Etat des amortissements

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles (1)	351.924	43.676	26.527	<3.203>	365.870
Fonds de commerce	37.568	-	-	-	37.568
<i>Sous-total</i>					
Ecarts d'acquisition	1.958.558	906.356	-	-	2.864.914
Autres immobilisations corporelles	868.449	352.463	170.603	<24.882>	1.025.427
TOTAL	3.216.499	1.302.495	197.130	<28.085>	4.293.779

(1) : modification suite à une erreur n-1 : 1.295 €

NOTE 3

Etat des provisions

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de méthode	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour I.D.R.	115.762	8.523	31.941	-	92.344
Autres provisions pour risques et charges	78.587	88.909	-	-	167.496
TOTAL	194.349	97.432	31.941	-	259.840

NOTE 4

Etat des dettes

	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires	841.396	434.628	406.768
Mobilisation de créances	8.545.786	8.545.786	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	2.183.605	731.321	1.452.284
<i>Sous-total</i>	<i>10.729.391</i>	<i>9.277.107</i>	<i>1.452.284</i>
Total des dettes financières	11.570.787	9.711.735	1.859.052
Dettes fournisseurs	734.116	734.116	-
Dettes fiscales et sociales	15.488.953	15.488.953	-
Autres dettes	32.609	32.609	-
TOTAL	27.826.465	25.967.413	1.859.052

NOTE 5

Variation des capitaux propres consolidés

	Global	Intérêts majoritaires	Hors Groupe
Situation nette initiale	4.493.796	4.493.508	288
Augmentation de capital	-	-	-
Variation de périmètre	<28.975>	<28.687>	<288>
Situation capital et réserves	4.464.821	4.464.821	-
Résultat 2005	93.816	93.816	-
SITUATION NETTE FINALE	4.558.637	4.558.637	-

NOTE 6

Chiffre d'affaires

	Exercice 2005	Exercice 2004	Variation
France	59.966.161	57.258.681	4,73%
Luxembourg	11.951.742	10.665.960	12,05%
Allemagne	561.311	696.692	- 19,43%
SIL	5.193.564	3.501.788	48,31%
MS INTERIM	5.415.108	-	-
TOTAL	83.087.886	72.123.121	15,02%

NOTE 7

Produits et charges exceptionnels

Autres produits exceptionnels	
Autres produits sur opérations de gestion	79.822
Autres charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	64.317
Impôts sur les sociétés	
Impôts exigibles de l'exercice	479.370
Impôts différés	<40.378>

NOTE 8

Détail des autres créances

Créances fiscales et sociales	230.123
Autres créances	1.791.489
Produits à recevoir et charges d'avance	26.517
TOTAL	2.048.129

NOTE 9

Des résultats sociaux aux résultats consolidés

Au 31/12/2005	Sociétés	Groupe	Hors Groupe	TOTAL
D.L.S.I. Luxembourg 100%	381.366	381.366	-	
D.L.S.I. GmbH 100%	13.721	13.721	-	
S.I. L. 100%	114.201	114.201	-	
MS INTERIM 100%	148.268	148.268	-	
Sous-total filiales		657.556	-	
D.L.S.I. France	652.237			
Dividendes D.L.S.I. Luxembourg	<300.000>			
Dividendes SIL	<50.000>			
Impôts différés	40.378			
Amortissements des écarts d'acquisition	<906.356>	<563.471>		
TOTAL		93.815	-	93.815

20.1.3. Informations comptables complémentaires aux comptes consolidés au 31 décembre 2005

Note sur les immobilisations corporelles

Nature	Détail	Montant
Logiciels	Logiciels	369.315
Fonds de commerce	EID Nord	1.003.309
	CRITER	686.021
	KELLER	7.118
	EIS Haguenau	145.000
	TRAIT D'UNION	330.000
	EPILUX	247.894
	STECK JP	152.449
	MEN SERVICE	195.531
	Droit au bail Longwy	10.671
	Droit au bail Strasbourg	22.867
	SATEM Saint-Saulve	322.500
	Régularisation SATEM Saint-Saulve	<10.000>
	SATEM Orsay	52.000
	SATEM Montbéliard	40.500
	Total fonds de commerce	3.205.860

Le poste Fonds de commerce n'intègre que les sociétés dont D.L.S.I. n'a acquis que le fonds de commerce. Ils ont été évalués au moment des acquisitions de la manière suivante : prix d'achat – valeur des immobilisations corporelles le cas échéant.

A chaque arrêté des comptes, ils font l'objet d'un calcul de perte de valeur basé sur :

- les résultats passés de l'agence,
- le prévisionnel de l'agence pour l'année en cours, établi par les commerciaux et validé par la Direction,
- une estimation de l'évolution du chiffre d'affaires de l'agence sur plusieurs années,
- un taux d'actualisation de 11,50%.

Lorsque le montant ainsi calculé est inférieur à la valeur comptable du fonds de commerce, une dépréciation est constatée.

Note sur les écarts d'acquisition

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

Nature	Détail	Montant
Ecarts d'acquisition	D.L.S.I. Luxembourg	2.861.873
	SIL S.A.S.	965.737
	MS INTERIM S.A.S.	704.170
	Total écarts d'acquisition	4.531.780

Le poste Ecarts d'acquisition n'intègre que les sociétés dont D.L.S.I. a acquis les titres. Lors de l'acquisition des titres, il n'est pas possible de dissocier de manière précise les éléments identifiables (qui seraient à comptabiliser en fonds de commerce) des éléments non identifiables (qui seraient à comptabiliser en écarts d'acquisition) : c'est la raison pour laquelle D.L.S.I. constate un écart d'acquisition pour la totalité des éléments (Art. 442 du PCG).

Note sur l'emprunt obligataire

Au 31 décembre 2005, l'emprunt obligataire était classé en dettes financières. Aucun traitement comptable n'a été effectué sur l'exercice 2005 du fait de la date de la décision de la conversion (26 avril 2006).

Note sur les indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite (I.D.R.) ont fait l'objet d'une provision calculée à partir d'une méthode prospective incluant le calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté obtenue au jour de la clôture. Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

- âge de départ en retraite : 65 ans,
- turn-over : 2%,
- augmentation moyenne annuelle des salaires : 3%,
- taux d'actualisation : 4,5%,
- charges sociales : 40%

Note sur les provisions sur risques et charges

Concernant les autres provisions pour risques et charges, elles concernent :

- des provisions pour risques liés à l'activité au Luxembourg de 73.300 euros,
- des provisions pour congés pour le Luxembourg de 94.196 euros.

Note sur les produits et charges exceptionnels

Détail des produits et charges exceptionnels :

Produits sur exercices antérieurs ⁽¹⁾	52.422
Cession d'immobilisations corporelles	27.400
Total produits exceptionnels	79.822
Pénalités et amendes	2.457
Charges sur exercices antérieurs ⁽²⁾	52.413
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	9.447
Total charges exceptionnelles	64.317

(1) : remboursements par les liquidateurs ou par le factor de D.L.S.I. des créances clients déclarés irrécouvrables et dont le paiement est reçu plusieurs années plus tard

(2) : remboursements d'avoirs d'anciens clients ou de sommes perçues à tort.

20.1.4. Comptes consolidés au 31 décembre 2004 en normes françaises

BILAN CONSOLIDE ACTIF

<i>(en euros)</i>	31.12.2004			31.12.2003
	Brut	Amortissements	Net	Net
Ecarts d'acquisition	3.827.610	1.958.558	1.869.052	2.634.574
Immobilisations incorporelles	3.501.065	388.197	3.112.868	2.852.962
Immobilisations corporelles	1.651.812	868.449	783.363	961.257
Immobilisations financières	2.071.415	-	2.071.415	1.207.294
ACTIF IMMOBILISE	11.051.902	3.215.204	7.836.698	7.656.087
Créances clients et comptes rattachés	21.161.214	222.218	20.938.996	21.799.019
Autres créances	2.770.574	-	2.770.574	4.893.650
Disponibilités	2.872.325	-	2.872.325	685.757
ACTIF CIRCULANT	26.804.113	222.218	26.581.895	27.378.426
TOTAL ACTIF	37.856.015	3.437.422	34.418.593	35.034.513

BILAN CONSOLIDE PASSIF

<i>(en euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
Capital social	1.930.096	1.930.096
Réserves consolidées	2.775.234	2.818.717
Résultat de l'exercice	<211.825>	<43.481>
CAPITAUX PROPRES	4.493.505	4.705.332
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	221	137
Intérêts minoritaires dans le résultat	67	84
INTERETS MINORITAIRES	288	221
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	194.349	142.182
Emprunts obligataires	1.448.463	1.261.614
Emprunts et dettes financières	14.141.302	14.991.885
Dettes fournisseurs et rattachés	631.571	714.012
Autres dettes	13.509.116	13.219.269
DETTES	29.730.452	30.186.780
TOTAL PASSIF	34.418.593	35.034.513

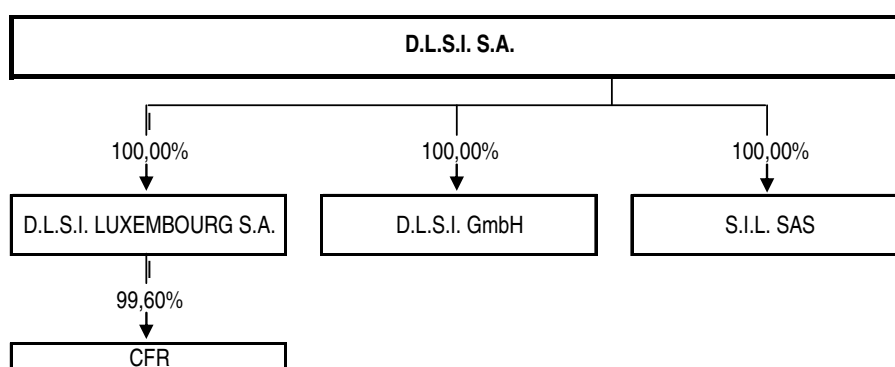
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2004	31.12.2003
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	71.776.780	68.515.712
Reprises sur provisions	108.759	299.865
Autres produits d'exploitation	932.177	1.480.546
Total produits d'exploitation	72.817.716	70.296.123
Achats matières et marchandises	25.602	23.273
Autres achats et charges externes	3.587.093	3.790.841
Impôts et taxes	1.857.196	1.730.048
Charges de personnel	64.915.540	62.314.996
Dotations aux amortissements et provisions	575.823	626.162
Autres charges d'exploitation	369.240	647.546
Total charges d'exploitation	71.330.494	69.132.866
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.487.222	1.163.257
Produits financiers	105.339	35.319
Total produits financiers	105.339	35.319
Charges financières	733.642	532.964
Dotations aux provisions	-	-
Total charges financières	733.642	532.964
Résultat financier	<628.303>	<497.645>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	858.919	665.612
Produits exceptionnels	35.541	100.734
Reprises sur provisions	-	-
Total produits exceptionnels	35.541	100.734
Charges exceptionnelles	36.383	24.422
Dotations aux provisions	-	-
Total charges exceptionnelles	36.383	24.422
Résultat exceptionnel	<842>	76.312
Amortissement des écarts d'acquisition	765.522	620.661
Participation des salariés	27.151	20.356
Impôts différés	<16.439>	<43.693>
Impôts sur les sociétés	293.600	187.997
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	<211.757>	<43.397>
Intérêts minoritaires	67	84
RESULTAT NET PART DU GROUPE	<211.825>	<43.481>
Résultat net part du Groupe par action (sur 7.256 actions)	<29,19> €	<5,99> €
Résultat net dilué part du Groupe par action		

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE ETABLI A PARTIR DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES

	2004	2003
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	<211.825>	<43.481>
Amortissements et provisions	920.289	982.491
Impôts différés	-	-
Plus-values de cession net d'impôts	-	-
Marge brute d'autofinancement	708.464	939.010
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3.242.672	<1.685.596>
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3.951.136	<746.586>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<61.525>	<242.666>
Acquisition d'immobilisations incorporelles	<383.904>	<872.914>
Acquisition d'immobilisations financières	<289.546>	<87.128>
Cession d'immobilisations nettes	324.116	215.901
Incidence de variation de périmètre	-	<1.130.586>
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	<410.859>	<2.117.393>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation des fonds de garantie factor	<690.037>	-
Diminution des fonds de garantie factor	-	-
Emission d'emprunts	2.490.004	-
Remboursement d'emprunts	<3.153.738>	<1.069.476>
Flux net de trésorerie lié aux opérations financières	<1.353.771>	<1.069.476>
Variation de trésorerie	2.186.506	<3.933.455>
Trésorerie d'ouverture	685.757	4.619.131
Trésorerie de clôture	2.872.325	685.747

ORGANIGRAMME



ANNEXE

A° PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1) METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée selon les principes définis par le règlement CRC N° 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, avec application prospective concernant les acquisitions-cessions.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe D.L.S.I. France exerce, directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont en intégration globale.

2) MODALITES RETENUES

- a) L'exercice social des sociétés consolidées coïncidant avec l'année civile, les bilans et comptes de résultat utilisés pour la consolidation 2004 sont ceux présentés à l'approbation des Assemblées Générales. Ces bilans font, le cas échéant, l'objet des reclassements indispensables à leur présentation suivant les normes du Groupe.
- b) Les principaux retraitements effectués sont les suivants :
 - les amortissements sur fonds de commerce comptabilisés au Luxembourg sont neutralisés conformément à la réglementation française,
 - les mouvements de l'exercice concernant les provisions fiscales ou réglementées sont exclus du résultat. Il en est de même pour ceux affectant les provisions pour dépréciation sur titres des sociétés consolidées,
 - les écarts d'acquisition sont déterminés et amortis selon les modalités définies dans les principes comptables ci-après,
 - les retraitements donnent lieu, société par société, au calcul des impositions différées en fonction de la situation fiscale globale de chacune. La variation des impositions différées est enregistrée au compte de résultat.

3) PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- a) Sociétés consolidées par intégration globale

SOCIETES	ADRESSE	N° SIRET	% CONTROLE	% INTERETS
D.L.S.I. France	Forbach	389 486 754 00283	Société	Consolidation
D.L.S.I. Luxembourg	Esch/Alzette		100,0%	100,0%
D.L.S.I. GmbH	Kleinblittersdorf		100,0%	100,0%
CFR Consultants	Forbach	407 768 013 00026	99,60%	99,60%
SIL SAS	Lyon	324 717 339 00018	100,0%	100,0%

- b) Modification du périmètre
Le périmètre de consolidation n'a subi aucune modification dans l'exercice 2004.

B° PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité d'exploitation.

Les méthodes d'évaluation des différents postes du bilan sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les éléments figurant au bilan, sous la rubrique "Immobilisations incorporelles" représentent, principalement, la valeur des logiciels et des fonds de commerce.

Au niveau des logiciels, le solde au 31/12/2003 indique un montant de 487.607 € alors que le solde de départ au 01/01/2004 est de 430 237 €, cette différence de 57.370 € provient de la première consolidation du premier établissement de D.L.S.I GmbH. Cette valeur de 57.370 € a été ajoutée à la valeur brute ainsi qu'aux amortissements ci-après, en effet au 31/12/02, les autres immobilisations se décomposaient de la manière suivante :

- D.L.S.I. S.A.	91.641 €
- D.L.S.I. Luxembourg	17.661 €
- D.L.S.I. GmbH	130.319 €
Soit	239.621 €

Cette différence est rétablie dans la présente annexe ainsi que pour les amortissements en rapport.

2) Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation est égal à la différence constatée lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de la société détentrice dans ces capitaux propres.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine (prix d'achat et frais accessoires). Les immobilisations acquises par crédit-bail et figurant aux bilans n'ont pas été retraitées compte tenu de leur importance non significative.

Le solde au 31/12/2003 indique un montant de 1.595.228 € alors que le solde de départ au 01/01/2004 est de 1.685.000 €, cette différence de 89.772 € s'explique par une minoration :

- des acquisitions de	115.160 € (315.557 – 200.397),
- des sorties de	25 390 € (83.171 – 108.561).

Cette différence est établie dans les mouvements relatifs aux amortissements.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Construction	20/50 ans
Agencement	10 ans
Matériel et outillage	5/10 ans
Matériel informatique	3/5 ans

4) Créances et dettes

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) Immobilisations en cours

L'acompte de 425.000 € versé le 27/12/04 a été versé pour réaliser l'opération SATEM à savoir 322.500 € pour l'achat du fonds de commerce de Saint-Saulve et le solde de 102.500 € en avance pour les opérations à réaliser par nos filiales.

NOTE 1

Etat des Immobilisations incorporelles et fonds de commerce

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et méthode	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	430.238	6.965	59.499	-	377.704
Fonds de commerce	2.800.861	322.500	-	-	3.123.361
TOTAL	3.231.099	329.465	59.499	-	3.501.065

NOTE 1.1

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et méthode	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	3.231.099	329.465	59.499	-	3.501.065
Ecart d'acquisition	3.827.610	-	-	-	3.827.610
Autres immobilisations corporelles	1.685.000	61.525	94.714	-	1.651.811
Immobilisations financières	1.207.295	1.034.022	169.903	-	2.071.414
TOTAL	9.951.004	1.425.012	324.116	-	11.051.900

Détail des immobilisations financières

SOCAMETT	136.900
Prêt au personnel	124.238
Dépôts et cautionnement	1.707.777
Avances financières SATEM	102.500
TOTAL	2.071.415

Les écarts de première consolidation concernent les sociétés

Sociétés	Montant brut	Amortissement antérieur	Amortissement 2004	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
D.L.S.I. Luxembourg – 5 ans	2.861.873	1.144.750	572.375	1.717.125	1.144.748
SI.L. – 5 ans	965.737	48.286	193.147	241.433	724.304
TOTAL	3.827.610	1.193.036	765.522	1.958.558	1.869.052

NOTE 2

Etat des amortissements

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	340.569	69.559	59.499	-	350.629
Fonds de commerce	37.568	-	-	-	37.568
<i>Sous-total</i>					<i>388.197</i>
Ecart d'acquisition	1.193.036	765.522	-	-	1.958.558
Autres immobilisations corporelles	723.742	256.379	111.672	-	868.449
TOTAL	2.294.915	1.091.460	171.171	-	3.215.204

NOTE 3

Etat des provisions

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de méthode	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour I.D.R.	89.389	26.373	-	-	115.762
Autres provisions pour risques et charges	52.793	25.794	-	-	78.587
TOTAL	142.182	52.167	-	-	194.349

NOTE 4

Etat des dettes

	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires	1.448.463	634.927	813.536
Mobilisation de créances	12.297.743	12.297.743	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1.843.559	565.351	1.278.208
<i>Sous-total</i>	<i>14.141.302</i>	<i>12.863.094</i>	<i>1.278.208</i>
Total des dettes financières	15.589.765	13.498.021	2.091.744
Dettes fournisseurs	631.571	631.571	-
Dettes fiscales et sociales	13.502.042	13.502.042	-
Avoir à établir	7.074	7.074	-
<i>Sous-total</i>	<i>13.509.116</i>	<i>13.509.116</i>	<i>-</i>
TOTAL	29.730.452	27.638.708	2.091.744

NOTE 5

Variation des capitaux propres consolidés

	Global	Intérêts majoritaires	Hors Groupe
Situation nette initiale	4.705.554	4.705.333	221
Augmentation de capital	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Situation capital et réserves	4.705.554	4.705.333	221
Résultat 2004	<211.758>	<211.825>	68
SITUATION NETTE FINALE	4.493.796	4.493.508	289

NOTE 6

Chiffre d'affaires

	Exercice 2004	Exercice 2003	Variation
France	57.258.681	56.312.831	1,68%
Luxembourg	10.665.960	10.179.337	4,78%
Allemagne	696.692	1.128.291	- 38,25%
CFR	313.057	399.483	- 21,63%
SIL	3.501.788	899.787	(*)
TOTAL	72.436.178	68.919.729	5,10%

(*) : chiffre d'affaires HT du 01/10/03 au 31/12/03

NOTE 7

Produits et charges exceptionnels

Autres produits exceptionnels	
Autres produits sur opérations de gestion	35.541
Autres charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	36.382
Impôts sur les sociétés	
Impôts exigibles de l'exercice	293.600
Impôts différés	<16.438>

NOTE 8

Détail des autres créances

Créances fiscales et sociales	205.555
Autres créances	2.535.940
Produits à recevoir et charges d'avance	29.079
TOTAL	2.770.574

NOTE 9

Des résultats sociaux aux résultats consolidés

31/12/2004	Sociétés	Groupe	Hors Groupe	TOTAL
D.L.S.I. Luxembourg 100%	325.647			
Amortissement du fonds de commerce	51.277			
Dividendes CFR	<42.494>	334.430		
D.L.S.I. GmbH 100%	5.784	5.784		
SIL 100%	52.760	52.760		
CFR 100%	16.813	16.746	67	
Sous-total filiales		409.720	67	
D.L.S.I. France	387.538			
Dividendes Luxembourg	<170.000>			
Dividendes SIL	<90.000>			
Impôts différés	16.439			
Amortissements des écarts d'acquisition	<765.522>	<621.545>		
TOTAL		<211.825>	67	<211.758>

20.1.5. Informations comptables complémentaires aux comptes consolidés au 31 décembre 2004

Note sur les immobilisations corporelles

Le détail des fonds de commerce est le suivant :

Nature	Détail	Montant
Fonds de commerce	EID Nord	1.003.309
	CRITER	686.021
	KELLER	7.118
	EIS Haguenau	145.000
	TRAIT D'UNION	330.000
	EPILUX	247.894
	STECK JP	152.449
	MEN SERVICE	195.531
	Droit au bail Longwy	10.671
	Droit au bail Strasbourg	22.867
	SATEM Saint-Saulve	322.500
	Total fonds de commerce	3.123.360

Le poste Fonds de commerce n'intègre que les sociétés dont D.L.S.I. n'a acquis que le fonds de commerce. Ils ont été évalués au moment des acquisitions de la manière suivante : prix d'achat – valeur des immobilisations corporelles le cas échéant.

A chaque arrêté des comptes, ils font l'objet d'un calcul de perte de valeur basé sur :

- les résultats passés de l'agence,
- le prévisionnel de l'agence pour l'année en cours, établi par les commerciaux et validé par la Direction,
- une estimation de l'évolution du chiffre d'affaires de l'agence sur plusieurs années,
- un taux d'actualisation de 11,50%.

Lorsque le montant ainsi calculé est inférieur à la valeur comptable du fonds de commerce, une dépréciation est constatée.

Note sur les écarts d'acquisition

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

Nature	Détail	Montant
Ecarts d'acquisition	D.L.S.I. Luxembourg	2.861.873
	SIL S.A.S.	965.737
	Total écarts d'acquisition	3.827.610

Le poste Ecarts d'acquisition n'intègre que les sociétés dont D.L.S.I. a acquis les titres. Lors de l'acquisition des titres, il n'est pas possible de dissocier de manière précise les éléments identifiables (qui seraient à comptabiliser en fonds de commerce) des éléments non identifiables (qui seraient à comptabiliser en écarts d'acquisition) : c'est la raison pour laquelle D.L.S.I. constate un écart d'acquisition pour la totalité des éléments (Art. 442 du PCG).

20.1.6. Comptes consolidés au 31 décembre 2003 en normes françaises

BILAN CONSOLIDE ACTIF

<i>(en euros)</i>	31.12.2003			31.12.2002
	Brut	Amortissements	Net	Net
Ecarts d'acquisition	3.827.610	1.193.036	2.634.574	2.289.498
Immobilisations incorporelles	3.288.468	435.506	2.852.962	2.432.956
Immobilisations corporelles	1.595.230	633.973	961.257	889.461
Immobilisations financières	1.207.294	-	1.207.294	1.132.727
ACTIF IMMOBILISE	9.918.602	2.262.515	7.656.087	6.744.642
Créances clients et comptes rattachés	22.119.076	320.057	21.799.019	20.629.261
Autres créances	4.893.650	-	4.893.650	3.961.024
Disponibilités	685.757	-	685.757	4.619.131
ACTIF CIRCULANT	27.698.483	320.057	27.378.426	29.209.416
TOTAL ACTIF	37.617.085	2.582.572	35.034.513	35.954.058

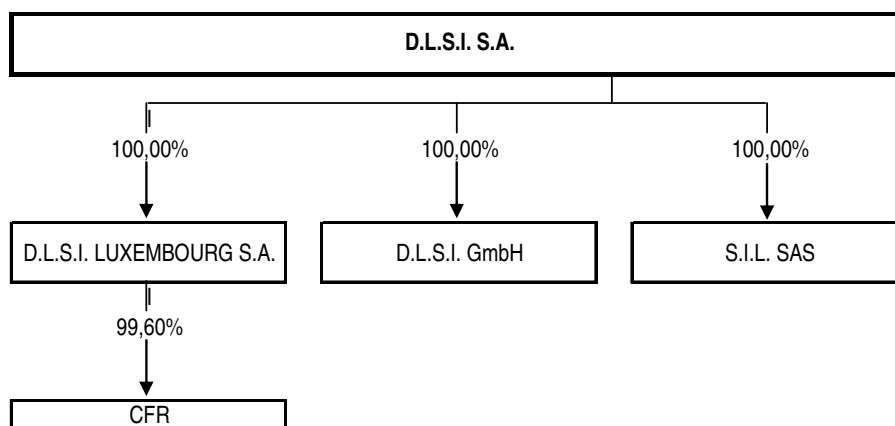
BILAN CONSOLIDE PASSIF

<i>(en euros)</i>	31.12.2003	31.12.2002
Capital social	1.930.096	1.930.096
Réserves consolidées	2.818.717	1.177.099
Résultat de l'exercice	<43.481>	1.607.243
CAPITAUX PROPRES	4.705.332	4.714.438
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	137	46.462
Intérêts minoritaires dans le résultat	84	88.050
INTERETS MINORITAIRES	221	134.512
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	142.182	148.664
Emprunts obligataires	1.261.614	1.261.614
Emprunts et dettes financières	14.991.885	16.061.361
Dettes fournisseurs et rattachés	714.012	722.494
Autres dettes	13.219.269	12.910.975
DETTES	30.186.780	30.956.444
TOTAL PASSIF	35.034.513	35.954.058

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2003	31.12.2002
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	68.515.712	62.781.931
Reprises sur provisions	299.865	316.675
Autres produits d'exploitation	1.480.546	879.982
Total produits d'exploitation	70.296.123	63.978.588
Achats matières et marchandises	23.273	26.681
Autres achats et charges externes	3.790.841	4.144.948
Impôts et taxes	1.730.048	1.778.226
Charges de personnel	62.314.996	55.948.237
Dotations aux amortissements et provisions	626.162	723.867
Autres charges d'exploitation	647.546	485.306
Total charges d'exploitation	69.132.866	63.107.265
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.163.257	871.323
Produits financiers	35.319	31.446
Total produits financiers	35.319	31.446
Charges financières	532.964	587.760
Dotations aux provisions	-	-
Total charges financières	532.964	587.760
Résultat financier	<497.645>	<556.314>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	665.612	315.009
Produits exceptionnels	100.734	2.184.811
Reprises sur provisions	-	-
Total produits exceptionnels	100.734	2.184.811
Charges exceptionnelles	24.422	22.950
Dotations aux provisions	-	-
Total charges exceptionnelles	24.422	22.950
Résultat exceptionnel	76.312	2.161.861
Amortissement des écarts d'acquisition	620.661	572.375
Participation des salariés	20.356	53.727
Impôts différés	<43.693>	<11.248>
Impôts sur les sociétés	187.997	166.723
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	<43.397>	1.695.293
Intérêts minoritaires	84	88.050
RESULTAT NET PART DU GROUPE	<43.481>	1.607.423
Résultat net part du Groupe par action (sur 7.256 actions)	<5.99> €	221,53 €
Résultat net dilué part du Groupe par action		

ORGANIGRAMME



ANNEXE

A° PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1) METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée selon les principes définis par le règlement CRC N° 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, avec application prospective concernant les acquisitions-cessions.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe D.L.S.I. France exerce, directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont en intégration globale.

2) MODALITES RETENUES

- a) L'exercice social des sociétés consolidées coïncidant avec l'année civile, les bilans et comptes de résultat utilisés pour la consolidation 2003 sont ceux présentés à l'approbation des Assemblées Générales. Ces bilans font, le cas échéant, l'objet des reclassements indispensables à leur présentation suivant les normes du Groupe.
- b) Les principaux retraitements effectués sont les suivants :
 - les amortissements sur fonds de commerce comptabilisés au Luxembourg sont neutralisés conformément à la réglementation française,
 - les mouvements de l'exercice concernant les provisions fiscales ou réglementées sont exclus du résultat. Il en est de même pour ceux affectant les provisions pour dépréciation sur titres des sociétés consolidées,
 - les écarts d'acquisition sont déterminés et amortis selon les modalités définies dans les principes comptables ci-après,
 - les retraitements donnent lieu, société par société, au calcul des impositions différées en fonction de la situation fiscale globale de chacune. La variation des impositions différées est enregistrée au compte de résultat.
- c) Fonds de commerce :
Nos fonds de commerce sont évalués annuellement. Le test de perte de valeur est effectué de la façon suivante :
valeur d'origine – valeur actuelle.
La valeur actuelle est analysée par rapport au chiffre d'affaires et à la marge réalisés.

3) PERIMETRE DE CONSOLIDATION

a) Sociétés consolidées par intégration globale

SOCIETES	ADRESSE	N° SIRET	% CONTROLE	% INTERETS
D.L.S.I. France	Forbach	389 486 754 00283	Société	Consolidation
D.L.S.I. Luxembourg	Esch/Alzette		100,0%	100,0%
D.L.S.I. GmbH	Kleinblittersdorf		100,0%	100,0%
CFR Consultants	Forbach	407 768 013 00026	99,60%	99,60%
SIL SAS	Lyon	324 717 339 00018	100,0%	100,0%

b) Modification du périmètre

Le périmètre de consolidation a subi des modifications dans l'exercice 2005 et se caractérise par les événements significatifs suivant :

- l'acquisition de titres en date du 09/05/2003 de 4,167% du capital de D.L.S.I. Luxembourg par D.L.S.I. France qui possède maintenant 100% de D.L.S.I. Luxembourg S.A.,
- l'acquisition en date du 30/09/2003 de la totalité des actions de la société SIL à Lyon.

B° PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, de l'indépendance des exercices et de la continuité d'exploitation.

Les méthodes d'évaluation des différents postes du bilan sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les éléments figurant au bilan, dans la rubrique "Immobilisations incorporelles" représentent, principalement, la valeur de fonds de commerce.

2) Ecarts d'acquisition

L'écart de première consolidation est égal à la différence constatée lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre le coût d'acquisition de ses titres et la part de la société détentrice dans ces capitaux propres.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine (prix d'achat et frais accessoires). Les immobilisations acquises par crédit-bail et figurant aux bilans n'ont pas été retraitées compte tenu de leur importance non significative. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Construction	20/50 ans
Agencement	10 ans
Matériel et outillage	5/10 ans
Matériel informatique	3/5 ans

4) Créances et dettes

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE 1

Etat des Immobilisations incorporelles et fonds de commerce

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et méthode	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	296.991	190.616	-	-	487.607
Fonds de commerce	2.325.861	145.000	-	330.000	2.800.861
TOTAL	2.622.852	335.616	-	330.000	3.288.468

NOTE 1.1

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre et méthode	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2.622.852	335.616	-	330.000	3.288.468
Ecart d'acquisition	2.861.873	-	-	965.737	3.827.610
Autres immobilisations corporelles	1.407.214	200.397	83.171	70.788	1.595.228
Immobilisations financières	1.132.727	179.075	132.730	28.223	1.207.295
TOTAL	8.024.666	715.088	215.901	1.394.748	9.918.601

Détail des immobilisations financières

SOCAMETT	234.526
Prêt au personnel	129.932
Dépôts et cautionnement	842.836
TOTAL	1.207.294

Les écarts de première consolidation concernent les sociétés

Sociétés	Montant brut	Durée amortissement	Amortissement antérieur	Amortissement 2003	Amortissement cumulé
D.L.S.I. Luxembourg – 5 ans	2.861.873	5 ans	572.375	572.375	1.144.750
SI.L. – 5 ans	965.737	5 ans	-	48.286	48.286
TOTAL	3.827.610		572.375	620.661	1.193.036

Calcul de l'écart d'acquisition SIL

Situation nette au 30/09/2003 de SIL	Capital	40.000
	Réserve légale	4.000
	Autres réserves	92.265
	Résultat au 30/09/2003	57.998
	Distribution	-
		194.263
Taux de participation	100,00%	194.263
		1.160.000
Ecart d'acquisition		965.737

NOTE 2

Etat des amortissements

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de périmètre	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	189.896	208.042	-	-	397.938
Fonds de commerce	-	37.568	-	-	37.568
<i>Sous-total</i>					<i>435.506</i>
Écarts d'acquisition	572.375	572.375	-	48.286	1.193.036
Immobilisations corporelles	517.753	285.472	208.038	38.786	633.973
TOTAL	1.280.024	1.103.457	208.038	87.072	2.262.515

NOTE 3

Etat des provisions

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Variation de méthode	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour I.D.R.	68.713	20.676	-	-	89.389
Autres provisions pour risques et charges	79.951	-	27.158	-	52.793
TOTAL	148.664	20.676	27.158	-	142.182

NOTE 4

Etat des dettes

	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires	1.261.614	-	1.261.614
Découverts bancaires	14.340.444	14.340.444	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunt et dettes financières	651.441	651.441	-
Total des dettes financières	16.253.499	14.991.885	1.261.614
Dettes fournisseurs	714.012	714.012	-
Dettes fiscales et sociales	13.188.201	13.188.201	-
Autres dettes	31.068	31.068	-
TOTAL	30.186.780	28.925.166	1.261.614

NOTE 5

Variation des capitaux propres consolidés

	Global	Intérêts majoritaires	Hors Groupe
Situation nette initiale	4.848.950	4.714.438	134.512
Augmentation de capital	-	-	-
Variation de périmètre	34.375	34.375	-
Annulation droits des minoritaires	<134.375>	-	<134.375>
Situation capital et réserves	4.748.950	4.748.813	137
Résultat 2003	<43.396>	<43.480>	84
SITUATION NETTE FINALE	4.705.554	4.705.333	221

NOTE 6

Chiffre d'affaires

	Exercice 2003	Exercice 2002	Variation
France	56.312.831	52.435.407	7,39%
Luxembourg	10.179.337	8.875.309	14,69%
Allemagne	1.128.291	1.471.216	23,31%
CFR	399.483	324.338	23,17%
<i>Sous-total</i>	<i>68.019.942</i>	<i>63.106.270</i>	<i>7,79%</i>
SIL	899.787	--	-
TOTAL	68.919.729	63.106.270	9,21%

NOTE 7

Produits et charges exceptionnels

Autres produits exceptionnels	
Autres produits sur opérations de gestion	114.329
Autres charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	36.411
Impôts sur les sociétés	
Impôts exigibles de l'exercice	213.639
Impôts différés	<43.693>

NOTE 8

Détail des autres créances

Créances fiscales et sociales	448.755
Autres créances	3.723.524
Produits à recevoir et charges d'avance	677.054
TOTAL	4.849.333

NOTE 9

Des résultats sociaux aux résultats consolidés

31/12/2003	Total	Groupe	Hors Groupe
D.L.S.I. France			
Résultat social	190.457		
Impôt différé 2003	43.693		
Amortissement écart d'acquisition	<620.661>		
Résultat retraité	<386.511>	<386.511>	
D.L.S.I. Luxembourg			
Résultat social	174.664		
Réintégration amortissement fonds de commerce	123.947		
Résultat retraité	298.611	298.611	
D.L.S.I. GmbH			
Résultat social	<9.835>	<9.835>	-
CFR			
Résultat social	21.082	20.998	84
SIL 100%			
Résultat social	33.260	33.260	-
TOTAL	<43.393>	<43.477>	84

20.1.7. Informations comptables complémentaires aux comptes consolidés au 31 décembre 2003

Note sur les immobilisations corporelles

Le détail des fonds de commerce est le suivant :

Nature	Détail	Montant
Fonds de commerce	EID Nord	1.003.309
	CRITER	686.021
	KELLER	7.118
	EIS Haguenau	145.000
	TRAIT D'UNION	330.000
	EPILUX	247.894
	STECK JP	152.449
	MEN SERVICE	195.531
	Droit au bail Longwy	10.671
	Droit au bail Strasbourg	22.867
	Total fonds de commerce	2.800.860

Le poste Fonds de commerce n'intègre que les sociétés dont D.L.S.I. n'a acquis que le fonds de commerce. Ils ont été évalués au moment des acquisitions de la manière suivante : prix d'achat – valeur des immobilisations corporelles le cas échéant.

A chaque arrêté des comptes, ils font l'objet d'un calcul de perte de valeur basé sur :

- les résultats passés de l'agence,
- le prévisionnel de l'agence pour l'année en cours, établi par les commerciaux et validé par la Direction,
- une estimation de l'évolution du chiffre d'affaires de l'agence sur plusieurs années,
- un taux d'actualisation de 11,50%.

Lorsque le montant ainsi calculé est inférieur à la valeur comptable du fonds de commerce, une dépréciation est constatée.

Note sur les écarts d'acquisition

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

Nature	Détail	Montant
Ecarts d'acquisition	D.L.S.I. Luxembourg	2.861.873
	SIL S.A.S.	965.737
	Total écarts d'acquisition	3.827.610

Le poste Ecarts d'acquisition n'intègre que les sociétés dont D.L.S.I. a acquis les titres. Lors de l'acquisition des titres, il n'est pas possible de dissocier de manière précise les éléments identifiables (qui seraient à comptabiliser en fonds de commerce) des éléments non identifiables (qui seraient à comptabiliser en écarts d'acquisition) : c'est la raison pour laquelle D.L.S.I. constate un écart d'acquisition pour la totalité des éléments (Art. 442 du PCG).

20.1.8. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 en normes IFRS

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

A la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société D.L.S.I., nous avons effectué un audit des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, présentés conformément au référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2005 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, tel qu'il est décrit en notes annexes.

Saint-Dié et Strasbourg le 2 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

« E.C. AUDIT »

représentée par Mr Laurent Rémy

« ERNST & YOUNG AUDIT »

représentée par Mr Philippe Rahms

20.1.9. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 en normes françaises

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société D.L.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Votre société n'est pas en mesure d'évaluer séparément les éléments identifiables et non identifiables inclus dans la valeur des fonds de commerce et des écarts d'acquisition. Selon le règlement CRC 99-02 actuellement en vigueur, les éléments identifiables sont à affecter aux postes d'immobilisations incorporelles concernés et à amortir, le cas échéant, sur la durée applicable à la catégorie d'actif concerné ; les éléments non identifiables sont à inclure dans les écarts d'acquisition et à amortir sur la durée retenue par votre société pour cette catégorie d'actif. En l'absence d'une telle analyse, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le classement comptable actuel des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition, ainsi que sur la valeur des amortissements de ces actifs.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Saint-Dié et Strasbourg, le 6 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

EC AUDIT
Laurent Remy

ERNST & YOUNG Audit
Philippe Rahms

20.1.10. Information complémentaire au rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 en normes françaises

Le Groupe D.L.S.I. réalise des opérations de croissance externe de deux manières différentes :

- 1) Achat du fonds de commerce de la société,
- 2) Acquisition de 100% des titres de la société.

En normes de comptabilité françaises (CRC 99-02), cette stratégie entraîne deux méthodes différentes de comptabilisation :

- les fonds de commerce sont comptabilisés en immobilisations incorporelles,
- et les titres sont comptabilisés en immobilisations financières.

Pour D.L.S.I., l'acquisition d'un fonds de commerce et le rachat des titres d'une société sont destinés à un même et unique but : l'exploitation d'une ou de plusieurs nouvelles agences de travail temporaire.

Lors de l'acquisition des titres, il n'est pas possible de dissocier de manière précise les éléments identifiables (qui seraient à comptabiliser en fonds de commerce) des éléments non identifiables (qui seraient à comptabiliser en écarts d'acquisition) : c'est la raison pour laquelle D.L.S.I. constate un écart d'acquisition pour la totalité des éléments (Art. 442 du PCG). D.L.S.I. a décidé d'amortir ces écarts d'acquisition sur cinq années car la Société estime que le retour sur investissement est au plus de cinq ans.

Les Commissaires aux Comptes ont émis une réserve sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sur le fait que D.L.S.I. analysait de manière différente les fonds de commerce et les écarts acquisitions à savoir : amortissements sur cinq ans pour les écarts acquisition et provisions le cas échéant (suite à perte de valeur) pour les fonds de commerce.

D.L.S.I. ayant choisi d'appliquer les normes internationales IFRS à compter du 1^{er} janvier 2006, les écarts d'acquisition ne seront dorénavant plus amortis et une provision pour perte de valeur sera réalisée uniquement si nécessaire après les analyses de "Perte de Valeur".

Dans leur lettre de recommandation adressée à la Société, les Commissaires aux Comptes ont indiqué que : "L'application pour les comptes consolidés au 31 décembre 2006 des normes IAS/IFRS, telle qu'envisagée par la Société D.L.S.I., conduirait à unifier le traitement comptable des goodwill (écarts d'acquisition ou fonds de commerce achetés)."

20.1.11. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 en normes françaises

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution des mandats de Co-Commissaires aux Comptes de votre Société qui nous ont été confiés à l'issue des décisions prises respectivement en Assemblées Générales Ordinaires du 4 juin 1999 et du 22 mai 2002, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Anonyme D.L.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers, au regard des règles et principes comptables français, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Il est à noter que le périmètre de consolidation n'a subi, au cours de l'exercice, aucune modification.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 – 1^{er} et 2^{ème} alinéas du Code de commerce relatives à l'énonciation de la justification de notre appréciation, introduite par la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nancy, le 31 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Paul Fresse

EC AUDIT
Laurent Remy

20.1.12. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 en normes françaises

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution des mandats de Co-Commissaires aux Comptes de votre Société qui nous ont été confiés à l'issue des décisions prises respectivement en Assemblées Générales Ordinaires du 4 juin 1999 et du 22 mai 2002, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Anonyme D.L.S.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers, au regard des règles et principes comptables français, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En application des dispositions nouvelles de l'article L. 225-235 – 1^{er} et 2^{ème} alinéas du Code de commerce relatives à la justification de notre appréciation, nous vous informons avoir pris en considération, en ce qui concerne les estimations comptables significatives, les options retenues dans leur modalité de mise en œuvre quant aux choix des méthodes comptables et de la présentation d'ensemble, à savoir :

- lors de l'acquisition le 26 septembre 2003 de 100% des titres de la Société Anonyme SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS, aucun arrêté des comptes n'a été établi. Par convention, l'écart d'acquisition a été calculé sur une situation nette intégrant une estimation du résultat au 30 septembre 2003, basée sur le chiffre d'affaires réalisé à cette date.

Il est à noter que le périmètre de consolidation a subi, au cours de l'exercice, les modifications suivantes :

- 1) l'acquisition complémentaire des titres de la Société Anonyme D.L.S.I. Luxembourg par la Société Anonyme D.L.S.I. France, qui possède donc 100% des titres de la Société Anonyme D.L.S.I. Luxembourg,
- 2) l'acquisition en date du 26 septembre 2003 de la totalité des actions de la Société Anonyme SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS sise 105 rue de la Tête d'Or – 69006 Lyon.

Nous avons examiné les conséquences de ces variations de périmètre de consolidation. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée ci-avant.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nancy, le 23 avril 2004
Les Commissaires aux Comptes

Jean-Paul Fresse

EC AUDIT
Laurent Remy

20.2. Informations financières historiques consolidées proforma

Néant

20.3. Informations financières historiques sociales

La société D.L.S.I. a établi des comptes sociaux au titre des exercices clos au 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005. D.L.S.I. ayant choisi de présenter des comptes consolidés sur trois ans dans le Document de Base, les comptes sociaux ne sont pas repris dans le Document de Base.

20.4. Vérification des Informations financières historiques sociales

Les comptes sociaux au titre des exercices clos au 31 décembre 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 ont été certifiés sans réserve ni observation par les Commissaires aux Comptes.

20.4.1. *Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2005*

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Co-Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées.

En application de l'Article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'Article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de deux nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et visées à l'Article L-225-38 du Code de commerce.

NOUVELLES CONVENTIONS

I. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A. « D.L.S.I. LUXEMBOURG »

Société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de 300.000 euros
dont le siège social est sis : 58 rue des Jardins – L 4151 Esch-sur-Alzette

Personnes concernées :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Administrateur Délégué de ladite SA
Madame Anna Doudot
Administrateur des deux sociétés

Aux termes d'une autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2005, il a été convenu que votre société fournisse à ladite société anonyme des prestations informatiques afin de paramétrer le logiciel CEGI et de mettre cette dernière en réseau. Ces travaux ont été réalisés entre le 1er janvier 2005 et le 31 mai 2005.

Aussi, pour cet exercice, il a été facturé à ladite société anonyme un montant de 82.000 euros (frais de déplacements compris)

II. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A.S. « M.S. INTERIM »

Société par actions simplifiée au capital social de 80.000 euros
dont le siège social est sis : 74 rue de Bonnel - 69428 Lyon

Personne concernée :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Président de ladite SAS

REMUNERATION DE COMPTE COURANT

En application de l'autorisation initiale du Conseil d'Administration du 31 octobre 2005, les sommes avancées par la société par actions simplifiée « M.S. INTERIM » ont fait l'objet d'une rémunération fixée au taux de 5%.

Ainsi, au cours de cet exercice, les charges financières, correspondant à des avances, ont été comptabilisées pour un montant de 10.468 euros.

A la clôture de cet exercice, ce compte est créditeur, intérêts inclus, d'un montant de 269.763 euros.

ANCIENNES CONVENTIONS

I. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A.S. « SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS – SIL »

Société par actions simplifiée au capital social de 40.000 euros
dont le siège social est sis : 105 rue de la Tête d'Or - 69006 Lyon

Personnes concernées :

SA « DLSI »
Président de ladite SAS, représentée par Monsieur Raymond Doudot
Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration

A. SOUS-LOCATION DE BUREAU

Lors de votre Conseil d'Administration du 1er avril 2004, une convention avait été signée entre votre société et ladite société par actions simplifiée concernant la sous-location partielle d'un local de 25 m² situé au rez-de-chaussée de votre siège social et réservé exclusivement à titre de centre d'appel. Le loyer mensuel ainsi comptabilisé est de 655 euros, soit pour l'exercice 2005, un montant de 7.860 euros comptabilisé en « produits ».

B. CENTRAL D'APPEL

Conformément à une décision prise lors de votre Conseil d'Administration en date du 1er avril 2004, il avait été convenu de mettre à la charge de votre société les prestations de campagnes d'appel pour des prospections de clients, relances de clients et contacts avec les intérimaires, réalisées par ladite société par actions simplifiée.

En date du 3 janvier 2004, une convention avait été signée entre votre société et ladite société stipulant que chaque argument était facturé au prix de 3,50 euros et ce à compter du 1er janvier 2004.

A compter du 1er janvier 2005, le prix de chaque appel a été revalorisé pour un montant de 4 euros.

A ce titre et pour l'exercice 2005, cette prestation vous a été facturée pour un montant de 277.780 euros comptabilisé en « charges ».

C. AVANCES FINANCIERES

Votre Conseil d'Administration avait autorisé en date du 31 octobre 2003, la rémunération des avances financières réalisées par votre société pour le compte de ladite société par actions simplifiée au taux de 5%.

A ce titre et pour l'exercice 2005, les produits financiers se sont élevés à un montant de 29.814 euros et sont inclus dans la créance rattachée à la participation qui affiche un solde débiteur de 771.039,77 euros.

II. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A. « RAY INTERNATIONAL »

Société anonyme de droit luxembourgeois
dont le siège social est sis : 58 rue des Jardins – L 4151 Esch-sur-Alzette

Personne concernée :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Administrateur délégué de ladite société anonyme

REALISATION D'ENQUETES SOLVABILITE CLIENTS

En date du 1^{er} août 2004, votre société avait signé une convention avec ladite société anonyme aux termes de laquelle cette dernière s'engage à réaliser les enquêtes sur la solvabilité des nouveaux clients et prospects pour votre société et plus particulièrement :

- demande d'encours auprès de la SFAC,
- demande de bilan le cas échéant,
- relation avec le crédit manager,
- demande d'accord avec Monsieur Raymond Doudot en cas de refus et divers,
- proposition de candidatures pour les postes de commerciaux et secrétaires sur la Lorraine, la Belgique et le Luxembourg pour un montant forfaitaire mensuel de 2.500,00 euros, soit pour l'exercice 2005, un montant de 30.000 euros comptabilisé en « charges ».

III. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A. « D.L.S.I. LUXEMBOURG »

Société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de 300.000 euros
dont le siège social est sis : 58 rue des Jardins – L 4151 Esch-sur-Alzette

Personnes concernées :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Administrateur Délégué de ladite SA
Madame Anna Doudot
Administrateur des deux sociétés

A. PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE « D.L.S.I. LUXEMBOURG » S.A.

Dans le cadre de la décision initiale prise en Conseil d'Administration le 2 avril 1997, la convention d'assistance conclue le 7 janvier 1997, ayant pour objet la mise à disposition de personnel relative à l'exécution des travaux administratifs, comptables et financiers de votre société, a été poursuivie.

Suite à une décision du Conseil d'Administration, une actualisation de ladite convention a été entérinée, ce qui a eu pour conséquence la prise en compte pour l'exercice d'une prestation d'un montant mensuel de 20.900 euros soit pour l'année 250.800 euros comptabilisés en «charges ».

B. REMUNERATION DU COMPTE COURANT « D.L.S.I. LUXEMBOURG » S.A.

En application de l'autorisation initiale du Conseil d'Administration du 5 mai 1998, les sommes avancées par la société anonyme « D.L.S.I. LUXEMBOURG » ont fait l'objet d'une rémunération fixée au taux de 5%. Ainsi, au cours de cet exercice, les charges financières, correspondant à des avances, ont été comptabilisées pour un montant de 36.275 euros.

A la clôture de cet exercice, ce compte est créditeur, intérêts inclus, d'un montant de 572.126 euros.

C. MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AU PERSONNEL DE « D.L.S.I. » S.A.

Conformément à une décision de votre Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001, une mise à disposition de véhicules a été effectuée par la société anonyme « D.L.S.I. LUXEMBOURG » au profit du personnel de votre société.

Au cours de l'exercice 2005, il a été facturé à votre société une prestation d'un montant de 147.337 euros comptabilisée en « charges ».

IV. CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA S.A.R.L. « C.F.R. CONSULTANTS »

Société à responsabilité limitée au capital social de 7.622,45 euros
dont le siège social est sis : 6 rue Nationale – 57600 Forbach

Personne concernée : Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration

Aux termes d'une convention de bail conclue le 30 juin 1997, autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 5 mai 1997, votre société donne en sous-location un local à usage exclusif de bureau de formation à cette société, situé : 6 rue Nationale – 57600 Forbach, pour un montant mensuel de 355 euros.

Suite à une décision du Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001, le loyer annuel refacturé s'est élevé à un montant de 4.260 euros comptabilisé en « produits » ainsi que la refacturation de la consommation de fioul au titre des charges locatives pour un montant de 3.531 euros

V. ENGAGEMENTS RECUS

Personne concernée : Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration

A. CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT

Dans le cadre du financement assuré par la Banque CIAL pour un investissement, un montant initial d'emprunt de 609.796,07 euros a été mis à disposition de la société.

Par décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001, il a été ratifié l'engagement pris par Monsieur Raymond Doudot de se porter caution solidaire à hauteur de 152.449,02 euros.

Cet emprunt est remboursé et il n'a pas été à ce jour donné mainlevée de la caution.

B.

En sus de ce qui précède, un engagement personnel de Monsieur Raymond Doudot à hauteur de 240.000 euros a perduré durant cet exercice pour garantir les engagements financiers de la société.

VI. OPERATIONS AVEC LA S.A.R.L. « D.L.S.I. GmbH » ALLEMAGNE

Société à responsabilité limitée au capital social de 50.000 euros
dont le siège social est sis : Saargemünder Straße 141 - D 66271 – Kleinblittersdorf Hanweiler - ALLEMAGNE

Personne concernée : Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Gérant de ladite SARL

A. AVANCES FINANCIERES

Des avances financières ont été maintenues et entretenues avec la filiale allemande « D.L.S.I. GmbH » durant le présent exercice.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 juillet 2000, la décision de principe du taux de rémunération a été arrêtée à 5%. De la sorte, les produits financiers pour l'exercice 2005 se sont élevés à un montant de 6.539 euros et sont inclus dans la créance rattachée à la participation qui affiche un solde débiteur de 114.051 euros.

D'autre part, étant rappelé les abandons partiels de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune, l'engagement reçu par votre société se situe à un montant de 218.532 euros, à charge pour cette filiale allemande de gérer la renaissance de cette clause de retour de résultat.

B – MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE TOURISME

Conformément à une autorisation initiale de votre Conseil d'Administration prise en date du 1^{er} octobre 2003, une mise à disposition d'un véhicule a été effectuée par la société « D.L.S.I. GmbH » au profit de votre société pour les besoins généraux du management.

Pour l'exercice 2005, une prestation comprenant la location, l'entretien ainsi que les réparations, a été facturée à votre société pour un montant de 27.509 euros comptabilisé en « charges ».

CONCLUSION

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Telles sont les conventions dont nous avons pu prendre connaissance et susceptibles d'être mentionnées dans le présent rapport spécial.

Elles sont soumises, à présent, à l'approbation des membres de votre Assemblée.

Saint-Dié et Strasbourg, le 6 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

« E.C. AUDIT »

« ERNST & YOUNG AUDIT »

Commissaire aux Comptes

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Nancy

Membre de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Versailles

représentée par Mr Laurent Rémy

représentée par Mr Philippe Rahms

20.4.2. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2004

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Co-Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées.

En application de l'Article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'Article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et visées à l'Article L-225-38 du Code de commerce.

NOUVELLES CONVENTIONS

I. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A.S. « SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS – SIL »

Société par actions simplifiée au capital social de 40.000 euros
dont le siège social est sis : 105 rue de la Tête d'Or - 69006 Lyon

Personnes concernées : SA « DLSI »
Président de ladite SAS, représentée par Monsieur Raymond Doudot
Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration

A. SOUS-LOCATION DE BUREAU

Une convention de sous-location partielle a été signée entre votre société et ladite société par actions simplifiée lors de votre Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2004. Celle-ci porte sur un local de 25 m² situé au rez-de-chaussée de votre siège social et est réservé exclusivement à titre de centre d'appel. Le loyer mensuel ainsi comptabilisé est de 655,00 euros, soit pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2004, un montant de 5.895,00 euros comptabilisé en « produits ».

Cette opération entre dans le cadre d'une convention qui n'a pu être valablement autorisée en raison de la communauté totale des administrateurs aux deux sociétés. En conséquence, il appartient à votre Assemblée Générale de couvrir la nullité encourue.

B. CENTRAL D'APPEL

Conformément à une décision prise lors de votre Conseil d'Administration en date du 1^{er} avril 2004, il a été convenu de mettre à la charge de votre société les prestations de campagnes d'appel pour des prospections de clients, relance de clients et contact avec les intérimaires, réalisées par la dite société par actions simplifiée.

Une convention a été signée en date du 3 janvier 2004 entre votre société et ladite société anonyme stipulant que chaque argument vous sera refacturé au prix de 3,50 euros et ce à compter du 1^{er} janvier 2004.

Ainsi, pour l'exercice 2004, cette prestation vous est facturée pour un montant de 163.926,00 euros comptabilisé en « charges »

Cette opération entre dans le cadre d'une convention qui n'a pu être valablement autorisée en raison de la communauté totale des administrateurs aux deux sociétés. En conséquence, il appartient à votre Assemblée Générale de couvrir la nullité encourue.

C. CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

Dans le cadre de la reprise de l'activité « Centre d'Appel » par ladite société par actions simplifiée, en date du 1^{er} avril 2004, votre société a cédé diverses immobilisations corporelles, à savoir du mobilier de bureau ainsi que du matériel pour un montant de 12.495,81 euros correspondant à la valeur nette comptable desdites immobilisations dans vos comptes au 31 mars 2004.

Parallèlement, des logiciels acquis en 2002 pour un montant de 46.914,50 euros, intégralement amortis, ont été transférés à ladite société par actions simplifiée et ce, à titre gracieux et en pleine propriété.

II. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A. « RAY INTERNATIONAL »

Société anonyme de droit luxembourgeois
dont le siège social est sis : 58 rue des Jardins – L 4151 Esch-sur-Alzette

Personne concernée :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Administrateur délégué de ladite société anonyme

REALISATION D'ENQUETES SOLVABILITE CLIENTS

En date du 1^{er} août 2004, votre société avait signé une convention avec ladite société anonyme aux termes de laquelle cette dernière s'engage à réaliser les enquêtes sur la solvabilité des nouveaux clients et prospects pour votre société et plus particulièrement :

- demande d'encours auprès de la SFAC,
 - demande de bilan le cas échéant,
 - relation avec le crédit manager,
 - demande d'accord avec Monsieur Raymond Doudot en cas de refus et divers,
 - proposition de candidatures pour les postes de commerciaux et secrétaires sur la Lorraine, la Belgique et le Luxembourg
- pour un montant forfaitaire mensuel de 2.500,00 euros, soit pour la période du 1^{er} août 2004 au 31 décembre 2004, un montant de 12.500,00 euros comptabilisé en « charges ».

III. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A. « D.L.S.I. LUXEMBOURG »

Société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de 300.000 euros
dont le siège social est sis : 58 rue des Jardins – L 4151 Esch-sur-Alzette

Personnes concernées :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Administrateur Délégué de ladite SA
Madame Anna Doudot
Administrateur des deux sociétés

REFACTURATION DE FRAIS PUBLICITAIRES

Votre société a refacturé à ladite société anonyme de droit luxembourgeois la campagne publicitaire du premier semestre 2004 prise à sa charge et ce après remboursement intégral des dépenses engagées initialement par votre société, pour un montant de 88.456,38 euros correspondant à diverses factures des Sociétés PCB, NANCY Z et LAGARDERE RTL9.

ANCIENNES CONVENTIONS

I. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A. « D.L.S.I. LUXEMBOURG »

Société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de 300.000 euros
dont le siège social est sis : 58 rue des Jardins – L 4151 Esch-sur-Alzette

Personnes concernées :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Administrateur Délégué de ladite SA
Madame Anna Doudot
Administrateur des deux sociétés

A. PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE « D.L.S.I. LUXEMBOURG » S.A.

Dans le cadre de la décision initiale prise en Conseil d'Administration le 2 avril 1997, la convention d'assistance conclue le 7 janvier 1997, ayant pour objet la mise à disposition de personnel relative à l'exécution des travaux administratifs, comptables et financiers de votre société, a été poursuivie.

Suite à une décision du Conseil d'Administration, une actualisation de ladite convention a été entérinée, ce qui a eu pour conséquence la prise en compte pour l'exercice d'une prestation d'un montant mensuel de 20.900 euros soit pour l'année 250.800 euros comptabilisés en «charges ».

B. REMUNERATION DU COMPTE COURANT « D.L.S.I. LUXEMBOURG » S.A.

En application de l'autorisation initiale du Conseil d'Administration du 5 mai 1998, les sommes avancées par la société anonyme « D.L.S.I. LUXEMBOURG » ont fait l'objet d'une rémunération fixée au taux de 5%. Ainsi, au cours de cet exercice, les charges financières, correspondant à des avances, ont été comptabilisées pour un montant de 25.106,72 euros.

A la clôture de cet exercice, ce compte est créateur, intérêts inclus, d'un montant de 443.154,71 euros.

C. MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AU PERSONNEL DE « D.L.S.I. » S.A.

Conformément à une décision de votre Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001, une mise à disposition de véhicules a été effectuée par la société anonyme « D.L.S.I. LUXEMBOURG » au profit du personnel de votre société.

Au cours de l'exercice 2004, il a été facturé à votre société une prestation d'un montant de 162.136,00 euros comptabilisée en « charges ».

II. CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA S.A.R.L. « C.F.R. CONSULTANTS »

Société à responsabilité limitée au capital social de 7.622,45 euros
dont le siège social est sis : 6 rue Nationale – 57600 Forbach

Personne concernée :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Géant de ladite SARL

Aux termes d'une convention de bail conclue le 30 juin 1997, autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 5 mai 1997, votre société donne en sous-location un local à usage exclusif de bureau de formation à cette société, situé : 6 rue Nationale – 57600 Forbach, pour un montant mensuel de 355 euros.

Suite à une décision du Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001, le loyer annuel refacturé s'est élevé à un montant de 4.260 euros comptabilisé en « produits » ainsi que la refacturation de la consommation de fioul au titre des charges locatives pour un montant de 2.862,11 euros.

III. ENGAGEMENTS RECUS

Personne concernée :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration

A. CAUTION SOLIDAIRE EMPRUNT

Dans le cadre du financement assuré par la Banque CIAL pour un investissement, un montant initial d'emprunt de 609.796,07 euros a été mis à disposition de la société.

Par décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001, il a été ratifié l'engagement pris par Monsieur Raymond Doudot de se porter caution solidaire à hauteur de 152.449,02 euros.

A la clôture, l'encours de cet emprunt CIAL demeure inscrit au passif du bilan pour un montant de 201.217,38 euros.

B.

En sus de ce qui précède, un engagement personnel de Monsieur Raymond Doudot à hauteur de 240.000 euros a perduré durant cet exercice pour garantir les engagements financiers de la société.

IV. OPERATIONS AVEC LA S.A.R.L. « D.L.S.I. GmbH » ALLEMAGNE

Société à responsabilité limitée au capital social de 50.000 euros
dont le siège social est sis : Saargemünder Straße 141 - D 66271 – Kleinblittersdorf Hanweiler - ALLEMAGNE

Personne concernée :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Gérant de ladite SARL

A. AVANCES FINANCIERES

Des avances financières ont été maintenues et entretenues avec la filiale allemande « D.L.S.I. GmbH » durant le présent exercice.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 juillet 2000, la décision de principe du taux de rémunération a été arrêtée à 5%. De la sorte, les produits financiers se sont élevés à un montant de 9.697,59 euros et sont inclus dans la créance rattachée à la participation qui affiche un solde débiteur de 133.822,18 euros.

D'autre part, étant rappelé les abandons partiels de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune, l'engagement reçu par votre société se situe à un montant de 218.532 euros, à charge pour cette filiale allemande de gérer la renaissance de cette clause de retour de résultat.

B – MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE TOURISME

Conformément à une autorisation initiale de votre Conseil d'Administration prise en date du 1^{er} octobre 2003, une mise à disposition d'un véhicule a été effectuée par la société « D.L.S.I. GmbH » au profit de votre société pour les besoins généraux du management.

Pour l'exercice 2004, une prestation a été facturée à votre société respectivement :

- au titre de la location (12 mois x 1.010,76 euros)	12.129,12 euros
- entretien – réparation refacturés annuellement	2.042,40 euros
- assurance refacturée annuellement (1 facture / trimestre)	3.193,83 euros
soit un total de dépenses de	17.365,35 euros comptabilisé en « charges ».

V. OPERATIONS REALISEES AVEC LA S.A. « SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS – SIL»

Société par actions simplifiée au capital social de 40.000 euros
dont le siège social est sis : 105 rue de la Tête d'Or - 69006 Lyon

Personnes concernées :

Monsieur Raymond Doudot
Président du Conseil d'Administration des deux sociétés
Madame Anna Doudot
Administrateur des deux sociétés
Monsieur Jean-Marie Nantern
Administrateur des deux sociétés

Conformément à une décision initiale de votre Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2003, les avances financières faites à ladite société anonyme se sont poursuivies et ont fait l'objet d'une rémunération fixée au taux de 5%.

Pour l'exercice 2004, les produits financiers se sont élevés à un montant de 27.838,37 euros et sont inclus dans la créance rattachée à la participation qui affiche un solde débiteur de 576.104,74 euros.

CONCLUSION

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Telles sont les conventions dont nous avons pu prendre connaissance et susceptibles d'être mentionnées dans le présent rapport spécial.

Elles sont soumises, à présent, à l'approbation des membres de votre Assemblée.

Nancy, le 31 mai 2005

Jean-Paul Fresse

Les Commissaires aux Comptes

« E.C. AUDIT »
représentée par Mr Laurent Rémy

20.4.3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2003

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Co-Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées.

En application de l'Article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'Article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et visées à l'Article L-225-38 du Code de commerce.

NOUVELLES CONVENTIONS

I. OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS – SIL »

Société anonyme au capital social de 40.000 euros
dont le siège social est sis : 105 rue de la Tête d'Or - 69006 Lyon

Personnes concernées :

Monsieur Raymond Doudot
Président du Conseil d'Administration des deux sociétés
Madame Anna Doudot
Administrateur des deux sociétés
Monsieur Jean-Marie Nantern
Administrateur des deux sociétés

Conformément à une décision de votre Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2003, les avances financières faites à la société anonyme « SECRETARIAT INTERIM LYONNAIS – SIL » ont fait l'objet d'une rémunération fixée au taux de 5%.

Pour l'exercice 2003, les produits financiers se sont élevés à un montant de 4.074,66 euros et sont inclus dans la créance rattachée à la participation qui affiche un solde débiteur de 419.542,33 euros.

Cette opération entre dans le cadre d'une convention qui n'a pu être valablement autorisée en raison de la communauté totale des administrateurs aux deux sociétés.

En conséquence, il appartient à votre Assemblée Générale de couvrir la nullité encourue.

II. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE « D.L.S.I. GmbH » ALLEMAGNE

Société à responsabilité limitée au capital social de 50.000 euros
dont le siège social est sis : Saargemünder Straße 141 - D 66271 – Kleinblittersdorf Hanweiler - ALLEMAGNE

Personne concernée :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Gérant de « D.L.S.I. GmbH » ALLEMAGNE

MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE DE TOURISME

Conformément à une autorisation de votre Conseil d'Administration en date du 1^{er} octobre 2003, une mise à disposition d'un véhicule a été effectuée par la société « D.L.S.I. GmbH » au profit de votre Président, Monsieur Raymond Doudot.

Pour la période du 31 juillet 2003 au 31 décembre 2003, cette prestation a été facturée à votre société pour un montant de 9.063,54 euros comptabilisé en « charges ».

ANCIENNES CONVENTIONS

I. OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « D.L.S.I. LUXEMBOURG »

Société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de 300.000 euros
dont le siège social est sis : 58 rue des Jardins – L 4151 Esch-sur-Alzette

Personnes concernées :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Administrateur Délégué de « D.L.S.I. LUXEMBOURG » S.A.
Madame Anna Doudot
Administrateur des deux sociétés

A. PRESTATIONS ADMINISTRATIVES DE « D.L.S.I. LUXEMBOURG » S.A.

Dans le cadre de la décision initiale prise en Conseil d'Administration le 2 avril 1997, la convention d'assistance conclue le 7 janvier 1997, ayant pour objet la mise à disposition de personnel relative à l'exécution des travaux administratifs, comptables et financiers de votre société, a été poursuivie.

Suite à une décision du Conseil d'Administration du 7 avril 2003, une actualisation de ladite convention a été entérinée, ce qui a eu pour conséquence la prise en compte pour l'exercice d'une prestation d'un montant mensuel de 19.900 euros soit pour l'année 238.800 euros comptabilisé en «charges».

B. REMUNERATION DU COMPTE COURANT « D.L.S.I. LUXEMBOURG » S.A.

En application de l'autorisation initiale du Conseil d'Administration du 5 mai 1998, les sommes avancées par la société anonyme « D.L.S.I. LUXEMBOURG » ont fait l'objet d'une rémunération fixée au taux de 5%. Ainsi, au cours de cet exercice, les charges financières, correspondant à des avances, ont été comptabilisées pour un montant de 26.331,08 euros.

A la clôture de cet exercice, ce compte est créditeur, intérêts inclus, d'un montant de 424.922,57 euros.

C. MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AU PERSONNEL DE « D.L.S.I. » S.A.

Conformément à une décision de votre Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001, une mise à disposition de véhicules a été effectuée par « D.L.S.I. LUXEMBOURG » S.A. au profit du personnel de votre société.

Au cours de l'exercice 2003, il a été facturé à votre société une prestation d'un montant de 148.825 euros comptabilisée en « charges ».

II. CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA SOCIETE « C.F.R. CONSULTANTS »

Société à responsabilité limitée au capital social de 7.622,45 euros
dont le siège social est sis : 6 rue Nationale – 57600 Forbach

Personne concernée : Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Gérant de la SARL « C.F.R. CONSULTANT »

Aux termes d'une convention de bail conclue le 30 juin 1997, autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 5 mai 1997, votre société donne en sous-location un local à usage exclusif de bureau de formation à cette société, situé : 6 rue Nationale – 57600 Forbach, pour un montant mensuel de 355 euros.

Suite à une décision du Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001, le loyer annuel refacturé s'est élevé à un montant de 4.260 euros comptabilisé en « produits » ainsi que la consommation de fioul au titre des charges locatives pour un montant de 1.181,69 euros.

III. ENGAGEMENTS RECUS

Personne concernée : Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Madame Anna Doudot
Administrateur de votre société

Votre Conseil d'Administration en date du 2 avril 1997 avait pris acte du maintien des cautions solidaires, au bénéfice de votre société, consenties par les deux administrateurs précités :

Monsieur Raymond Doudot, votre Président du Conseil d'Administration et Madame Anna Doudot, son épouse

et ce, au profit de la Banque CIAL à Forbach, en garantie d'engagements financiers, pour respectivement :

<i>Caution Solidaire de Monsieur et Madame Raymond Doudot :</i>		
◆ le 2 juin 1993	à hauteur de	45.734,71 euros
<i>Caution Solidaire de Monsieur Raymond Doudot :</i>		
◆ le 16 mai 1994	à hauteur de	91.469,41 euros
<i>Caution Solidaire de Madame Anna Doudot :</i>		
◆ le 24 mai 1994	à hauteur de	91.469,41 euros

Ces engagements sont restés inchangés durant cet exercice.

D'autre part, dans le cadre du nouveau financement assuré par la Banque CIAL pour un montant d'emprunt de 609.793,07 euros, Monsieur Raymond Doudot s'est porté caution solidaire à hauteur de 152.449,02 euros, ainsi que l'atteste la ratification de cet engagement lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 décembre 2001.

A la clôture, l'encours de cet emprunt restant à rembourser est d'un montant de 326.253,00 euros hors intérêts.

IV. OPERATIONS AVEC LA SOCIETE « D.L.S.I. GmbH » ALLEMAGNE

Société à responsabilité limitée au capital social de 50.000 euros

dont le siège social est sis : Saargemünder Straße 141 - D 66271 – Kleinblittersdorf Hanweiler - ALLEMAGNE

Personne concernée :

Monsieur Raymond Doudot
Président de votre Conseil d'Administration
Gérant de « DLSI GmbH » ALLEMAGNE

Des avances financières ont été maintenues et entretenues avec la filiale allemande « D.L.S.I. GmbH » durant le présent exercice.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 juillet 2000, la décision de principe du taux de rémunération a été arrêtée à 5%. De la sorte, les produits financiers se sont élevés à un montant de 21.189,44 euros et sont inclus dans la créance rattachée à la participation qui affiche un solde débiteur de 401.232,66 euros.

D'autre part, étant rappelé les abandons partiels de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune, l'engagement de la société se situe à un montant de 218.532 euros au profit de la société « D.L.S.I. GmbH ».

CONCLUSION

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Telles sont les conventions dont nous avons pu prendre connaissance et susceptibles d'être mentionnées dans le présent rapport spécial.

Elles sont soumises, à présent, à l'approbation des membres de votre Assemblée.

Nancy, le 23 avril 2004

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Paul Fresse

« E.C. AUDIT »

représentée par Mr Laurent Rémy

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées datent de l'exercice clos le 30 juin 2006.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1. Informations financières et autres

20.6.1.1. Comptes consolidés au 30 juin 2006 en normes IFRS.

BILAN CONSOLIDE ACTIF IFRS

(en euros)	Notes	30.06.2006	31.12.2005
Goodwill	3.1.1.	6.791.098	5.916.917
Immobilisations incorporelles	3.1.2.	58.331	3.445
Immobilisations corporelles	3.1.3.	862.854	697.867
Autres actifs financiers	3.1.4.	3.259	3.259
Actifs d'impôts différés	3.1.5.	-	140.156
Autres actifs non courants	3.1.6.	1.370.050	1.325.950
ACTIF NON COURANT	3.1.	9.085.592	8.087.594
Clients et comptes rattachés	3.2.1.	27.728.044	23.008.121
Autres créances	3.2.1.	978.249	516.154
Trésorerie		1.337.286	723.017
Charges constatées d'avance		-	-
ACTIF NON COURANT	3.2.	30.043.579	24.247.292
Actifs en vue d'être cédés		-	-
TOTAL ACTIF		39.129.171	32.334.886

BILAN CONSOLIDE PASSIF IFRS

(en euros)	Note	30.06.2006	31.12.2005
Capital social		4.004.000	1.930.096
Réserves consolidées		1.111.797	2.267.145
Résultat de l'exercice		804.362	973.475
Prime d'émission		130.325	-
CAPITAUX PROPRES	4.1.	6.050.484	5.170.716
Intérêts minoritaires		-	-
CAPITAUX PROPRES	4.1.	6.050.484	5.170.716
Provisions non courantes	4.2.1.	92.344	92.344
Impôts différés passifs		25.873	-
Emprunt obligataire	4.2.2.	-	617.957
Emprunts et dettes financières	4.2.3.	968.855	1.452.284
PASSIFS NON COURANTS	4.2.	1.087.072	2.162.585
Provisions d'exploitation	4.3.1.	74.301	167.496
Emprunt obligataire	4.3.2.	-	721.526
Emprunts et dettes financières	4.3.3.	10.554.746	7.856.889
Fournisseurs et rattachés	4.3.3.	943.699	734.116
Dettes fiscales et sociales	4.3.3.	20.079.937	15.488.953
Autres dettes	4.3.3.	338.932	32.605
PASSIFS COURANTS	4.3.	31.991.615	25.001.585
Passifs en vue d'être cédés		-	-
TOTAL PASSIF		39.129.171	32.334.886

Le tableau de variation des capitaux propres a été inséré au § 4.1. de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2005 établis selon les normes IFRS.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	30.06.2006	30.06.2005	31.12.2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.1.	42.204.108	38.473.166	82.816.222
Charges externes		<2.102.043>	<1.820.270>	<4.133.516>
Charges de personnel	5.2.	<37.867.714>	<35.111.319>	<74.561.412>
Impôts, taxes et versements assimilés		<995.900>	<979.935>	<2.150.381>
Provisions pour risques & charges, et sur actifs circulants		<48.122>	<46.903>	203.938
Autres produits et charges d'exploitation		277.438	314.435	158.959
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS		1.467.767	829.174	2.333.810
Amortissements hors Goodwill		<127.325>	<153.689>	<296.140>
RESULTAT OPERATIONNEL		1.340.442	675.485	2.037.670
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		-	-	-
Autres produits et charges financières	5.3.	<191.354>	<333.451>	<640.988>
RESULTAT AVANT IMPOTS		1.149.088	342.034	1.396.682
Charge d'impôts	5.4.	<344.726>	<102.610>	<423.207>
RESULTAT NET TOTAL DES ENTREPRISES INTEGREES		804.362	239.424	973.475
Intérêts minoritaires		-	-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE		804.362	239.424	973.475
Résultat net part du Groupe par action (sur 2.002.000 actions)		0,402 €	33,00 €	134,16 €
Résultat net part du Groupe dilué par action (sur 2.002.000 actions au 30.06.2006, 8.599 actions au 30.06.2005 et au 31.12.2005))		0,402 €	27,84 €	113,21 €

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE IFRS

	Note	30.06.2006	30.06.2005
Résultat net consolidé		804.362	239.424
+ / -Dotations nettes aux amortissements et provisions		14.512	153.689
+ / -Autres produits et charges calculés		-	-
+ / -Plus ou moins-values de cession		-	-
- Dividendes		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement		818.874	393.113
+ Coût de l'endettement financier net		191.354	333.451
+ / -Charge d'impôt (y compris impôts différés)		510.755	102.610
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement		1.520.983	829.174
- Impôt versé		344.726	102.610
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		450.695	1.479.953
+ / - Autres flux générés par l'activité		-	-
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)		1.626.952	2.206.517
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1.266.162	139.697
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		20.300	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (non consolidées)		-	-
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (non consolidées)		-	-
+ / - Incidence des variations de périmètre		<525.819>	<688.803>
+ Dividendes reçus (non consolidés)		-	-
+ / - Variation des prêts et avances consentis		-	-
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement		-	-
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		<1.771.681>	<828.500>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		75.406	-
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		-	-
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		2.465.839	502.413
- Remboursement d'emprunts		1.590.894	<2.931.519>
- Intérêts financiers nets versés		191.354	333.451
+ / - Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		758.997	<2.762.557>
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (A) + (B) + (C)		614.268	<1.384.540>
Trésorerie d'ouverture		723.017	2.872.325
Trésorerie de clôture		1.337.286	1.487.785

Note : incidence des variations de périmètre

Prix d'acquisition de ARCADINTER et ARCINTERIM	1.400.000
Trésorerie existante	<408.161>
Incidence de l'acquisition sur la trésorerie du Groupe	1.235.467

Justification :

- Immobilisations corporelles	43.861
- BFR	317.425
Juste valeur des autres actifs sur les autres rubriques du bilan	361.286
Écart d'acquisition	874.181
	1.235.467

I° ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2006
ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Au 30/06/2006, le Groupe D.L.S.I. dégage un résultat opérationnel de 1.340.442 €, grâce notamment à la progression de son chiffre d'affaires et à l'amélioration de sa trésorerie qui ont contribué à ce résultat. En date du 19 juin, le Groupe a acquis les sociétés ARCADINTER et ARCINTERIM qui se trouvent en Normandie. Le placement continu à se développer dans le Groupe.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables décrits dans le présent document, en conformité avec les principes IFRS. Les informations comparatives ont été retraitées en application de ces mêmes principes.

2.1. Etablissement des états financiers IFRS

Les comptes consolidés de la société D.L.S.I qui sont arrêtés au titre de l'arrêté intermédiaire au 30/06/2006, sont établis suivant les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board), telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Les comptes sont présentés conformément à IAS 34, relative à l'information financière intermédiaire.

Les états financiers sont présentés en euros, Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 novembre 2006.

2.2. Présentation générale des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations financières consolidées semestrielles aux normes IFRS.

La société DLSI publie les informations chiffrées sous le référentiel IFRS.

La préparation des informations financières IFRS consolidées de l'arrêté au 30 juin 2006 repose sur les normes IFRS et les interprétations IFRIC obligatoires et adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2006.

2.3. Principes et méthodes comptables.

Les principes comptables décrits dans cette section ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires.

2.3.1. Méthodes de consolidation.

Les sociétés dans lesquelles la société D.L.S.I. exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de contrôler les politiques financières ou opérationnelles de manière à obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Périmètre de consolidation aux 30 juin 2006

Sociétés	Siège social		% de détention	Nature juridique	Méthode de consolidation
D.L.S.I. France	Forbach	Société mère	Société mère	S.A.	IG
D.L.S.I. Luxembourg	Esch/Alzette	A	100%	S.A.	IG
D.L.S.I. GmbH	Kleinblittersdorf	A	100%	S.A.R.L.	IG
S.I.L. SAS	Lyon	01/10/2003	100%	S.A.S.	IG
MS INTERIM SAS	Lyon	01/01/2005	100%	S.A.S.	IG
ARCADINTER	Evreux	30/06/2006	100%	S.A.S.	IG
ARCINTERIM	Evreux	30/06/2006	100%	S.A.S.	IG

A : première consolidation établie par le Groupe en 2002

Les sociétés ARCADINTER et ARCINTERIM ont été acquises le 19 juin 2006. Par simplification, l'écart d'acquisition a été calculé au 30 juin 2006. Il n'a pas été tenu compte dans les comptes consolidés des 11 jours d'activité entre le 19 juin et le 30 juin pour ces deux sociétés.

L'écart d'acquisition n'a pas encore été affecté entre les sociétés ARCADINTER et ARCINTERIM.

	Prix	Frais annexes	Immobilisations nettes	BFR	Trésorerie	TOTAL actif et passifs	Goodwill
Entrée ARCADINTER - ARCINTERIM	1.400.000	-	43.861	317.425	164.533	525.819	874.181

La juste valeur pour le calcul du goodwill a été estimée à la valeur nette comptable au moment de l'acquisition.

2.3.2. Participation

Données au 31/12/2005 (30 juin 2006 non disponibles)

En euros	SARL CFR CONSULTANTS
Capital	7.622
Réserves et report à nouveau	11.232
Quote-part de capital détenu	48,60%
Avances consenties	-
Avances reçues	80.736
Engagements	-
Chiffre d'affaires HT	235.940
Résultats	775
Dividendes distribués	16.800

2.3.3. Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont un exercice social de 12 mois et clôturent le 31 décembre et une situation intermédiaire est réalisée au 30/06/06.

2.4. Méthodes d'évaluation

2.4.1. Goodwill

Les fonds de commerce acquis et les écarts d'acquisition constatés initialement comptabilisés sous le référentiel français ont été classés en goodwill en IFRS, conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition d'un regroupement d'entreprises.

Les goodwill résultant de regroupements d'entreprises représentent les paiements effectués par le Groupe lors de l'acquisition d'une agence ou d'un groupe d'agences ou des titres d'une société exploitant une ou des agences en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises (ou acquisition de nouvelles activités), les goodwill sont calculés par différence entre le coût d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur lors de chaque clôture. La valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (agence ou groupe d'agences) est comparée à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2006, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction,
- le résultat de l'agence sur les années passées pour calculer le % de rendement à venir,
- une actualisation de 11,50% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence.

Dans la mesure où les montants jugés ainsi recouvrables sont inférieurs aux valeurs comptables des unités, une dépréciation est constatée. Les pertes de valeurs sur les goodwill ne sont jamais reprises.

2.4.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels, sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Un amortissement est constaté sur les logiciels selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 3 ans.

2.4.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- comptabilisation à leur valeur d'acquisition (coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue),
- amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité :

Agencements et aménagements	10 ans
Matériel de bureau et informatique	entre 3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.4.4. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale taxes comprises.

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique "mobilisation de créances" (voir note 4.3.3)

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Pour les créances clients, cette provision correspond à la part hors taxes de la créance qui n'est pas couverte par l'assurance crédit.

2.4.5. Trésorerie

La rubrique "Trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vues, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires ne sont pas inclus dans la trésorerie apparaissant au tableau de flux de trésorerie. Ils figurent au passif courant en dettes financières tout comme les financements reçus dans le cadre de la mobilisation des créances.

2.4.6. Impôts différés :

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés calculés sur les différences temporaires d'imposition et les ajustements de consolidation.

S'ils sont débiteurs, ils figurent en actif non courant, s'ils sont créditeurs, ils figurent en passif non courant.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité d'imputation sur les bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

2.4.7. Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'il existe à la date de clôture, une obligation juridique ou implicite de l'entreprise et dont le règlement devrait provoquer une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

2.4.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur des services vendus. Les produits des activités ordinaires figurent hors taxe sur la valeur ajoutée.

2.4.9. Provisions pour indemnité de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une provision calculée conformément aux préconisations de la norme IAS 19 ; il s'agit d'une méthode prospective avec calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté obtenue au jour de la clôture.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

- âge de départ : 65 ans,
- turn-over de 2%,
- augmentation moyenne annuelle des salaires de 3%,
- taux d'actualisation de 4,5%,
- charges sociales de 40%.

2.4.10. Emprunt obligataire convertible en actions

D.L.S.I. a signé en avril 2001 un contrat d'emprunt obligataire convertible en actions avec les trois financiers ILP, EUREFI et FINANCES & STRATEGIES. Le montant initial de l'emprunt est de € 1.220.000, soit 2.014 obligations convertibles (€ 605,76). L'emprunt a une durée maximale de 6 ans s'achevant le 26 avril 2007. Les obligations sont productives d'un intérêt annuel de 5%. La conversion est possible à compter du 30 juin 2004 sur la base d'une action pour une obligation. Les obligations qui n'auront pas été converties en actions seront remboursées par tiers :

- le 26 avril 2005 au prix unitaire de € 908,24,
- le 26 avril 2006 au prix unitaire de € 1 014,19,
- le 26 avril 2007 au prix unitaire de € 1 136,07.

L'emprunt obligataire convertible en actions est présenté conformément aux préconisations des normes IAS 32 et 39, en distinguant la composante passif financier, classée en dettes financières, et la composante capitaux propres, classée en réserves consolidées.

La dette est comptabilisée au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (le taux d'intérêt effectif étant le taux effectif du financement qui tient compte des paiements des primes de remboursement).

La juste valeur de la composante passif lors de la comptabilisation initiale est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux d'intérêt du marché. D.L.S.I. a retenu pour ce calcul un taux de 5,64%, correspondant à Euribor 3 mois +1. Compte tenu des primes de remboursement prévues, le taux d'intérêt effectif est de 15,53%.

Au 26 avril 2006, les 1.343 obligations restantes au 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un remboursement pour 537 obligations (FINANCES & STRATEGIES) et d'une conversion pour 806 obligations (ILP et EUREFI). Suite à cette opération, le solde de l'emprunt obligataire est nul dans les comptes au 30 juin 2006.

3. DETAIL DE L'ACTIF

3.1. Actifs non courant

3.1.1. Goodwill

VALEUR BRUTE	Ouverture	Acquisitions	Cession	Variation	Valeur brute
Goodwill relatifs à des regroupements par achats d'actions	2.622.832	874.181	-	-	-3.497.013
Goodwill par acquisition de fonds de commerce	3.307.418	-	-	-	-3.307.418
GOODWILL	5.930.250				-6.804.431

Dépréciation	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture	Net 30/06/2006	Net 2005
Goodwill relatifs à des regroupements par achats d'actions	-	-	-	-	3.497 013	2.622 832
Goodwill par acquisition de fonds de commerce	13.333	-	-	13.333	3.294 085	3.294 085
	13.333	-	-	13.333	6.791 098	5.916.917

Les goodwill par acquisition de fonds de commerce figurant à l'actif pour une valeur de 3.307.418 € et les dépréciations pour 13.333 € se ventilent comme suit :

Détail	Ville	Brut	Frais	Dépréciation	Net
Droit au bail	Longwy	33.539	-	-	33.539
Steck Jean-Pierre	Strasbourg	121.999	-	-	121.999
MEN SERVICE	Strasbourg	195.531	-	-	195.531
EID	Dunkerque / Lille	1.003.309	-	-	1.003.309
CRITER INTERIM	Paris	686.021	42.894	-	728.915
KELLER SARL	Strasbourg / Mulhouse	7.118	6.215	13.333	-
TRAIT D'UNION	Paris	330.000	37.695	-	367.695
EIS Haguenau	Haguenau	145.000	4.004	-	149.004
SATEM	Saint-Saulve	312.500	15.833	-	328.333
SATEM	Montbéliard	40.500	13.183	-	53.683
SATEM	Orsay	52.000	12.183	-	64.183
EPILUX	Luxembourg	247.894	-	-	247.894
Total		3.175.411	132.007	13.333	3.294.085

Les goodwill relatifs à des regroupements par achats d'actions et leurs pertes de valeur éventuelles figurant au bilan se décomposent comme suit :

	Ville	Brut	Frais	Dépréciation	Net
D.L.S.I. LUXEMBOURG	Luxembourg	878.190	-	-	878.190
S.I.L.	Lyon	965.737	12.475	-	978.212
MS INTERIM	Lyon	704.170	62.260	-	766.430
ARCADINTER ARCINTERIM	Evreux	874.181	-	-	874.181
Total		3.422.278	74.735	-	3.497.013

3.1.2. Immobilisations incorporelles

Logiciels	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Clôture
Brut	369.315	66.366	-	-	435.681
Amortissements	365.870	11.480	-	-	377.350
Net	3.445				58.331

3.1.3. Immobilisations Corporelles

Autres immobilisations corporelles	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation périmètre	Clôture
Brut	1.723.294	237.654	20.300	43.861	1.984.508
Amortissements	1.025.427	116.527	20.300	-	1.121.654
Net	697.867				862.854

3.1.4. Autres Actifs financiers

Les autres actifs financiers au 30 juin 2006 correspondent aux 48,6% de titres CFR CONSULTANTS détenus.

3.1.5. Actifs d'impôts différés

Les impôts différés concernent uniquement les sociétés françaises. Le solde des impôts différés au 30 juin 2006 est passif.

3.1.6. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants au 30 juin 2006 se décomposent comme suit :

SOCAMETT	155.824
Prêt au personnel	63.583
Dépôts et cautionnements	1.150.643
Total	1.370.050

D.L.S.I. est tenue de bloquer à la SOCAMETT (SOciété de CAution Mutuelle des Entreprises de Travail Temporaire, qui délivre annuellement aux entreprises de travail temporaire une garantie conformément aux dispositions de l'article R. 124-11 du Code du travail) un dépôt de garantie basé sur le chiffre d'affaires. Ce dépôt n'est pas productif d'intérêts.

Au Luxembourg, cette garantie est assurée par des dépôts bancaires en tant que caution donnée au Ministère du Travail au Luxembourg pour K€ 880. Ces dépôts bancaires sont rémunérés.

Les cautions sur les baux commerciaux s'élèvent à K€ 200.

3.2. Actif courant

3.2.1. Créances

	Montant brut	Provisions	Montant net
Créances clients et comptes rattachés	27.886.262	158.218	27.728.044
Autres créances	978.249	-	978.249
TOTAL	28.864.511	158.218	28.706.293

Les Autres créances comprennent des produits à recevoir au titre de la formation pour 400 K€.

4. DETAIL DU PASSIF

4.1. Variation des capitaux propres consolidés

	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées (1)	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Capitaux Propres IFRS au 31/12/2005	7.256	1.930.096	4.900	2.262.245	973.475	5.170.716
Affectation résultat 2005		0	0	973.475	-973.475	0
Réduction de capital	-362	-96.292	0	-446.708	0	-543.000
Conversion des OC	806	214.396	404.010	0	0	618.406
Incorporation de réserves et prime		1.955.800	-278.585	-1.677.215	0	0
Réduction de la valeur nominale	1.994.300	0	0	0	0	0
Résultat de la période 30/06/2006		0	0	0	804.362	804.362
Capitaux Propres IFRS au 30/06/2006	2.002.000	4.004.000	130.325	1.111.797	804.362	6.050.484

En date du 23 juin 2006, l'assemblée des actionnaires a décidée :

- la réduction du capital par annulation de 362 actions de D.L.S.I. SA,
- augmentation de capital par conversion de 806 obligations,
- une augmentation de capital par incorporation des réserves et de la prime d'émission, par augmentation de la valeur des actions de € 266 à € 520,
- la création de 1.994.300 actions nouvelles par réduction de la valeur nominale des actions de € 266 à € 2.

(1) Les réserves consolidées au 30 juin 2006 se décomposent comme suit :

Réserve légale	193.010
Réserve indisponible	165.000
Autres réserves et résultats cumulés	753.787
TOTAL	1.111.797

Suite à la décision de l'assemblée des actionnaires du 23 juin 2006, une somme de € 165.000 a été affectée en réserve indisponible, afin de permettre l'attribution, dans les conditions à déterminer par décision du Conseil d'Administration auquel l'opération a été déléguée pour une période de 38 mois, d'actions gratuites à certains membres du personnel de la société ou aux mandataires sociaux.

4.2. Passifs non courants

4.2.1. Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent les provisions pour retraites pour un montant de 92.344 €. Elles n'ont pas variés au 30/06/2006.

Provisions non courantes	Valeur début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Valeur fin de l'exercice
Provisions pour I.D.R.	92.344	-	-	-	92.344
Total	92.344	-	-	-	92.344

4.2.2. Impôts différés passifs

Ce montant correspond à la position nette d'impôts différés au 30 juin 2006.

4.2.3. Emprunt obligataire

Au 26 avril 2006, l'emprunt obligataire a, soit été converti en actions, soit remboursé. Le solde est nul au 30 juin 2006.

4.2.4 Emprunts et dettes financières

Ce montant représente la part à plus d'un an des emprunts et dettes financières à plus d'un an à l'origine.

4.3. Passifs courants

4.3.1. Provisions d'exploitation

Provisions d'exploitation	Valeur début d'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisation de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Variation de périmètre	Valeur fin de l'exercice
Autres provisions risques et charges	167.496	-	94.196	-	1.001	74.301
Total	167.496	-	94.196	-	1.001	74.301

4.3.2. Emprunts obligataires

Voir explications données au paragraphe 4.2.3.

4.3.3. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent comme suit au 30 juin 2006:

Dettes au 30 juin 2006	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an	Total	Garantie Nature	Garantie Montant
Emprunts	740.296	968.855	1.709.151	Voir 6.1., 6.2.1. et 6.2.2.	
Mobilisation de créances	9.174.536	-	9.174.536	Créances	8.545.786
Découverts	229.694	-	229.694	Néant	
Autres dettes financières	410.220	-	410.220	néant	
Emprunts et dettes financières	10.554.746	968.855	11.523.601		
Dettes fournisseurs	943.699	-	943.699		
Dettes fiscales et sociales	20.079.937	-	20.079.937		
Autres dettes	338.932	-	338.932		
Total	31.917.314	968.855	32.886.169		

5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Information sectorielle

Le tableau suivant présente, pour chaque zone géographique du Groupe, les produits des activités ordinaires et les résultats pour la situation intermédiaire au 30 juin 2006. Il n'est pas fait de distinction entre le secteur "Prestation de service" et le secteur "Placement" pour la situation au 30 juin 2006, le chiffre d'affaires Placement ne représentant que 80.000 euros pour le premier semestre 2006, soit un niveau non significatif de 0,19% du chiffre d'affaires consolidé.

Situation au 30 juin 2006

En milliers d'euros	France	Allemagne	Luxembourg	TOTAL
Produits des activités ordinaires				
Ventes à des clients externes	33.341	3.798	5.065	42.204
Résultats opérationnels sectoriels	884	152	304	1.340
Charges financières	133	23	35	191
Charges d'impôts	250	38	57	345
Résultat net de l'exercice	501	91	212	804

Les produits des activités ordinaires résultant de la mise à disposition de personnes, comme indiqué dans les contrats de prestations de services signés entre les clients et D.L.S.I., sont reconnus lors de la remise des bordereaux d'heures dûment signés par les clients.

5.2. Charges de personnel et ventilation des effectifs

Ventilation	30/06/2006	30/06/2005
Dirigeant	1	1
Cadres	28	28
Employés	100	97
Intérimaires	2.000	1.600
Effectif total	2.129	1.726
Effectif moyen	2.400	2.100

Le calcul des effectifs moyen est déterminé de la manière suivante :

- pour la France, le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 140 heures,
- pour l'Allemagne, le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures,
- pour le Luxembourg, le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures.

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	30/06/2006	30/06/2005
Formation	125.507	144.191
Transfert de charges	20.220	34.887
Avantages en nature	32.166	30.320
Pertes nettes sur créances	5.590	19.318
Autres produits et charges nets	93.955	85.719
Autres produits et charges d'exploitation	277.438	314.435

5.4. Autres produits et charges financières

	30/06/2006	30/06/2005
Produits relatifs aux options de conversion et remboursement sur obligations convertibles	70.457	-
Produits financiers divers	19.304	36.224
Total produits financiers	89.761	36.224
Charges d'intérêts sur obligations convertibles	-	114.135
Charges d'intérêts	281.115	255.540
Total charges financières	281.115	369.675
Autres produits et charges financières	<191.354>	<333.451>

5.5. Charges d'impôts

Le taux d'impôt appliqué au 30 juin 2006 a été calculé par rapport aux impôts historiques des années antérieures soit 30% du résultat avant impôt.

5.6. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre d'actions ordinaires.

	30/06/2006	31/12/2005
Résultat	804.362	973.475
Nombre d'actions	2.002.000	7.256
Résultat de base par action (en euros)	0,40	134,16
Résultat dilué par action (en euros)	0,40	113,21

6. PARTIES LIEES

6.1. Relations avec les parties liées

En euros	30 juin 2006	
	Créances	Dettes
Ray International SA	-	15.000
Total	-	15.000

Il s'agit de prestations de management fees.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. Engagements reçus

AVALS ET CAUTIONS

M. Doudot, Président, s'est porté caution le 27/12/2001 pour un emprunt CIAL dont le montant initial était de 609.796,07 €. Montant restant dû au 30/06/2006 = Montant de la caution = 0 €

De plus, M. Doudot s'est porté caution auprès du CIAL pour garantir les engagements financiers de la société.

Montant de la caution = 240.000 €

La SOCAMETT nous garantit dans le cadre des dispositions de l'article R.124-11 du Code du travail un montant de 4.788.800 € jusqu'au 30/06/2007.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

7.2.1. Nantissement de fonds de commerce

Dans le cadre des financements accordés au cours de l'exercice et des exercices précédents par la BPLC, le CIAL et le CRCA et par acte conjoint, il y a eu inscription en nantissement des fonds de commerce suivants :

En 1er, 2ème ou 3ème rang : ZI Technopôle Sud, Saint-Avold, Forbach Ville, Sarreguemines, Haguenau, Paris – Voltaire, Dunkerque, Lille, Steenvoorde et Calais.

Montant restant dû au 30.06.2006 : 1.709.150 € pour un montant initial de 2.200.000 €

7.2.2. Nantissement des titres

Dans le cadre des financements accordés au cours de l'exercice par la BPLC, le CIAL et par le CRCA et par acte conjoint, il y a eu inscription en nantissement des titres des filiales, S.I.L. à hauteur de 1.500 actions sur les 2.500 existantes et pour MS INTERIM à hauteur de 10.000 actions.

Montant restant dû au 30.06.2006 : 1 709 150 € pour un montant initial de 2.200.000 €.

7.2.3. Engagement sur locations simples

Désignation	- de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Baux	530.257	1.653.800	193.421

20.6.1.2. Rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2006 en normes IFRS.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société D.L.S.I., nous avons procédé à l'examen limité des comptes semestriels consolidés de celle-ci, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas un opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Saint-Dié et Strasbourg, le 2 novembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

« E.C. AUDIT »
représentée par Mr Laurent Rémy

« ERNST & YOUNG AUDIT »
représentée par Mr Philippe Rahms

20.6.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres du réseau

Les montants indiqués correspondent aux montants H.T. facturés sur chaque exercice :

Montant H.T. en euros	EC AUDIT représenté par Laurent Rémy		Jean-Paul Fresse		ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Philippe Rahms			
	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2005		
Audit								
. Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels	28.000	50%	20.000	60%	28.000	50%	13.500	40%
. Missions accessoires	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Sous-total	28.000	50%	20.000	60%	28.000	50%	13.500	40%
Autres prestations								
. Juridique, fiscal, social	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
. Technologies de l'information	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
. Audit interne	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
. Autres	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Sous-total	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
TOTAL	28.000	50%	20.000	60%	28.000	50%	13.500	40%

20.7. Politique de distribution des dividendes

- **DIVIDENDES DISTRIBUES (SUR LA BASE DE 2.002.000 ACTIONS)**

Exercice	Dividende total versé au titre de l'exercice	Dividende par action
31.12.2003	- €	- €
31.12.2004	- €	- €
31.12.2005	- €	- €

- **POLITIQUE FUTURE DE DIVIDENDES**

La société entend se fixer comme objectif une politique de distribution de dividende égal à 25% du résultat net consolidé, étant entendu que la distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires au développement du Groupe.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementales ou administratives. A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date du présent Document de Base de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de la période intermédiaire au 30 juin 2006.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Au 31 juillet 2006, le capital de la Société s'élève à 4.004.000 €. Il est divisé en 2.002.000 actions de 2,00 € de nominal.

21.1.2. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission dont bénéficiera la Société au jour de son admission sur Alternext :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission, en une seule fois, d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	18 mois à compter du 29 septembre 2006	1.000.000 €
Emission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter de l'entrée sur Alternext	1.001.000 € pour les actions ordinaires 5.000.000 € pour les valeurs mobilières composées
Emission, en une ou plusieurs fois, d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter de l'entrée sur Alternext	4.004.000 € pour les actions ordinaires 50.000.000 € pour les valeurs mobilières composées
Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois à compter de l'entrée sur Alternext	4.004.000 €
Emission d'actions gratuites	38 mois à compter du 23 juin 2006	1,5% du capital au maximum, soit un nominal de 60.060 euros
Emission d'options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions	38 mois à compter du 29 septembre 2006	1% du capital augmenté au maximum

21.1.3. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Document de Base, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A la date du présent Document de Base, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.5. Capital potentiel

Néant.

21.1.6. Valeurs mobilières complexes

Néant

21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

21.1.8. Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Nombre de parts sociales / actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
01/12/1992	Constitution par apport en numéraire	500.000,00 F	- F	5.000	500 000 F	5.000	100,00 F
31/05/1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	3.000.000,00 F	- F	-	3.500.000 F	5.000	700,00 F
11/12/1998	Augmentation de capital par apport des titres MEN SERVICE	729.400,00 F	- F	1.042	4.229.400 F	6.042	700,00 F
	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime de fusion	2.416.800,00 F	- F	-	6.646.200 F	6.042	1.100,00 F
20/04/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves	12.130,89 F	- F	-	6.658.331 F	6.042	1.102,00 F
	Conversion du capital en euros	- F	- F	-	1.015.056 €	6.042	168,00 €
20/12/2002	Augmentation de capital par voie d'incorporation de créances	55.400,00 €	- €	330	1.070.496 €	6.372	168,00 €
	Augmentation de capital par voie d'apport en nature	148.512,00 €	- €	884	1.219.008 €	7.256	168,00 €
	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et de la prime de fusion	711.088,00 €	- €	-	1.930.096 €	7.256	266,00 €
23/06/2006	Réduction du capital social par annulation d'actions détenues	<96.292,00 €>	- €	<362>	1.833.804 €	6.894	266,00 €
	Augmentation de capital par conversion d'obligations	214.396,00 €	273.685,36 €	806	2.048.200 €	7.700	266,00 €
	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'une partie des réserves	1.955.800,00 €	- €	-	4.004.000 €	7.700	520,00 €
	Division du nominal par 260		- €		4.004.000 €	2.002.000	2,00 €

Evolution de l'actionnariat depuis le 1^{er} janvier 2005

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions concernées	Prix unitaire des actions concernées	% du capital concerné	% du capital après opération
FINANCES & STRATEGIES	Personne morale	4,88%	23/06/06	Cession d'actions destinées à être annulées	354	1.500 €	4,88%	0,00%
René Cillien	Personne physique	0,01%	23/06/06	Cession d'actions destinées à être annulées	1	1.500 €	0,01%	0,00%
Raymond Doudot	Personne physique	34,41%	23/06/06	Cession d'actions destinées à être annulées	7	1.500 €	0,10%	34,31%
EUREFI	Personne morale	3,65%	23/06/06	Conversion d'obligations	403	266 €	5,23%	8,68%
I.L.P.	Personne morale	3,65%	23/06/06	Conversion d'obligations	403	266 €	5,23%	8,68%

Evolution de la répartition du capital lors des trois derniers exercices

Actionnariat	31.12.2003		31.12.2004		31.12.2005	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
RAY INTERNATIONAL S.A. ⁽¹⁾	3.868	53,30%	3.868	53,30%	3.868	53,30%
Raymond Doudot	2.497	34,41%	2.497	34,41%	2.497	34,41%
Sous-total famille Doudot	6.365	87,71%	6.365	87,71%	6.365	87,71%
FINANCES & STRATEGIES	354	4,88%	354	4,88%	354	4,88%
I.L.P.	265	3,65%	265	3,65%	265	3,65%
EUREFI	265	3,65%	265	3,65%	265	3,65%
Sous-total investisseurs	884	12,18%	884	12,18%	884	12,18%
Sept personnes physiques	7	0,11%	7	0,11%	7	0,11%
Total	7.256	100,00%	7.256	100,00%	7.256	100,00%

(1) : RAY INTERNATIONAL S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée le 9 octobre 1991 sous le numéro B 38141, dont (i) le siège social est situé au 58 rue des Jardins à Esch-sur-Alzette (4151), (ii) le capital social est de 68.200 euros et (iii) l'objet social est de détenir des participations financières (SOPARFI). RAY INTERNATIONAL S.A. est contrôlée à 100% par la famille Doudot.

21.2. Acte constitutif et statuts

Les statuts, dont les principaux articles sont décrits ci-dessous, entreront en vigueur le jour de l'introduction des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A.

21.2.1. *Objet social* (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'entreprise de travail temporaire au sens de la réglementation en vigueur, c'est-à-dire mettre à la disposition provisoire d'utilisateurs, des salariés, qu'elle embauche et rémunère à cet effet,
- à titre principal, en France et dans tous pays, la délégation de personnel intérimaire et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement,
- l'activité de placement telle que définie par les textes en vigueur et plus généralement toute activité de prestation de services pour l'emploi ouverte par la loi aux entreprises de travail temporaire,
- la participation par tous modes de concours ou d'interventions dans toutes entreprises similaires ou susceptibles de favoriser le développement de ses affaires,
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

21.2.2. *Exercice social* (article 6 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21.2.3. *Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.*

A) *Fonctionnement du Conseil d'Administration* (articles 16 à 18 des statuts)

Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

1. Composition

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Tout membre devra, tant lors de sa nomination que pendant toute la durée de son mandat remplir les conditions édictées par les articles L 225-21, L 225-94 – 1 du Code de commerce relatifs aux règles de cumul de mandats et de fonctions. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

2. Limite d'âge – Durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire. La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve de respecter les règles de cumul de mandats et de fonctions à l'article ci-dessus.

3. Vacances – Cooptation

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Toutefois s'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par l'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

4. Rémunération des Administrateurs et des mandataires du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres. Il peut être alloué par Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être versée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction Générale et ceux liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Organisation et délibération du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

1. Le Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de soixante-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office à compter de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, suivant la date anniversaire du dépassement de la limite d'âge. Il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent article. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président. Les attributions et pouvoirs du Président du Conseil d'Administration sont ceux déterminées, à défaut de stipulation particulières, par des dispositions légales applicables, ainsi que des dispositions de la Loi concernant les cautions, avals ou garanties. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

2. Secrétaire

Le Conseil d'Administration peut également nommer, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

3. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. En cas de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre déterminé. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présence du Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs. Il est tenu un registre qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil. Le cas échéant, le règlement intérieur qui sera établi par le Conseil d'Administration déterminera les modalités et condition d'organisation des réunions du Conseil d'Administration qui peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant la participation et le vote à distance dans le respect des dispositions légales applicables.

4. Quorum, majorité

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le cas échéant, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participant aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant la participation et le vote à distance dans le respect des dispositions légales applicables.

5. Représentation

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

6. Obligation de discrétion

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

7. Procès verbaux de délibération

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires. Le procès-verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins. Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont certifiés conformément à la Loi. Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par le liquidateur. Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 18 des statuts)

1. Principes

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se détermine de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne trouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

2. Représentation du Conseil d'Administration

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3. Comités d'études

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

B) Fonctionnement de la Direction Générale (article 19 des statuts)

1. Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à une année, sauf si le Directeur Général choisi assume également les fonctions d'Administrateur (qu'il soit ou non Président du Conseil d'Administration). Dans ce cas, l'option retenue doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à la durée de son mandat d'Administrateur. A l'expiration du délai d'application de l'option retenue, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas de modification des statuts.

2. Directeur Général

Nomination – Révocation

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs. Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge est atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office à compter de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, suivant la date anniversaire du dépassement de la limite d'âge, et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général conformément aux dispositions légales. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoir

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3. Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq (5). En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués. A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

21.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante

A) Cession et transmission des actions (article 12 des statuts)

1. Les actions sont librement négociables entre les actionnaires, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

2. Tant que l'inscription en compte ne sera pas devenue définitive, la propriété des actions ne résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet au siège social. La cession de ces actions s'opère, à l'égard des tiers et de la société, par un ordre de mouvement, signé du cédant ou de son mandataire et transcrit sur un registre coté et paraphé dit registre de mouvements. Si les actions ne sont pas entièrement libérées, l'ordre de mouvement doit être signé en outre par le cessionnaire. La société ne peut exiger que la signature des parties soit certifiée par un officier public ou le maire de leur domicile, sous réserve des exceptions prévues par la Loi. La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un ordre de mouvement mentionné sur le registre de mouvements sur justification de la mutation dans les conditions légales. Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires. Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert. La société tient à jour la liste des personnes titulaires d'actions avec l'indication du domicile déclaré par chacune d'elle.

B) Droits et obligations attachés aux actions (article 13 des statuts)

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.
2. Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit et à la même date que ces dernières actions. Le transfert de propriété par quelque moyen et quelques conditions que cela soit ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de commerce. En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-proprétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-proprétaire ne change pas. Dans le cas où un actionnaire, détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier les actions dépourvues du droit de vote double.
3. Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.
4. Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.
5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou la vente de titres nécessaires.
6. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissances respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

C) Indivisibilité des actions – Nue propriété - Usufruit (article 15 des statuts)

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du co-proprétaire le plus diligent.
2. Sauf convention contraire notifiée à la Société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la Société ; toutefois, le droit de vote appartient au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

D) Fixation - Affectation et répartition des bénéfices (article 33 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital. Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

E) Modalités de paiement des dividendes - Acomptes (article 34 des statuts)

1. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légale ou en numéraire.
2. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration. La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après conditions des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi, ou des statuts a réalisé un bénéfice, il peut être distribuer des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini. Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires, sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissances du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Ces dividendes non réclamés dans les cinq ans de mise en paiement sont prescrits.

21.2.5. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.6. Assemblées générales d'actionnaires (articles 23 à 31 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, extraordinaires ou de spéciales selon la nature de décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions que les assemblées générales extraordinaires. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissident ou incapables.

A) Convocation et lieu de réunion des assemblées générales (article 24 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par le ou les Commissaires aux Comptes en cas d'urgence, soit par toute personne habilitée à cet effet. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation de l'assemblée générale est effectuée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum acquis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation et cette deuxième assemblée précisent la date et l'ordre du jour de la première. Chaque avis et/ou les lettres de convocation doivent contenir les mentions prescrites par la loi.

B) Ordre du jour (article 25 des statuts)

1. L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.
2. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.
3. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

C) Accès aux assemblées - Pouvoirs (article 26 des statuts)

1. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, sous la forme et dans le délai mentionnés dans la convocation, sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'assemblée.
2. Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
3. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.
4. Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation.
5. Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

D) Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux (article 27 des statuts)

1. A chaque assemblée est tenu une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, et comportant la mention de ceux des actionnaires qui assistent à l'assemblée générale par visioconférence ou moyens de télécommunication permettant une identification validés par décret, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.
2. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. Si l'assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux Comptes, l'assemblée est présidée par l'un d'eux. Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son président. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès verbal.
3. Les procès verbaux sont dressés et e scopies ou extraits des délibérations sont certifiés conformément à la loi.

E) Quorum – Vote – Nombre de voix (article 28 des statuts)

1. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressé déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions seront fixées par décret.
2. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.
3. Au cas où des actions sont remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour les calculs du quorum.
4. Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée.

F) Assemblée générale ordinaire (article 29 des statuts)

1. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent. Elle a, entre autres pouvoirs, les suivants :
 - approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
 - statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
 - nommer et révoquer les administrateurs et les Commissaires aux Comptes,
 - approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
 - fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
 - autoriser les émissions d'obligations non convertibles ni échangeables contre des actions, ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées.

2. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents (et réputés tels) ou représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. Il est rappelé que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions seront fixées par décret.

G) Assemblée générale extraordinaire (article 30 des statuts)

1. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé ou effectué. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents (et réputés tels) ou représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Si ce dernier quorum n'est pas atteint, la seconde assemblée peut être prorogée à une date qui ne peut être postérieure de plus de deux mois à celle à laquelle elle avait été convoquée.
2. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. Il est rappelé que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions seront fixées par décret.

H) Droit de communication aux actionnaires (article 31 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

21.2.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8. Franchissements de seuil (article 14 des statuts)

Toute personne physique ou personne morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote doit informer la société dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés au premier alinéa. La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues au premier alinéa ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. Le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, par ailleurs, le ministère public entendu, sur demande du président de la société, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers, prononcer la suspension totale ou partielle, pour une durée ne pouvant excéder cinq ans, de ses droits de vote à l'encontre de tout actionnaire qui n'aurait pas procédé à la déclaration prévue au premier alinéa ci-dessus.

21.2.9. Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 9 des statuts)

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et toutes manières autorisées par la Loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital, sur le rapport du Conseil d'Administration contenant les indications requises par la Loi. Conformément à la loi, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel, et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales. Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve le cas échéant des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social, mais en aucun cas la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause, à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme, n'exigeant pas un capital social de sa réduction. A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date du présent Document de Base.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de Base,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du présent Document de Base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

	Capital social	Réserve et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis ou reçus par la société	Cautions et avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
1. Filiales (plus de 50%)										
SIL S.A.S.	40.000	100.284	100,00%	254.485	254.485	771.040		5.484.792	114.201	50.000
MS INTERIM S.A.S.	80.000	283.832	100,00%	512.099	512.099	269.753	-	5.415.108	148.268	-
D.L.S.I. LUXEMBOURG S.A.	300.000	2.804.121	100,00%	3.485.487	3.485.487	572.126	-	11.951.742	381.366	300.000
D.L.S.I. GmbH	50.000	<144.507>	100,00%	<80.786>	<80.786>	114.051	-	561.312	13.721	-
2. Participations (10 à 50%)										
CFR CONSULTANTS	7.256	11.232	48,60%	9.163	9.163	80.736	-	235.940	775	16.800

L'évolution de l'activité des filiales et participations de D.L.S.I. au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

- SIL : le chiffre d'affaires a été multiplié par plus de 2,2 sur la période, passant de 2,5 millions d'euros en 2003 à 5,5 millions d'euros en 2005. Le résultat net, quant à lui, est passé de 91.258 euros en 2003 à 114.201 euros en 2005,
- MS INTERIM : D.L.S.I. a acquis les titres de la société MS INTERIM le 1^{er} janvier 2005. Avant cette reprise, la société avait réalisé un chiffre d'affaires de 1,95 million d'euros en 2004 et 2,21 millions d'euros en 2003, pour des résultats nets de 4.878 euros en 2004 et 52.331 euros en 2003,
- D.L.S.I. LUXEMBOURG : le chiffre d'affaires a progressé de 17% sur la période, passant de 10,2 millions d'euros en 2003 à près de 12 millions d'euros en 2005. Le résultat net, quant à lui, est plus que doublé, passant de 174.664 euros en 2003 à 381.366 euros en 2005,
- D.L.S.I. GmbH : suite à la volonté de la Direction de privilégier dans un premier temps la rentabilité de la filiale allemande, le chiffre d'affaires a été divisé par près de deux sur la période, passant de 1,1 million d'euros en 2003 à 0,56 million d'euros en 2005. Le résultat net, quant à lui, est passé d'une perte de 9.836 euros en 2003 à un bénéfice de 13.721 euros en 2005,
- CFR CONSULTANTS : il s'agit d'une société spécialisée dans la formation à laquelle D.L.S.I. a ponctuellement recours. Le solde du capital de CFR CONSULTANTS est détenu par le gérant de la société. Son chiffre d'affaires est en baisse sur la période, de 399.483 euros en 2003 à 235.940 euros en 2005. Son résultat net, quant à lui, est passé de 21.079 euros en 2003 à 16.800 euros en 2005.